



## ***IPEC Évaluation Finale***

---

**Contribution à l'abolition du travail des  
enfants en Afrique Francophone:  
L'action d'IPEC en Burkina Faso,  
Madagascar, Mali et Sénégal**

**RAF/01/50/FRA (P 340 01 100 050)  
MLI/01/P51/FRA (P 340 01 135 051)  
MLI/98/M02/FRA (P 340 73 135 058)  
BKF/99/01/FRA (P 250 03 160 051)  
MAG/98/01/060 (P 250 13 133 060)**

---

**Mars 2004**

## TABLE DE MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....</b>	<b>2</b>
<b>PARTIE I: RAPPORT DE SYNTHÈSE.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION .....</b>	<b>3</b>
1.1.1. OBJET DE L'ÉVALUATION .....	3
1.1.2. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION .....	7
<b>1.2. LA CONCEPTION DES PROJETS .....</b>	<b>8</b>
<b>1.3. PERTINENCE DES OBJECTIFS ET DE LA STRATÉGIE.....</b>	<b>14</b>
<b>1.4. GESTION ET ADMINISTRATION DES PROGRAMMES NATIONAUX.....</b>	<b>14</b>
<b>1.5. RÉSULTATS DES PROGRAMMES NATIONAUX.....</b>	<b>16</b>
1.5.1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS .....	16
1.5.2. SENSIBILISATION ET MOBILISATION SOCIALE.....	17
1.5.3. ACTION DIRECTE AVEC ENFANTS ET FAMILLES .....	18
<b>1.6. PERSPECTIVES DE DURABILITÉ.....</b>	<b>19</b>
<b>1.7. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS .....</b>	<b>21</b>
<b>1.8. EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES.....</b>	<b>25</b>
1.8.1. LUTTER CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA PROVINCE DE LA COMOÉ GRÂCE À LA PRÉVENTION, À L'ÉDUCATION FORMELLE ET À LA FORMATION PRÉ-PROFESSIONNELLE (BURKINA FASO).....	25
1.8.2. PROGRAMME D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS (MADAGASCAR).....	26
1.8.3. PROJET D'APPUI À L'AUGMENTATION DES REVENUS DES PARENTS ET DES FAMILLES DES ENFANTS TRAVAILLEURS EN MILIEU RURAL DANS LA ZONE DE DIOILA (MALI).....	27
1.8.4. PROJET DE PRÉVENTION DU TRAVAIL PRÉCOCE DES FILLES EN MILIEU RURAL, D'APPUI À L'ÉDUCATION DE BASE ET À LA PROTECTION DES FILLES DOMESTIQUES (SÉNÉGAL) .....	28
<b>PARTIE II: RAPPORTS NATIONAUX.....</b>	<b>29</b>
2.1. BURKINA FASO.....	29
2.2. MADAGASCAR.....	58
2.3. MALI .....	65
2.4. SÉNÉGAL .....	85

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport présente le processus et les conclusions principales de l'auto évaluation de quatre programmes nationaux de lutte contre le travail des enfants financés par le Gouvernement de la France en Afrique Francophone, notamment au Burkina Faso, à Madagascar, au Mali et au Sénégal. Ces programmes ont été exécutés par le Bureau International du Travail à travers son Programme international pour l'abolition du travail des enfants du (BIT - IPEC) en partenariat avec les agences gouvernementales, les syndicats, les organisations d'employeurs et les organisations non gouvernementales des quatre pays.

Les programmes nationaux ont été conçus pour renforcer les capacités nationales des organisations actives dans la lutte contre le travail des enfants, augmenter les connaissances et la sensibilité envers le problème et agir directement dans la prévention et réduction du travail des enfants à travers la provision d'alternatives d'éducation pour les enfants et de génération de revenus pour leurs familles.

Cette auto – évaluation a été coordonnée et réalisée par l'équipe IPEC responsable de l'administration des activités en Afrique Francophone et dans les quatre pays. Les étapes de l'évaluation ont été les suivantes: 1) préparation des études nationales; 2) présentation et discussion des résultats des études nationales; 3) atelier régional de mise en commun et discussion de priorités pour l'avenir, avec la participation de tous les membres de l'équipe d'évaluation; préparation du rapport de synthèse. La méthodologie de travail a consisté en l'analyse des documents produits par les différents programmes nationaux, la visite aux sites d'exécution des programmes d'action et des entretiens semi – structurés avec des partenaires clés dans chaque pays.

Au niveau général, la présente évaluation a révélé des avancées évidentes dans le combat contre le travail des enfants dans les quatre pays analysés. Elle a également révélé des programmes d'actions et des stratégies d'interventions efficaces mais susceptibles d'être reproduites ou améliorées à l'avenir. Des points faibles ont été mis en évidence, à certains niveaux d'intervention et d'exécution du programme, quelques-uns étant directement liés à la conception et à la mise en œuvre des programmes d'actions, d'autres davantage liés au contexte global dans lequel s'inscrit la lutte contre le travail des enfants. Entre eux, par exemple, la difficulté à faire évoluer la perception des populations sur l'opportunité d'abolir le travail des enfants face à un environnement caractérisé par la pauvreté et l'analphabétisme ainsi que par la faiblesse des opportunités éducatives. Néanmoins, en général les programmes nationaux d'IPEC se positionnent d'une manière déterminante dans les pays comme un cadre élargi de concertations et d'actions pour la protection des enfants contre l'exploitation.

Au niveau régional, la conclusion principale est que les domaines d'intervention «classiques» du BIT/IPEC – la prévention du travail des enfants est le retrait des enfants de situations pénibles, la sensibilisation est mobilisation des acteurs sociaux, le renforcement de capacités et l'amélioration des connaissances sur les groupes cibles – doivent rester comme priorités pour l'action future. Les questions transversales à retenir est prioriser (en essayant l'intégration effective des actions) sont: les enfants mendiants, le travail domestique des enfants (spécialement petites filles) est les questions liées à l'appropriation nationale, y inclus la promotion des nouvelles orientations pour les Comités Directeurs Nationaux est l'implication active et opérationnelle des Ministères de Travail.

L'évaluation a aussi identifié des bonnes pratiques dans la lutte contre le travail des enfants qui pourraient être répliqués dans des contextes similaires.

# PARTIE I: RAPPORT DE SYNTHÈSE

## 1.1. Introduction et méthodologie de l'évaluation

### 1.1.1. Objet de l'évaluation

Ce rapport présente le processus et les conclusions principales de l'auto évaluation de quatre programmes nationaux de lutte contre le travail des enfants financés par le Gouvernement de la France en Afrique Francophone, notamment au Burkina Faso, à Madagascar, au Mali et au Sénégal. Ces programmes ont été exécutés par le Bureau International du Travail à travers son Programme international pour l'abolition du travail des enfants du (BIT - IPEC) en partenariat avec les agences gouvernementales, les syndicats, les organisations d'employeurs et les organisations non gouvernementales des quatre pays. Une description détaillée des résultats atteints dans chaque pays peut être retrouvée dans la partie II de ce document.

Les activités menées par IPEC dans les quatre pays depuis l'année 2001 s'intègrent dans deux documents de projets: l'un d'eux en exclusivité pour le Mali et l'autre de niveau régional.<sup>1</sup> Les deux projets ont fini en décembre 2003. Une analyse de la conception des documents de projet est incluse dans la section 1.2 de ce rapport.

Dans chaque pays, la démarche de l'IPEC a consisté à réaliser préalablement au lancement des programmes des enquêtes représentatives, souvent appuyées par le programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC):

- Au **BURKINA FASO**, le programme national a été élaboré suite à une enquête menée de Novembre 1997 à Mai 1998 auprès d'un échantillon de deux milles enfants de quatre secteurs d'activités : enfants travaillant dans l'agriculture et l'élevage, enfants dans les sites d'orpillage, enfants apprentis dans le secteur informel de Ouagadougou et filles travaillant en milieu urbain à Ouagadougou. Grâce à cette enquête, les causes essentielles du phénomène ont été cernées, et il a été possible de dresser le profil des groupes d'enfants travailleurs des différents secteurs d'activités.
- A **MADAGASCAR**, le choix des secteurs d'activités, à savoir les salines à Toliara, les carrières à Antananarivo et à Mahajanga, l'informel urbain à Antananarivo et à Mahajanga et l'agro-pastorale à Antsiranana a surtout été basé sur les résultats de l'études de SIMPOC.
- Au **MALI**, en 1997, suite à la demande du Ministère de la Fonction Publique et du Travail du Mali, le BIT a été sollicité pour conduire une étude sur la situation des enfants travailleurs, suivie d'un atelier de validation. Les résultats de cette étude ont été constamment enrichis par des résultats d'enquêtes et recherches-action dans les domaines de l'agriculture, des mines, du secteur informel etc. Ces différentes enquêtes et recherches-actions, sans être exhaustives ont permis de disposer au plan national de

---

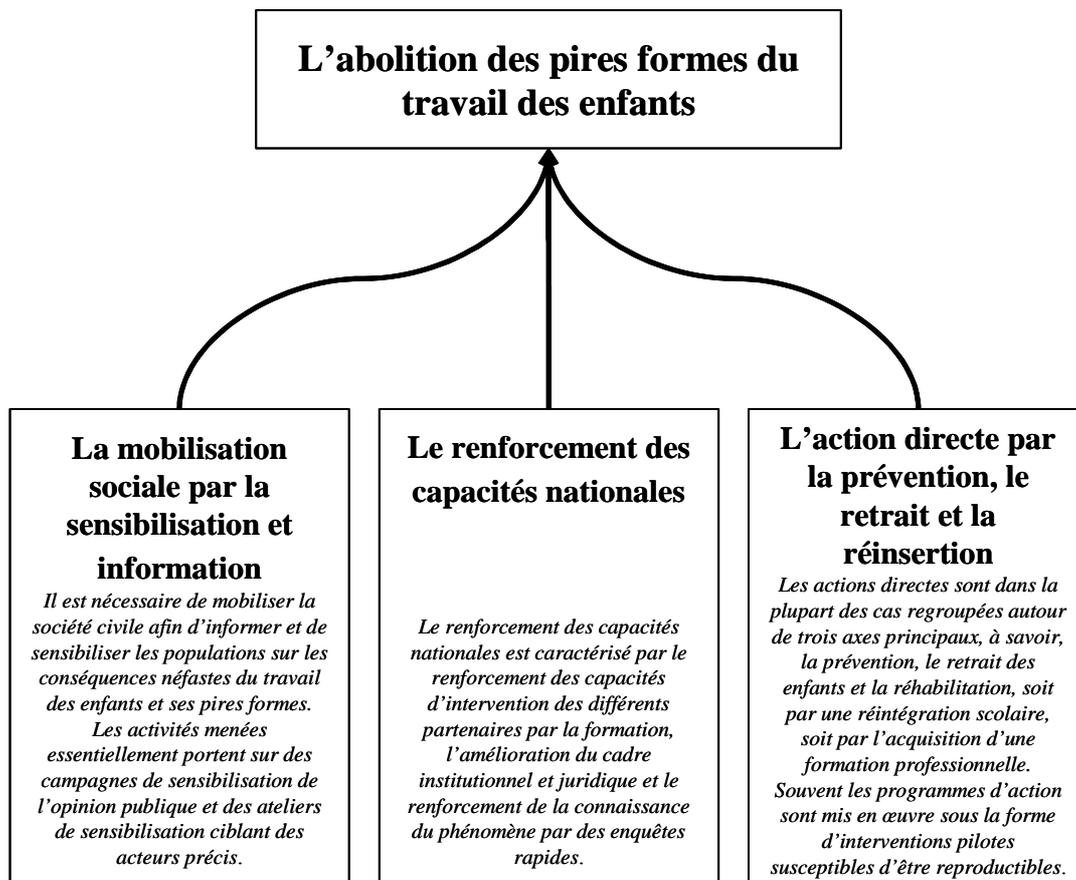
<sup>1</sup> Il est nécessaire de remarquer que le Gouvernement de la France contribue aussi à la réalisation d'autres programmes nationaux en Afrique Francophone, notamment au Bénin, Maroc, Niger et Togo. L'action de l'IPEC dans ces pays a été où sera objet d'évaluations séparées.

données quantitatives sur le nombre d'enfants travaillant dans les secteurs et les zones ciblées, d'évaluer les risques et les contraintes auxquels les enfants sont exposés, et de dégager les premières pistes d'actions concrètes en faveur des enfants.

- Au **SÉNÉGAL**, la mise en place de ce programme national a été précédée par l'exécution d'un premier programme IPEC durant la période allant de mars 1998 à décembre 2001 dont les résultats très encourageants ont favorisé l'élaboration d'un nouveau document de programme pour consolider les acquis et assurer une meilleure intégration de la problématique du travail des enfants dans les politiques et programmes nationaux de développement. Les actions de la première phase ont permis de créer une base institutionnelle solide et bien outillée pour accueillir et mettre en œuvre des stratégies de renforcement des politiques et programmes de prévention et de protection des enfants contre les pires formes de travail.

Les programmes sont conçus pour renforcer les capacités nationales des organisations actives dans la lutte contre le travail des enfants, augmenter les connaissances et la sensibilité envers le problème et agir directement dans la prévention et réduction du travail des enfants à travers la provision d'alternatives d'éducation pour les enfants et de génération de revenus pour leurs familles. Cette approche triple sera encore élaborée plus détaillée dans la section 1.2 du rapport.

**Diagramme 1: L'approche triple du projet régional**



Chaque programme national est composé des différents «programmes d'action» (PA). Un programme d'action est un projet autonome, logiquement lié aux objectifs du programme national mais avec ces propres buts, organisation et administration. La mise en œuvre des PA est la responsabilité des agences d'exécution, organisations nationales partenaires de l'IPEC dans chaque pays. Le tableau 1 montre les PA exécutés dans chaque pays et les composantes principales dans les PA:

**Tableau 1: Programmes d'action (PA) exécutés dans les quatre pays**

<b>BURKINA FASO</b>	<b>Renforcement des capacités</b>	<b>Sensibilisation</b>	<b>Action directe</b>
Formation des représentants des syndicats, du patronat, de l'Etat			
Formation des journalistes			
Formation des inspecteurs et contrôleurs du travail			
Programme de sensibilisation sur les droits des enfants travailleurs et de renforcement de leurs capacités d'organisation			
Projet de mobilisation sociale contre le travail des enfants par l'information et la sensibilisation			
Création d'une pièce de théâtre sur le travail des enfants			
Lutter contre le travail des enfants dans la zone rurale de Karséguéra/Province de la Comoé grâce à la prévention, à l'éducation formelle et à la formation professionnelle			
Amélioration des conditions de vie et de travail des enfants travaillant dans deux (2) sites aurifères dans le Sahel burkinabé			
Projet d'appui et d'assistances aux enfants travailleurs dans les métiers à risque du secteur informel à Ouagadougou			
Projet d'appui et organisation des petites filles travailleuses dans le secteur informel à Ouagadougou			
Programme d'actions socio-éducatives pour la fixation des jeunes filles en milieu rural			
Insertion socio-économique et formation pré-professionnelle de cent (100) enfants et jeunes en difficulté			
Production et diffusion d'émissions relatives au travail des enfants			
Appui et organisation des petites filles travailleuses du secteur informel de Ouagadougou – Phase II			
Lutter contre le travail des filles domestiques à Ouagadougou par la prévention et la formation			
Programme d'appui au retrait de cent cinquante (150) enfants (filles et garçons) travaillant dans la carrière de Pissy (Province du Kadiogo)			

<b>MADAGASCAR</b>	<b>Renforcement des capacités</b>	<b>Sensibilisation</b>	<b>Action directe</b>
Appui Institutionnel pour l'abolition du travail des enfants à Madagascar			
Contribution à l'abolition du travail des enfants dans la plantation de thé à Sahambavy – Fianarantsoa			
Initiation des enfants travailleurs ruraux aux techniques modernes agricoles" – Antananarivo			

<b>MADAGASCAR</b>	<b>Renforcement des capacités</b>	<b>Sensibilisation</b>	<b>Action directe</b>
Auto-apprentissage assisté en faveur des enfants travailleurs exclus du système éducatif Tuléar			
Accueil, écoute, conseils et suivi médical de 150 enfants domestiques à Antananarivo-ville			
Améliorer les conditions de vie et de travail de 600 enfants travailleurs ruraux à Antsiranana grâce à l'éducation			
Améliorer les conditions de vie et de travail des enfants travailleurs dans deux quartiers et deux villages d'Antananarivo			
Amélioration de la situation et retrait des 180 enfants travailleurs dans la commune d'Ambohimangakely – Antananarivo			
Prévention de la mise au travail et retrait des 140 enfants travailleurs dans les salines à Ankaliaka Ankiembe – Toliara			
Retirer les enfants du travail et améliorer les conditions de vie et de travail des enfants ruraux travaillant dans la carrière de pierres à Belobaka - Mahajanga			
Programme intégré pour retirer 150 enfants du travail et améliorer leurs conditions de vie dans le secteur informel urbain à Antananarivo			
Programme intégré en faveur des enfants travailleurs pour la prévention, le retrait des enfants du travail et l'amélioration des conditions de travail			
Renforcement de la prévention de la mise au travail des enfants casseurs de pierre dans la commune d'Ambohimangakely			
Renforcement de la prévention de la mise au travail et retrait de 167 enfants travailleurs dans les salines à Ankaliaka, Ankiembe Toliara			
Renforcer le retrait du travail des enfants et améliorer les conditions de vie et de travail des enfants travaillant dans la carrière de pierres à Belobaka (Mahajanga)			

<b>MALI</b>	<b>Renforcement des capacités</b>	<b>Sensibilisation</b>	<b>Action directe</b>
Renforcement des capacités d'organisation des associations et groupements d'enfants travailleurs			
Recherche action sur les effets du travail agricole sur la santé des enfants des enfants travailleurs ruraux			
Amélioration de la situation des enfants apprentis travaillant dans les garages, les secteurs des métaux et du bois dans le district de Bamako			
Recherche action sur la participation des enfants aux activités agricoles dans les régions de Sikasso, Ségou et Koulikoro			
Amélioration de la situation des enfants travailleurs dans les sites miniers du Mali			
Ouverture d'un centre d'accueil, d'écoute et d'animation pour les filles domestiques à Bamako			
Enquête auprès des petites filles travaillant dans les hôtels, les bars et restaurants du district de Bamako			
Projet d'appui aux filles travaillant en milieu rural à Mopti			
Projet d'appui à l'amélioration des conditions de vie et de travail et au retrait des enfants travailleurs ferblantiers du marché de Médine des tâches dangereuses et pénibles			

MALI	Renforcement des capacités	Sensibilisation	Action directe
Projet d'insertion économique et sociale dans leur milieu d'origine des filles rurales de Dansa dans le cercle de Douentza			
Projet d'appui à l'augmentation des revenus des parents et des familles des parents des enfants travailleurs en milieu rural dans la zone de DIOILA			
Programme d'accompagnement et de soutien aux petites filles migrantes dans le District de Bamako			
Projet d'appui et de soutien à l'insertion socio économique des enfants travailleurs des rues dans les 6 communes du district de Bamako			
Programme intégré de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la région de Ségou			
Programme de Prévention du travail des enfants travailleurs sur les sites d'orpaillage dans les régions de Koulikoro et de Kayes			
Appui institutionnel pour le renforcement des capacités d'intervention des services de l'inspection et du contrôle du travail en matière de lutte contre les pires formes de travail des			
Elaboration de leçons modèles sur la prévention et la sensibilisation du travail des enfants à l'intention des élèves de l'école fondamentale			

SÉNÉGAL	Renforcement des capacités	Sensibilisation	Action directe
Projet d'appui à la scolarisation des filles dans les zones les plus utilisatrices de main d'œuvre domestique infantile au Sénégal			
Projet d'appui à la réinsertion sociale des enfants récupérateurs de la décharge publique de Mbeubeuss			
Programme de prévention du travail précoce des enfants et d'appui aux associations d'enfants dans sept régions du Sénégal			
Projet de prévention du travail précoce des filles en milieu rural, d'appui à l'éducation de base et à la protection des filles domestiques			
Projet d'appui à la réinsertion sociale et familiale des enfants de la rue à Dakar et Mbour			
Programme d'amélioration des conditions de travail des enfants au Sénégal			

### 1.1.2. Objectifs et méthodologie de l'évaluation

Les objectifs de cette évaluation sont les suivants:

- inspirer un processus d'apprentissage basé sur l'expérience acquise pour améliorer l'impact des actions d'IPEC en Afrique Francophone;
- informer les partenaires des programmes nationaux et les donateurs sur les principaux effets des activités réalisés;
- établir des bases solides pour une planification d'activités futures dans les quatre pays concernés.

Cette auto – évaluation a été coordonnée et réalisée par l'équipe IPEC responsable de l'administration des activités en Afrique Francophone et dans les quatre pays.<sup>2</sup> Les étapes de l'évaluation ont été les suivantes:

- préparation des études nationales (Septembre – Octobre 2003), sous la responsabilité des administrateurs nationaux de l'IPEC;
- présentation et discussion des résultats des études nationales
- atelier régional de mise en commun et discussion de priorités pour l'avenir, avec la participation de tous les membres de l'équipe d'évaluation (Antananarivo, 27 au 30 octobre 2003);
- préparation du rapport de synthèse (février - mars 2004).

La méthodologie de travail a consisté en l'analyse des documents produits par les différents programmes nationaux, la visite aux sites d'exécution des programmes d'action et des entretiens semi – structurés avec des partenaires clés dans chaque pays. L'analyse des documents, surtout des études nationales ont permis d'obtenir une base pour les discussions plus approfondies menées lors des ateliers nationaux et régionaux qui ont été effectués entre octobre et novembre 2003. En plus, les entretiens semi – structurés ont permis de valider les résultats des études antérieurement réalisées.

## 1.2. La conception des projets

Les projets ont été développés suivant le document de projet régional développé en juillet 2001 pour le Burkina Faso, le Mali, Madagascar et le Sénégal et les documents de projets nationaux pour le Mali et Madagascar.

**Tableau 2: Classification des pays**

<b>Mali / Burkina Faso</b>
Ce sont les pays où la lutte contre le travail des enfants n'a pas encore atteint une grande visibilité, la phase actuelle du programme national, basée sur l'appui institutionnel, la sensibilisation et les actions directes ☞ caractère exemplaire, est étendue en ciblant davantage les pires formes du travail des enfants
<b>Sénégal / Madagascar</b>
Ce sont les pays où le programme national a déjà atteint un niveau de visibilité suffisant d'une part et où, d'autre part, l'Etat et la société civile sont prêts ☞ se mobiliser pour l'élimination dans un délai limité des pires formes du travail des enfants, une stratégie spécifique ☞ deux composantes est développée, consistant ☞: (1) étendre et intensifier les programmes d'action notamment ceux directement mis en œuvre auprès des populations et développer la recherche de solutions alternatives et viables au travail des enfants en matière économique et de formation, et (2) mettre en œuvre une approche préparatoire devant aboutir dans un délai maximum de deux ans ☞ la réalisation d'un programme national opérationnel sur l'élimination des pires formes du travail des enfants, validé par le gouvernement, les partenaires sociaux et la société civile.

Le tableau ci-dessus montre que d'une manière générale, les projets dans tous les pays sont basés sur une approche triple assurant le renforcement des capacités nationales, la

---

<sup>2</sup> Équipe d'évaluation (par ordre alphabétique): Papa Momar Fatime Aw (Chargé de Projet, IPEC Sénégal); Laurence Dubois (Responsable des Pays d'Afrique Francophone, IPEC - Genève); Florencio Gudiño (Responsable d'Évaluation pour l'Amérique et l'Afrique, IPEC - Genève); Caspar Merkle (Expert en Évaluation, IPEC- Genève); Vera Perdigao – Paquete (Conseillère Régional sur Travail des Enfants, BIT – Abidjan); Dominique Rakatomanga (Administratrice du Programme National IPEC Madagascar); Fatou Kiné Ndiaye Sall (Administratrice du Programme National IPEC Sénégal) Moulaye Hassan Tall (Administrateur du Programme National IPEC Mali); Makan Traoré (Administrateur du Programme National IPEC Burkina Faso).

mobilisation sociale par la sensibilisation et l'information et l'action directe par la prévention, le retrait et la réinsertion des enfants et le travail dans les communautés. Dans beaucoup de cas, si la première phase du Programme a mis l'accent sur l'analyse de la situation, la sensibilisation et le renforcement des capacités, les deuxième et troisième phases furent plus centrées sur des actions concrètes de retrait et d'insertion socioéconomique des groupes cibles. Madagascar et le Sénégal sont des cas particuliers dans la mesure où les projets se sont basés sur l'action précédente d'IPEC dans le pays. Pour cette expérience précédente, la stratégie au Madagascar et le Sénégal est concentrée à 1) renforcer programmes d'action existant et 2) préparer le programme assorti de délais <sup>3</sup> (Time- Bound Program).

Les programmes sont placés sous la responsabilité institutionnelle des gouvernements (Ministre du travail), tandis que la gestion est assurée par le BIT / IPEC. Aussi, tous ces pays, en préalable ➤ l'intervention de l'IPEC, se sont dotés de plans nationaux sur le travail des enfants. La représentativité des principales institutions concernées est assurée parallèlement par des **comités directeurs nationaux** qui sont chargés de l'orientation et de l'approbation des actions de l'IPEC. La composition et le fonctionnement des comités directeurs nationaux seront plus détaillés dans la section 1.4 du rapport.

Les **bénéficiaires du projet** sont les enfants de moins de 15 ans travaillant dans les secteurs identifiés dans chaque pays. Dans chacune des activités, la priorité est donnée aux enfants les plus vulnérables et se trouvant dans les situations les plus dangereuses. L'action directe a été concentrée dans les groupes cibles prioritaires suivants: enfants domestiques (Burkina Faso, Mali, Sénégal), enfants travaillant dans l'agriculture et l'élevage (Mali, Sénégal, Madagascar), enfants dans le secteur informel urbain (Mali, Sénégal, Madagascar) et enfants dans les mines, salines, carrières (Burkina Faso, Madagascar, Sénégal). Le projet donne également appui aux enfants travaillant dans les garages, les décharges et aux enfants exploités sexuellement. Les détails décrivant les groupes cibles prioritaires sont listés dans le tableau suivant:

- 
- 3** Un programme assorti de délais se compose d'un ensemble de politiques et de programmes étroitement intégrés et coordonnés ayant pour objectif de prévenir et d'éliminer sur une période de temps déterminée, les pires formes de travail des enfants dans un pays. Cette approche globale opère à différents niveaux: international, national, provincial, communautaire et individuel ou familial. Ce type de programme souligne l'importance de s'attaquer aux racines du problème en reliant l'action menée contre le travail des enfants aux efforts de développement national en insistant particulièrement sur les politiques économiques et sociales visant à lutter contre la pauvreté à promouvoir l'éducation de base universelle et la mobilisation sociale. Une des principales composantes d'un programme assorti de délais est le "l'appropriation nationale", qui garantit que le programme est activé et dirigé par le pays lui-même. L'engagement officiel permet de le développer, de créer la structure nécessaire à sa mise en oeuvre et de fournir les ressources. L'IPEC, avec le soutien de la communauté internationale renforce cet engagement en apportant des ressources financières additionnelles et l'assistance technique.

**Tableau 3: Groupes cibles dans les quatre pays**

	BURKINA FASO	MADAGASCAR	MALI	SÉNÉGAL
Enfants domestiques	/		/	/
Enfants dans l'agriculture et l'élevage		/	/	
Enfants dans le secteur informel urbain		/	/	/
Enfants dans les mines, salines, carrières, orpaillages	/	/	/	
Enfants travaillant dans le domaine de l'artisanat				/
Enfants ferblantiers / garage	/		/	
Enfants / menuiserie	/			
Enfants / couture, tricot, broderie, teinture	/			
Enfants dans les décharges				/
Enfants / exploitation sexuelle				/

Le tableau 4 (suivant) donne une image des **objectifs de développement**, des **objectifs immédiats** et des **indicateurs** des programmes nationaux au Burkina Faso, Madagascar, Mali et au Sénégal. Chacun des programmes contient un objectif immédiat que vise au renforcement des capacités nationales ou à la sensibilisation des différents acteurs, plus une composante de l'action directe par l'amélioration des conditions de travail, la prévention, le retrait ou la réinsertion. Il est également à souligner l'interdépendance entre l'objectif de renforcement des capacités nationales et l'objectif d'action directe, car l'atteinte de résultats tangibles relatifs aux programmes de prévention, retrait et réinsertion (par exemple dans les secteurs agriculture/élevage, orpaillage, secteur urbain / informel etc.) est largement conditionnée par la qualité de l'exécution des activités du premier l'objectif.

Les rapports nationaux révèlent qu'au niveau général, les objectifs des programmes spécifiques visent des besoins réels des populations et qu'ils se veulent complémentaires. Ils apparaissent clairs, réalistes et susceptibles d'être atteints dans les délais impartis avec les ressources allouées. Ainsi la conception des programmes nationaux a une logique et une cohérence qui permet une mise en œuvre efficace. Néanmoins dans certains cas, les objectifs auraient du être formulés en termes plus précis, par exemple l'objectif immédiat 2 au **Mali**. D'une manière générale les objectifs devraient toujours être spécifiques et sans ambiguïté.

**Les indicateurs de succès pour le suivi de ces objectifs** sont indiqués dans le même tableau. Ils sont formulés en fonction des objectifs immédiats énoncés, pour donner les preuves de réalisation de ces objectifs. Ils constituent les principales références pour mesurer l'impact du projet sur l'amélioration de la situation des enfants au travail et de ceux actifs dans les secteurs dangereux. Vu que dans chacun des pays il y a des conditions spécifiques pour mesurer par rapport aux objectifs des projets, les indicateurs pour le suivi des programmes nationaux ont été conçus pour prendre en compte ces préoccupations nationales à un niveau sectoriel et les spécificités des programmes d'action en fonction des besoins et des attentes

exprimées par les communautés bénéficiaires.

Dans la plupart des cas, les indicateurs sont quantifiables et mesurables et ils permettent un suivi du programme national en déterminant son état d'avancement, les difficultés rencontrées et les solutions proposées. Nonobstant les objectifs immédiats, les indicateurs devraient avoir été formulés en termes plus précis. Ainsi le nombre d'indicateurs devrait avoir été augmenté afin de permettre une détermination améliorée et efficace des achèvements jusqu'à aujourd'hui.

**Tableau 4: Les objectifs de développement, les objectifs immédiats et les indicateurs des programmes nationaux**

<b>BURKINA FASO</b>		
<b>Objectif de développement: L'objectif du projet est de contribuer à l'abolition du travail des enfants au Burkina Faso en concentrant dans un premier temps l'action sur les pires formes de ce travail</b>		
<b>Objectif immédiat 1:</b> A la fin du projet, <b>le personnel de diverses institutions</b> gouvernementales, non gouvernementales et des personnes ressources <b>seront capables</b> de concevoir et de coordonner des actions contre le travail des enfants; la coordination entre administrations et le nombre d'actions menées sur le travail des enfants seront accrus		
<b>Indicateur</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de personnes formées pour lutter contre le travail des enfants</li> </ul>	200	127
Commentaire: La formation a concerné les inspecteurs et les contrôleurs du travail, les partenaires sociaux, les représentants d'ONGs et d'Associations.		
<b>Objectif immédiat 2:</b> A la fin du projet, <b>les principaux acteurs</b> (parents, enfants, employeurs, syndicats, médecins, enseignants, responsables politiques et administratifs, autorités traditionnelles et religieuses) ainsi que l'opinion publique, <b>auront été sensibilisés</b> au travail des enfants grâce aux actions de sensibilisation menées à leur intention		
<b>Indicateurs</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de personnes atteintes par les actions de sensibilisation</li> </ul>	700.000	410.000
Commentaire: Le tableau ci – dessus porte sur la sensibilisation des parents, des enfants, des employeurs, des syndicats, des responsables politiques et administratifs, des chefs coutumiers et religieux. La sensibilisation est réalisée par les actions multiformes (médias, causeries débats, théâtre forum et conférences)		
<b>Objectif immédiat 3:</b> A la fin du projet, <b>les conditions de travail</b> des enfants particulièrement exposés, identifiés pendant les enquêtes préalables, <b>auront été améliorées</b> et certains groupes d'enfants travailleurs auront été retirés de ce travail et des alternatives viables auront été proposées aux enfants et à leurs familles grâce à des actions directes		
<b>Indicateurs</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'enfants retirés et bénéficiant d'une formation de base ou d'un apprentissage</li> </ul>	825	385

Source: Rapports d'activités du projet

## MADAGASCAR

**Objectif de développement: L'objectif du projet est de contribuer à l'abolition du travail des enfants à Madagascar et à leur retrait des pires formes de celui-ci**

**Objectif immédiat 1:** A la fin du projet, les différents acteurs (parents, enfants, employeurs, syndicats, médecins, enseignants, responsables politiques et administratifs, autorités traditionnelles et religieuses ainsi que l'opinion publique **auront été sensibilisés** sur les dangers découlant des situations de travail des enfants dans les secteurs retenus grâce aux actions de sensibilisation menées à leur intention

Indicateurs	Prévu	Réalisé
▪ Nombre d'activités de sensibilisation	61	46
▪ Nombre de personnes atteintes par les activités de sensibilisation	300	202
▪ Nombre de support de sensibilisation : banderoles, affiches, T-shirts, autocollants, cassettes vidéo, cassettes audio, panneau publicitaires	9318	9212

**Objectif immédiat 2:** Les conditions de vie et de travail des enfants particulièrement exposés, identifiés lors de la phase actuelle du programme national **auront été améliorées** et certains groupes d'enfants travailleurs auront été retirés de ce travail et des alternatives viables auront été proposées aux enfants et à leurs familles grâce à des actions directes

Indicateurs	Prévu	Réalisé
▪ Nombre d'enfants scolarisés	1430	1430
▪ Nombre d'enfants alphabétisés	426	426
▪ Nombre d'enfants bénéficiant de formation/et ou d'un apprentissage	144	144
▪ Nombre d'enfants ayant accès au service de santé	2085	1485
▪ Nombre d'enfants bénéficiant de nourriture	2085	1485
▪ Nombre d'enfants bénéficiant de matériels scolaires	1430	1430
▪ Nombre d'enfants bénéficiant d'aides judiciaires (autres)	70	70

**Objectif immédiat 3:** Les différentes activités de l'approche préparatoire du «Programme assorti de délais» (*Time Bound Programme*) **auront été planifiées** et entreprises

Indicateurs	Prévu	Réalisé
▪ Nombre d'études effectuées : quantitatives et qualitatives	5	5
▪ Nombre d'ateliers effectués	6	6
▪ Nombre de rapports	5	5

Source: Rapports d'activités du projet

## MALI

**Objectif de développement: L'objectif du projet est de contribuer à l'abolition du travail des enfants au Mali et à leur retrait des pires formes de travail**

**Objectif immédiat 1:** A la fin du projet, les différents acteurs **seront sensibilisés** sur les dangers découlant des situations de travail des enfants dans les secteurs retenus

Indicateurs	Prévu	Réalisé
▪ Nombre de parents, de communautés, d'autorités, d'employeurs, de partenaires sociaux et d'ONG incluant la lutte contre le travail des enfants dans leurs activités et leurs budgets	2650	1050
▪ Impact de la couverture par les médias du thème du travail des enfants	10	5
▪ Nombre d'initiatives des acteurs concernés pour prévenir le travail des enfants	100	25

Commentaire: Les résultats chiffrés ont pu être obtenus grâce à l'engagement des partenaires du programme national

<b>Objectif immédiat 2: A la fin du projet, les conditions de vie et de travail des enfants sont améliorées</b>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'enfants bénéficiant de formation professionnelle</li> <li>▪ Nombre d'enfants ayant accès à la scolarisation et/ou à l'éducation informelle</li> <li>▪ Meilleur accès des enfants à la santé</li> <li>▪ Réorganisation et réadaptation des tâches confiées</li> </ul>	<p>1050</p> <p>830</p> <p>550</p> <p>150</p>	<p>570</p> <p>350</p> <p>550</p> <p>65</p>
<p>Commentaire : Les chiffres ont pu être atteints, grâce à l'implication de tous les acteurs concernés, mais également à l'assiduité des enfants et à la compréhension des parents</p>		
<b>Objectif immédiat 3: A la fin du projet, les enfants travaillant dans les activités les plus dangereuses sont retirés, et des alternatives viables sont offertes aux enfants et à leurs parents</b>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'enfants retirés</li> <li>▪ Nombre de familles et d'enfants bénéficiant d'une reconversion professionnelle</li> <li>▪ Meilleure protection juridique</li> </ul>	<p>1175</p> <p>1150</p> <p>165</p>	<p>320</p> <p>570</p> <p>65</p>
<p>Commentaire : Les cas de retrait observés, ont été possibles grâce aux différents soutiens économiques accordés aux parents par le projet, mais également l'offre de scolarisation aux enfants travailleurs</p>		

Source: Rapports d'activités du projet

<b>SÉNÉGAL</b>		
<b>L'objectif du programme est de contribuer à l'abolition du travail des enfants au Sénégal et à accroître d'urgence leur protection contre les pires formes de travail</b>		
<b>Objectif immédiat 1: A la fin du programme, l'intervention de l'IPEC est consolidée à travers la mise en œuvre des programmes d'action visant à contribuer à l'élimination du travail des enfants</b>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de programmes d'action approuvés et mis en œuvre</li> <li>▪ Nombre d'enfants bénéficiant d'éducation de base et de formations qualifiantes</li> <li>▪ Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail</li> <li>▪ Nombre de relais formés sur les risques au travail et les moyens de prévention</li> <li>▪ Nombre d'enfants du milieu rural et de filles touchées</li> </ul>	<p>6</p> <p>40000</p> <p>270</p> <p>500</p> <p>28000</p>	<p>6</p> <p>47042</p> <p>412</p> <p>486</p> <p>42465</p>
<p>Commentaire: Quatre évaluations rapides ont été réalisées, validées et diffusées</p>		
<b>Objectif immédiat 2: A la fin du programme, les capacités nationales sont renforcées pour l'élaboration et la validation d'un plan national intégré assorti de délais d'exécution pour l'éradication des pires formes de travail des enfants dans les secteurs identifiés comme prioritaires</b>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opérationnalité et qualité des membres du comité scientifique de pilotage des études et recherches</li> <li>▪ Suivi par le Comité de toutes les étapes du processus de sélection des secteurs prioritaires, des consultants et de la validité des résultats</li> </ul>	<p>Un comité opérationnel</p>	<p>Implication des membres du comité scientifique dans la validation des différentes études et dans les concertations menées</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de séminaires tenus pour la réalisation et la validation des recherches</li> </ul>	<p>2</p>	<p>2</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de partenaires formés et impliqués dans la campagne de sensibilisation</li> </ul>	<p>Pas d'information</p>	<p>Pas d'information</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectivité de l'observatoire syndical de surveillance des pires formes de travail des enfants et du réseau des partenaires</li> </ul>	<p>Pas d'information</p>	<p>Pas d'information</p>

Source: Rapports d'activités du projet

### 1.3. Pertinence des objectifs et de la stratégie

Comme décrit dans la section 1.1.2 de ce rapport, dans chaque pays, la démarche de l'IPEC a consisté à réaliser au préalable des enquêtes représentatives, appuyées par le programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC). Ces activités d'investigation ont permis de cerner les secteurs concernés par le travail des enfants et de déterminer les enfants à cibler prioritairement. Par ailleurs, durant la mise en œuvre des programmes, des actions de recherche ont été développées afin d'affiner la connaissance des situations dans certaines zones géographiques des pays ou dans certains groupes cibles. En général, les évaluations nationales ont montré que le choix des secteurs d'activités dans les quatre pays a été pertinent du fait qu'on a pu retirer les enfants des travaux dangereux. L'approche et la stratégie adoptée ont été en adéquation avec les objectifs visés par les projets dans la mesure où ils sont axés sur le renforcement des capacités nationales, la sensibilisation et le retrait des enfants des activités les plus dangereuses.

En particulier au **SÉNÉGAL**, la pertinence du programme national a été jugée positive par les communautés à travers l'action des organisations non gouvernementales partenaires qui ont mis en œuvre une démarche participative impliquant les populations à des niveaux différents avec des stratégies plus adaptées en fonction de la prévalence des pires formes dans le secteur.

A **MADAGASCAR**, le rapport final a montré que le projet continue à être pertinent du fait que l'ensemble des activités menées dans les deux phases correspondent aux objectifs définis dans le document de projet et aux besoins des bénéficiaires. Ceci peut être illustré par les demandes de poursuite des activités qui sont très manifestes de la part des différentes parties prenantes.

### 1.4. Gestion et administration des programmes nationaux

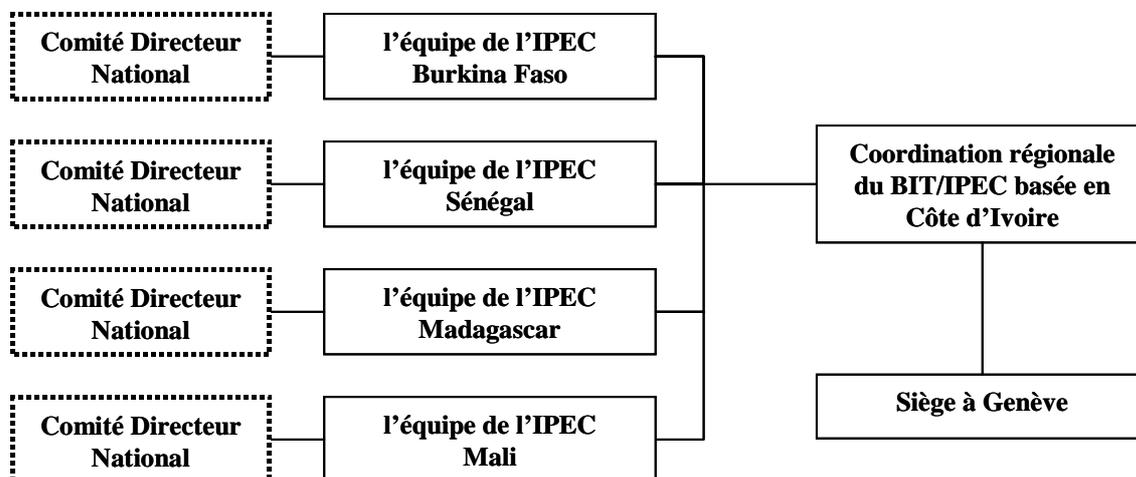
Dans tous les pays, un cadre institutionnel a été mis en place pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des programmes d'actions, développer le partenariat autour du cadre stratégique défini, veiller à la conformité des actions planifiées avec les orientations nationales en matière de lutte contre le travail des enfants et assurer la supervision de la mise en œuvre du programme national. Ce cadre institutionnel est composé de l'équipe de l'IPEC (normalement deux personnes : un Administrateur du Programme et un Assistant Administratif), qui se charge d'apporter l'appui technique de l'IPEC aux différents partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions pour lutter contre le travail des enfants, d'assurer le suivi des actions engagées et de promouvoir la politique nationale en matière de lutte contre le travail des enfants.

Dans chaque pays, l'équipe de IPEC est appuyée par la Coordination régionale du BIT/IPEC basée en Côte d'Ivoire et par le Siège à Genève dans l'analyse technique des programmes d'actions, la gestion administrative et financière et dans la gestion du partenariat avec les autres institutions.

Le Comité Directeur National (CDN) est composé de représentants des services de l'Etat, des ONGs, des organisations d'employeurs et de travailleurs et - à titre d'observateurs - de représentants d'institutions internationales tels que le PNUD et l'UNICEF et des bailleurs de

fonds. Il a pour rôle de mener des consultations sur la nature et la portée des activités à entreprendre dans le cadre du Programme National IPEC établi dans le contexte d'une politique nationale, ainsi que de porter attention à d'autres projets relatifs au travail des enfants.

**Diagramme 2: Mécanismes institutionnels du projet**



Dans les quatre pays, des rencontres d'information et de sensibilisation sur le travail des enfants, les normes et conventions internationales du BIT ont été organisées par le programme national respectif. Ces rencontres ont permis de renforcer les concertations pour une meilleure compréhension de la problématique du travail des enfants, de mettre en place un cadre national d'intervention unifié et de mieux préciser les axes stratégiques d'actions principales.

Cette démarche participative et concertée d'information explique le fait qu'en général les programmes bénéficient d'une grande appropriation de la part des partenaires aussi divers que les structures gouvernementales et les ONG. Au **SÉNÉGAL**, les actions de la première phase ont permis de créer une base institutionnelle solide et bien outillée pour accueillir et mettre en œuvre des stratégies de renforcement des politiques et programmes de prévention et de protection des enfants contre les pires formes de travail.

Au **BURKINA FASO**, l'évaluation mentionne que la mobilité des membres du comité directeur a entraîné parfois une perte des compétences pour le suivi de la mise en œuvre du programme. Les formations données ont généralement concerné un membre de chaque structure, et le suppléant n'avait pas toujours une connaissance suffisante du programme pour pallier les absences du titulaire. L'évaluation recommande de renforcer les formations des membres du CDN (représentant des structures concernées et leurs suppléants sur la programmation, la gestion axée sur les résultats, etc.).

Dans une ligne d'argumentation semblable, l'évaluation du programme au **MALI** mentionne qu'en raison de leurs contraintes professionnelles et du caractère non rémunéré de leur mission, les membres du CDN n'étaient pas toujours disponibles et qu'avec la multiplication des activités et l'extension éventuelle du Programme, cette indisponibilité pourrait constituer un véritable goulot d'étranglement. L'évaluation indique aussi que les ressources financières allouées au Programme sont trop limitées pour satisfaire tous les besoins essentiels des projets

et suivre la croissance de la demande.

## 1.5. Résultats des programmes nationaux

En général, les principales stratégies des programmes nationaux ont démontré une réelle efficacité dans la mise en œuvre de programmes et aussi sur la mise en place d'un contexte national favorable à l'éradication des pires formes de travail des enfants. On peut mentionner que les programmes ont globalement atteint les principaux objectifs poursuivis. Ce qui suit expose comment les résultats ont été atteints dans chacune des composantes des programmes.

### 1.5.1. Renforcement des capacités

Au **BURKINA FASO**, de contrôleurs du travail, des partenaires sociaux, des représentants d'ONGs et d'Associations ont été formés. Les missions de la Direction de la Sécurité et Santé au Travail sur les questions liées au travail et au trafic des enfants ont été élargies et un plan national de lutte contre le travail des enfants a été adopté. Cependant l'évaluation mentionne que malgré la formation des inspecteurs et contrôleurs, l'implication de ce corps professionnel reste insuffisante. Les initiatives et les actions coordonnées contre le travail des enfants attendues par les institutions gouvernementales et non gouvernementales et des personnes ressources ont été effectives, mais en même temps beaucoup de mesures restent à prendre pour «enraciner» la lutte contre le travail des enfants.

A **MADAGASCAR**, l'évaluation a jugé pertinent le renforcement des capacités nationales en matière de droits des enfants et travail des enfants. Les leaders d'opinion maintenant sont bien placés pour renforcer à leur tour la sensibilisation de l'opinion publique, et ils connaissent les arguments ainsi que les politiques et programmes susceptibles de vaincre la réticence à abolir les pires formes du travail des enfants. Les formations et les ateliers ont renforcé la connaissance des différents responsables sur des procédures de l'IPEC en matière de gestion technique et gestion financière des programmes d'action. Cette stratégie a permis d'accélérer le traitement des rapports financiers au niveau central et de recentrer les plans de travail arrêtés avec les agences d'exécution

Au **MALI**, à part des formations sur des procédures de l'IPEC, le programme a principalement donné un appui institutionnel à la Direction Nationale du Travail pour renforcer les capacités d'intervention des services de l'inspection et du contrôle du travail en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Au **SÉNÉGAL**, les capacités techniques du Gouvernement, des Organisations Non Gouvernementales, des Organisations d'Employeurs et de Travailleurs, des Institutions de recherche, des médias et des communautés ont été sensiblement renforcées grâce à une série de formation sur le travail des enfants et ses pires formes. Un des résultats de ce renforcement était l'élaboration d'un plan d'action national pour l'élimination des pires formes du travail des enfants (PFTE) dans trois secteurs prioritaires. Les différentes agences d'exécution ont aussi beaucoup bénéficié de séances de formation sur les procédures de l'IPEC en matière de gestion technique et financière des programmes d'action. Cette stratégie a facilité la mise en œuvre des activités par ailleurs menées par des structures ayant déjà expérimenté les missions assignées pendant trois années.

Une autre activité dans ce sens était la réalisation d'un atelier de planification stratégique avec la participation effective des partenaires au développement, partenaires sociaux, des Organisations Non Gouvernementales, des Ministères techniques, des bailleurs de fonds et de la société civile. Ces réunions ont permis de déterminer et de valider les grandes orientations et les principes du cadre institutionnel d'insertion du futur programme assorti de délais. Ainsi ces concertations ont permis de discuter et de valider dans les secteurs prioritaires identifiés, les actions directes destinées aux populations d'enfants les plus vulnérables.

### **1.5.2. Sensibilisation et mobilisation sociale**

Au **BURKINA FASO**, la principale activité du programme, le volet mobilisation sociale, a été réalisé dans des proportions très satisfaisantes. Par exemple la formation des journalistes a favorisé la publication d'articles régulièrement dans les quotidiens de la place, et on relève également la dénonciation par des individus, via la presse, de situations d'exploitation ou de maltraitance d'enfants au travail. Les agences d'exécution ont fait ressortir de réels changements de comportement des acteurs intermédiaires (parents, employeurs, communautés) quant à la protection des enfants au travail, la mise au travail précoce des enfants et l'amélioration de leurs conditions de travail. Parmi les points faibles on note l'absence d'harmonisation des messages de sensibilisation entre les agences d'exécution, une conclusion qui est réaffirmée dans le cas de Madagascar. Néanmoins l'évaluation estime qu'environ 55.000 personnes ont été effectivement sensibilisées. La prévalence du volet sensibilisation et mobilisation sociale dans le programme était justifiée mais il aurait fallu un temps plus long pour atteindre des résultats mesurables.

A **MADAGASCAR**, l'évaluation constate que les enfants grâce à une meilleure connaissance des risques sur leurs lieux de travail prennent davantage de précautions et ne retournent pas sur les lieux de travail. Au niveau national, les campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants ont eu comme impact des publications régulières dans la presse locale qui décrit régulièrement la situation des enfants travailleurs.

Au **MALI**, l'évaluation constate que la sensibilisation a eu incontestablement l'effet le plus immédiat et le durable sur les différents acteurs. A titre d'illustration, on peut noter l'opération «Carton rouge au travail des enfants» lors de l'organisation de la coupe d'Afrique des Nations au Mali 2002. Aussi la production de supports (visuels et audio) dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'action a largement contribué à l'atteinte de cet objectif. Avant le Programme, il était quasiment impossible de parler de travail des enfants qui était perçu comme un sujet tabou. Aujourd'hui, ce concept est devenu une réalité même dans les milieux les plus fermés. Aussi, y a-t-il une prise de conscience collective du fléau et une mobilisation générale de l'ensemble de la communauté pour combattre le phénomène.

Au **SÉNÉGAL** les rencontres d'information et de sensibilisation sur le travail des enfants, les normes et conventions internationales du BIT ont été organisées par le programme national. La stratégie de communication est restée centrée sur la diffusion de l'information, sur les risques et les conséquences du travail des enfants au plan sanitaire, psychosocial, éducatif et professionnel, la promotion de l'approche participative pour l'identification et la résolution des problèmes ainsi que le renforcement des capacités d'intervention des communautés. On a noté des réactions très favorables à la prise en compte de mesures de protection des enfants. Les rencontres ont permis de renforcer les concertations pour une meilleure compréhension de la problématique du travail des enfants, de mettre en place un cadre national d'interventions

unifié et de mieux préciser les axes stratégiques d'action. Cette démarche participative et concertée d'information explique sans doute le fait que le programme bénéficie au niveau national d'une grande appropriation de la part des partenaires aussi divers que les structures gouvernementales et les ONG.

### **1.5.3. Action directe avec enfants et familles**

Au **BURKINA FASO**, au total, 1640 enfants âgés de 6 à 18 ans ont été touchés par les programmes d'actions à travers des stratégies de prévention, de retrait ou d'amélioration de leurs conditions de travail. Si l'on se réfère aux 2000 enfants touchés à travers l'étude préalable, ce sont 82% des enfants travaillant dans les secteurs ciblés qui ont été touchés, ce qui est un pourcentage très satisfaisant. Parmi les points faibles on peut déplorer que certains secteurs soient moins représentés que d'autres, l'équilibre entre les bénéficiaires n'étant pas respecté. C'est le cas particulièrement de l'agriculture et de l'élevage, sous-représentés malgré la prévalence des risques identifiés. Néanmoins d'une manière générale, il est satisfaisant de constater qu'aucun programme ne s'est contenté de retirer les enfants sans leur offrir des alternatives économiques ou éducatives.

Par rapport à l'**efficacité du programme** au **BURKINA FASO**, la réponse varie selon la nature des programmes d'actions réalisés. De manière globale, les ressources allouées aux programmes s'inscrivant dans des actions de sensibilisation ont été suffisantes. Les insuffisances sont liées aux difficultés d'accès aux sites d'orpillages, aux exploitations agricoles pour lesquels les moyens de déplacement adéquats n'avaient pas été budgétisés. En plus les retards dans l'allocation des ressources ont contribué à influencer négativement les résultats de certains programmes.

A **MADAGASCAR**, 420 enfants ont été retirés d'une situation des pires formes de travail des enfants et ont bénéficié de mesures d'accompagnement. Le nombre d'enfants envoyés en garderie ainsi que le nombre d'enfants inscrits à l'Ecole Primaire Publique est en augmentation et les parents déclarent être satisfaits. Parmi les points faibles on peut constater une insuffisance des infrastructures d'accueil et des moyens dans le système éducatif pour tous les programmes d'action.

Par rapport à l'**efficacité du programme** à **MADAGASCAR** et du fait que le pays a traversé une période de crise en 2002, le calendrier et le budget n'ont pas été respectés dans tous les programmes d'action. Ceci a eu un impact sur le déblocage des versements et un retard dans la réalisation des dernières activités. Afin d'accroître l'efficacité du programme, il serait nécessaire de faciliter le circuit du traitement des rapports financiers, tant au niveau de l'IPEC qu'au niveau du bureau de l'OIT à Madagascar. Néanmoins, l'évaluation observe que d'une manière générale, pour les programmes d'appui indirect, les allocations allouées ont été nécessaires et suffisantes pour atteindre les objectifs fixés jusqu'à ce moment.

Au **MALI**, au total, 9.810 enfants dont 5.765 filles ont bénéficié des programmes de l'action du BIT. Pour les enfants travaillant en milieu agricole, l'offre de scolarisation a permis de les retirer des dures conditions de labeur et de parer aux arguments des parents qui mettaient en avant le manque de ressource pour ne pas scolariser les enfants. S'agissant des enfants travaillant dans le secteur informel, ils ont été accueillis dans des centres d'accueil. Les enfants ferblantiers, groupes ciblés ont été réintégrés à l'école et ils ont bénéficié de la mise à disposition d'un dispensaire leur permettant d'accéder à des soins de santé. Le Programme au

Mali a aussi donné l'opportunité à des enfants travaillant dans les sites d'orpillage d'être retirés des tâches pénibles, de suivre non seulement des cours d'alphabétisation fonctionnelle, mais aussi l'apprentissage d'un métier comme la menuiserie bois.

Par rapport à l'**efficience du programme** au **MALI**, les objectifs tels que définis dans les documents de projet étaient clairs, mais ambitieux et irréalistes au regard des ressources disponibles et du temps imparti pour la mise en œuvre du Programme. Le calendrier du Programme n'a pas souvent été respecté. Selon l'évaluation du Mali, l'explication réside dans la lenteur des procédures administratives et financières du BIT. Cette situation a entraîné des retards dans la mise en œuvre de certains programmes d'action. Face à cette situation, l'alternative trouvée par les structures récipiendaires a consisté à pré-financer certaines activités. En général, les ressources humaines de l'équipe de coordination du Programme étaient très limitées (par rapport à la dispersion géographique et à la diversité des activités financées) et se réduisaient à la seule personne du Coordonnateur National et son Assistante administrative. Néanmoins l'évaluation constate que le Programme a pu créer des synergies réelles entre les agences du Système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, OIT) autour de l'importante question du travail des enfants.

Au **SÉNÉGAL**, six programmes d'action ont été mis en œuvre sur dix prévus tenant compte de la disponibilité des fonds et des priorités de l'IPEC. L'action développée par les programmes simultanément dans les villes et les villages a permis de réduire considérablement la vulnérabilité des enfants par rapport aux difficiles conditions de vie et de travail, à la pénibilité et la multiplicité des tâches, à la vulnérabilité face aux mauvais traitements et aux violences et enfin de rompre leur isolement lors des séances de formation, d'alphabétisation et d'amélioration de leurs qualifications. Dans le domaine éducatif, les interventions ont réussi avec beaucoup de succès à assurer la scolarisation des enfants et notamment des filles dans les localités à risque. Les enfants bénéficient aussi de services adaptés de formation et de loisirs, de soins et de conseils en matière de santé préventive et curative, de protection sociale contre les abus, violences et exploitation sur les lieux de travail, d'intermédiation avec leurs familles et leurs employeurs en cas de conflits ainsi que d'une information assez large sur leurs droits et les moyens de protection. Les activités développées ont permis d'améliorer les capacités des enfants par un appui à l'éducation de base et par des formations qualifiantes qui leur offrent ainsi de meilleures perspectives pour leur avenir professionnel.

## **1.6. Perspectives de durabilité**

Au **BURKINA FASO**, un certain nombre de dispositions ont été prises pour assurer la poursuite des activités entreprises dans le cadre du programme. Ainsi, par exemple, la mise en place d'un comité provincial de lutte contre le travail des enfants dans l'ouest du pays, les activités génératrices de revenus pour prendre la relève des financements, et l'installation en groupements d'intérêt économique des enfants formés en vue de la prise en charge d'autres enfants. Le programme a aussi fait des recherches de financements auprès d'autres bailleurs de fonds.

A **MADAGASCAR**, vu le contexte socio-économique du pays, l'évaluation observe que les résultats acquis pendant cette période sont encore précaires et beaucoup d'efforts soutenus restent à faire pour assurer leur pérennité, notamment en matière d'actions de sensibilisation et de mobilisation sociale, pour retenir les enfants à l'école. Néanmoins, le Gouvernement a

réitéré sa détermination à combattre le travail des enfants par plusieurs actions, par exemple l'inclusion d'une ligne budgétaire pour l'amélioration de la situation des enfants travailleurs dans le Programme d'Investissement Public (PIP) 2001-2003, la re-dynamisation des activités du CDN qui a été mis en veilleuse durant l'événement de 2002, et l'engagement de l'Etat à assurer la scolarisation obligatoire et gratuite de tous les enfants en classe primaire (promesse présidentielle).

Au **MALI**, au plan institutionnel, l'évaluation constate que plusieurs dispositions sont prises pour assurer la poursuite des activités. Par exemple, il est envisagé la création de l'unité « Enfant et Travail » au sein du Ministère du Travail. Cette structure devra jouer le rôle d'observatoire du travail des enfants. A ce titre, il sera un organe de supervision et de contrôle de la mise en œuvre de la politique nationale. Le Programme au Mali a aussi permis une implication des parents dans la prise en charge des questions liées à la santé des enfants travailleurs, et a permis la mise en place au niveau villageois de Comités de surveillance qui constituent de véritables relais pour lutter contre le travail des enfants. Cependant, l'évaluation note que cette pérennité se trouve limitée par un certain nombre de facteurs, notamment l'instabilité institutionnelle des ONG d'exécution qui se caractérise par le réflexe de l'opportunité, et le fait que l'Etat a accompagné le programme sur les plans politique, juridique et logistique mais n'a pas participé au financement complémentaire. Comme effet, il sera difficile de ce fait de garantir le maintien de ces structures dans ce créneau en l'absence de financement après le retrait de IPEC.

L'expérience du **SÉNÉGAL** a montré que l'approche participative a été dans toutes les phases du Programme National, ce qui constitue un facteur clé de durabilité du programme. Un autre indicateur qui montre la durabilité du programme est le fait que le gouvernement sénégalais ait intégré la question du travail des enfants dans le Document cadre de Stratégie de réduction de la pauvreté et ait décidé une révision de la base de connaissances sur les différents secteurs d'activité des enfants. Ces décisions traduisent l'engagement national et la volonté du gouvernement à prendre en charge le travail des enfants et surtout ses pires formes. En même temps l'évaluation signale que malgré l'engagement des communautés et leur adhésion à la politique de l'IPEC, la question de la poursuite des activités avec l'achèvement du projet n'est pas sans préoccupations. Un facteur est le fait que la plupart des bénéficiaires directs sont issus de familles défavorisées en proie à des difficultés financières parfois très alarmantes. Une stratégie pour éviter cet obstacle est la mise en place de boutiques villageoises, de caisses d'épargne et de crédit et le système de parrainage développé en milieu rural qui contribueront à appuyer les enfants en formation dans les centres implantés et à renforcer la mobilisation des populations pour une scolarisation massive.

## 1.7. Conclusions, recommandations et enseignements tirés

Au niveau général, la présente évaluation de l'action d'IPEC au Burkina Faso, à Madagascar, au Mali et au Sénégal a révélé des avancées évidentes dans le combat contre le travail des enfants. Elle a également révélé des programmes d'actions et des stratégies d'interventions plus ou moins efficaces, susceptibles d'être reproduites ou améliorées à l'avenir. Des points faibles ont été mis en évidence, à certains niveaux d'intervention et d'exécution du programme, quelques-uns étant directement liés à la conception et à la mise en œuvre des programmes d'actions, d'autres davantage liés au contexte global dans lequel s'inscrit la lutte contre le travail des enfants. Entre eux, par exemple, la difficulté à faire évoluer la perception des populations sur l'opportunité d'abolir le travail des enfants face à un environnement caractérisé par l'importance de la pauvreté et de l'analphabétisme ainsi que par la faiblesse des opportunités éducatives. Néanmoins, en général les programmes nationaux d'IPEC se positionnent d'une manière déterminante dans les pays comme un cadre élargi de concertations et d'actions pour la protection des enfants contre l'exploitation de leur force de travail.

### **PRIORITES REGIONALES**

**Les domaines d'intervention du BIT/IPEC restent les priorités de la région**

- La prévention
- Le retrait
- La sensibilisation/mobilisation
- Le Renforcement des capacités
- Amélioration des connaissances sur les groupes cibles

### **QUESTIONS TRANSVERSALES (intégration des actions)**

- Les Enfants mendiants
- Les petites filles domestiques
- Les questions liées à l'appropriation nationale (nouvelle orientation du CDN, implication active et opérationnelle du ministre du travail)

Au niveau régional, la conclusion principale est que les domaines d'intervention «classiques» du BIT/IPEC – la prévention du travail des enfants est le retrait des enfants de situations pénibles, la sensibilisation est mobilisation des acteurs sociaux, la renforcement de capacités et l'amélioration des connaissances sur le groupes cibles – doivent rester comme priorités pour l'action future.

Les questions transversales à retenir est prioriser (en essayant l'intégration effective des actions) sont: les enfants mendiants, le travail domestique des enfants (spécialement petites filles) est les questions liées 'a l'appropriation nationale, y inclus la promotion des nouvelles orientations pour les Comités Directeurs Nationaux est l'implication active et opérationnelle des Ministères de Travail.

Les conclusions d'évaluation au **BURKINA FASO** soulignent que les stratégies de sensibilisation, de retrait, d'amélioration et de prévention ont été prises en compte dans les différents programmes. L'évaluation recommande de concentrer les ressources et les actions directes dans les secteurs prioritaires (agriculture, élevage, orpaillage), et de diminuer le nombre de programmes d'action afin d'augmenter l'efficacité du projet dans le domaine de la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Pour améliorer l'efficacité du programme et la synergie entre les programmes des différentes agences d'exécution, il est proposé de favoriser une complémentarité entre les programmes d'action et de rendre fonctionnel un cadre de concertation entre tous les intervenants IPEC d'une part, et avec les autres partenaires engagés dans la lutte contre le travail des enfants, d'autre part. Il faut aussi renforcer le rôle du CDN et son efficacité à travers l'organisation de sessions de formation. L'évaluation

mentionne aussi la nécessité de créer une base de donnée des enfants ayant bénéficié de l'intervention de l'IPEC.

Les enseignements dégagés renforcent l'idée que la lutte contre le travail des enfants doit aller de paire avec la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du système éducatif. Il est aussi absolument nécessaire de favoriser une réelle implication des institutions gouvernementales et de privilégier un nombre limité de programmes d'action pour atteindre de véritables résultats. Il faut accentuer la formation des animateurs et cadrer des structures d'exécution sur la législation, les risques du travail des enfants, les techniques d'animation, et instaurer une meilleure coordination dans les actions des intervenants. En tous cas, il est recommandé de privilégier l'approche participative pour garantir la durabilité des actions.

A **MADAGASCAR**, l'évaluation conclue que la période « pilote » a surtout visé la recherche des axes stratégiques et des outils nécessaires pour atteindre l'objectif de réduire et éradiquer les pires formes du travail des enfants. Malgré cela l'évaluation a révélé des stratégies d'intervention efficaces dans certains secteurs d'activités méritant d'être améliorées ou reproduites. Parmi les enseignements tirés pour des interventions futures on note que les objectifs doivent d'être réalistes (temps, moyens) et conformes aux attentes des bénéficiaires (parents, enfants). En plus la solide formation du personnel des agences d'exécution est une nécessité pour la bonne exécution des programmes.

L'évaluation **recommande** de renforcer l'attrait et l'accessibilité de l'éducation, et ce en soutenant l'engagement en faveur de l'éducation obligatoire et gratuite pour tous les enfants. Le Ministère chargé de l'éducation nationale est particulièrement sollicité à voir de près la dotation d'infrastructures scolaires pour répondre aux besoins de scolarisation en augmentation constante. En ce qui concerne les activités génératrices de revenu (AGR), il faudrait bien définir les AGR à développer dans chaque communauté. L'approche participative est à privilégier dans la mise en œuvre des interventions, c'est à dire qu'il faudrait veiller à ce que la communauté elle-même propose et avalise les AGR afin d'assurer la viabilité du projet.

Au **MALI**, le fait que la pauvreté soit sans doute une cause fondamentale de la mise au travail précoce des enfants, et que celle ci soit devenue un phénomène structurel, l'évaluation

## **BURKINA FASO**

**Le focus sera mis sur la consolidation des acquis du Programme National**

### **SECTEURS PRIORITAIRES**

- Agro/pastorale
- Les petites mines

### **GROUPES CIBLES PRIORITAIRES**

- Les enfants travailleurs agricoles et les enfants
- Les enfants travailleurs dans les mines

### **DOMAINES D'INTERVENTION**

- Prévention
- Retrait
- Sensibilisation
- Renforcement des revenus des parents
- Renforcement des capacités

## **MADAGASCAR**

### **GROUPES CIBLES PRIORITAIRES**

- Les enfants mendiants
- Les enfants domestiques
- Exploitation sexuelle commerciale des enfants
- Enfants dans les mines

### **DOMAINES D'INTERVENTION**

- Prévention
- Retrait
- Sensibilisation
- Amélioration des conditions de vie et de travail des enfants et des parents
- Renforcement des capacités

conclue que l'Etat devrait s'engager beaucoup plus en inscrivant le programme dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Sans les actions concrètes d'amélioration des conditions de vie des enfants et des familles d'enfants travailleurs, il est impossible de mener les actions à bonne fin. Une des conditions essentielles à la réussite des interventions réside dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie adéquate de développement d'une synergie entre tous les intervenants et d'un mouvement social, tant il est vrai que la question du travail des enfants nécessite une approche globale et une attaque concentrique. Au niveau national, l'évaluation recommande de profiter du processus de mise en œuvre de la décentralisation et du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, pour inclure la lutte contre le travail des enfants dans les Plans de développement nationaux et sectoriels

A l'adresse du BIT / IPEC, l'évaluation recommande d'alléger ou accélérer les procédures administratives et financières pour accroître l'efficacité du Programme, et d'augmenter l'enveloppe allouée à la réalisation d'activités concrètes. En plus, il est nécessaire de redynamiser le CDN pour appuyer le Coordonnateur National. Il est nécessaire d'introduire des outils plus complexes et plus élaborés (plan de gestion, plan d'exécution) et d'un cadre d'évaluation permanente des activités reliées à l'atteinte des résultats et à l'analyse de leur impact.

L'expérience du **SÉNÉGAL** montre la nécessité de consolider les stratégies d'appui visant à offrir aux enfants de meilleures opportunités d'éducation, de formation et de protection ainsi que des alternatives de survie pour les familles. Cette approche doit toutefois favoriser une intervention à un niveau macro-économique pour assurer l'élargissement de l'accès des enfants du milieu rural et des zones péri-urbaines à une éducation de base et aux services de santé, développer la lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales et enfin, améliorer l'emploi et la productivité des adultes et la sécurité au travail dans les secteurs non structurés de l'économie. Le renforcement de l'offre éducative et de formation et de l'insertion des enfants, l'information, la sensibilisation, la formation et la mise en place d'opportunités économiques pour les familles, constituent des alternatives incontournables pour assurer une durabilité de la prévention du travail précoce et de la lutte pour l'élimination de l'exploitation des enfants au travail.

L'évaluation du **SÉNÉGAL** recommande une mobilisation d'ensemble autour d'une alliance stratégique regroupant des acteurs

### **MALI**

**L'accent sera mis sur la consolidation des acquis du Programme National**

#### **SECTEURS PRIORITAIRES**

- Informel
- Agricole

#### **GROUPES CIBLES PRIORITAIRES**

- Les enfants travaillant dans le secteur informel
- Les enfants travailleurs agricoles
- Les petites filles travaillant en milieu urbain

#### **DOMAINES D'INTERVENTION**

- Prévention
- Retrait
- Sensibilisation
- Renforcement des revenus des parents
- Renforcement des capacités

### **SENEGAL**

**Les priorités du Sénégal sont définies dans le TBP**

#### **GROUPES CIBLES PRIORITAIRES**

- Les enfants mendiants
- Les enfants domestiques
- Les enfants travailleurs agricoles et du secteur de la pêche

#### **DOMAINES D'INTERVENTION**

- Prévention
- Retrait
- Sensibilisation
- Amélioration des conditions de vie et de travail des enfants et des parents
- Renforcement des capacités

clé tels que l'Etat, les ONG, les Médias, les Syndicats, les Employeurs, les Collectivités, les Organisations Internationales, les Leaders d'opinion, les enfants eux-mêmes ainsi que leurs familles. Suite à cela les échanges de bonnes pratiques entreprises entre les agences d'exécution des programmes d'action donnent des opportunités pour apprendre et éviter une duplication de la stratégie au niveau des Ministères techniques et des Collectivités locales en charge de la question de la protection des enfants. En milieu rural, l'appui à la scolarisation, l'alphabétisation, la protection contre le travail agricole, l'allègement des travaux pénibles, la prévention de l'exode précoce sont les actions les plus pertinentes. En milieu urbain, les activités d'accueil, d'écoute, de protection sociale, de formation et de sensibilisation sur les droits permettent de rendre les enfants moins vulnérables face aux difficiles conditions de vie et de travail, et de développer une plus grande qualification et de meilleures perspectives pour leur avenir professionnel.

## **1.8. Exemples de bonnes pratiques**

### **1.8.1. Lutter contre le travail des enfants dans la province de la Comoé grâce à la prévention, à l'éducation formelle et à la formation pré-professionnelle (BURKINA FASO)**

En vue de lutter contre le travail des enfants en zone rurale, le Programme National IPEC Burkina Faso a apporté son appui à un programme d'action qu'une ONG, Aide à l'Enfance Canada a exécuté dans la province de la Comoé. 50 enfants (30 garçons et 20 filles) ont été les bénéficiaires directs du programme d'action, et les parents des 50 enfants sont les bénéficiaires indirects des programmes d'action.

#### **Motif du choix comme bonne pratique**

La construction de une école a permis aux enfants de se consacrer à leur éducation et porter ainsi le taux de scolarisation du village à environ 40%. L'école qui a été construite dans le village de Katierla a permis d'offrir à certains enfants de meilleures possibilités dans l'éducation. Ils pourront ainsi progressivement développer leurs capacités à s'insérer sur le marché du travail.

#### **Description de l'action**

- Identification des groupes cibles.
- Sensibilisation sur la problématique du travail des enfants en milieu rural.
- Construction de l'école.
- Inscription des enfants.
- Prise en charge des fournitures scolaires.
- Mise en place du comité villageois de lutte contre le travail des enfants en milieu rural.

#### **Eléments clés**

- L'implication des autorités administratives, coutumières et religieuses aussi bien de la province que du village concerné
- La création d'un comité villageois de lutte contre le travail des enfants en milieu rural

#### **Conditions nécessaires**

- Développer les infrastructures scolaires ainsi que les centres d'éducation de base non formelle et les écoles satellites,
- Accorder un certain soutien aux enfants retirés du travail en milieu rural pour leur permettre d'être intégrés dans le système scolaire.

## **1.8.2. Programme d'appui institutionnel pour l'abolition du travail des enfants (MADAGASCAR)**

### **Motif du choix comme bonne pratique**

Dans le cadre du programme national intitulé « programme d'appui institutionnel pour l'abolition du travail des enfants à Madagascar », il a été créé un groupe de travail interdisciplinaire, à caractère consultatif, qui, outre sa mission de coordination, assure également, la promotion, la synergie des actions du projet de texte avant soumission et adoption et la représentation du programme dans toute l'élaboration des politiques nationales ou sectorielles de développement en vue de prendre en compte le travail des enfants

### **Description de l'action**

- Tous les ministères concernés par le problème du travail des enfants, les partenaires sociaux, les parlementaires, les universitaires ainsi que les membres du barreau sont impliqués indirectement ou directement dans cette lutte par l'intermédiaire de leurs représentants qui, en général, sont engagés.
- L'action élargie multi-sectorielle entre le travail des enfants permettra d'influencer la politique et les actions du Gouvernement. De plus, le Ministre actuel et son équipe avec l'appui du projet démontrent son engagement en menant les campagnes de sensibilisation à tous les niveaux (parlementaires, sénateurs, provinciaux et communautaires, etc...)
- Les enfants qui ont reçu l'apprentissage professionnel au centre Manjary Soa ont tous été placés dans une société en Zone Franche et leur travail est apprécié par les différents responsables

### **Éléments clés**

- Le Groupe de Travail Interdisciplinaire de Coordination, vu sa composition, ses attributions et étant une structure qui n'est pas amené à disparaître, peut assurer la continuité des activités prévues dans le programme, contrairement au CDN où les membres peuvent changer à tout moment (exemple : lors d'un changement du Gouvernement).

### **Conditions nécessaires**

- La responsabilisation des différents leaders en les impliquant activement dans les activités à mener dans le cadre du programme d'action, et en même temps les soutenir dans les différentes démarches.
- La collaboration avec les employeurs des sociétés Zone Franche dans le placement des enfants.

### **1.8.3. Projet d'appui à l'augmentation des revenus des parents et des familles des enfants travailleurs en milieu rural dans la zone de Dioila (MALI)**

Ce programme d'action a contribué longuement et de façon durable à l'augmentation des revenus des familles des enfants travailleurs et à la diversification des sources de revenu adaptées au contexte local, tout en retirant et prévenant les enfants de moins de 14 ans des conditions pénibles, dangereuses de travail, et de leur exploitation quotidienne. L'approche était basée sur l'appui direct aux parents des enfants travailleurs, pour retirer et améliorer les conditions de vie des enfants à travers leur scolarisation, l'accès à des soins de santé adéquats et la possibilité de vivre leur enfance par la pratique des activités socio-éducatives ludiques.

#### **Motif du choix comme bonne pratique**

La pauvreté étant la cause fondamentale de la mise au travail précoce des enfants, il est fondamental et stratégique de mettre en place des actions pour réduire son incidence. Le renforcement des pouvoirs économiques des parents des enfants travailleurs est une alternative pour empêcher les enfants d'être astreints aux activités économiques, au détriment de leur scolarisation.

#### **Description de l'action**

Constitution d'un comité villageois dans la commune pour sélectionner les familles. Ce comité comprend le préfet de cercle, le maire de la commune, trois délégués élus municipaux, deux représentantes des femmes, deux représentants des jeunes. Mise en place d'un parc composé de matériels de travail (charrue, bœuf de labour, semoirs) au bénéfice des familles pour leur permettre de travailler leurs champs sans recourir au travail des enfants et réalisation d'activités génératrices de revenus au profit des parents pour diversifier les sources de revenus des familles. Les activités à réaliser portent sur : L'aménagement de périmètres maraîchers pour les cultures de produits consommables et commercialisables (salade, choux, tomate, carotte, navet...); l'achat de cinq charrettes avec cinq ânes pour assurer le transport des produits vers les lieux de commercialisation; création de cinq points d'eau pour assurer l'irrigation des plantes maraîchères en toute période.

#### **Eléments clés**

- Négocier avec les parents pour qu'ils sentent la nécessité de protéger les enfants
- Déterminer les activités rentables et adaptées au contexte local
- Créer les bonnes conditions de retour des enfants dans leur famille
- Sensibiliser les parents et les enfants
- Impliquer les autorités locales

#### **Conditions nécessaires**

Une bonne stratégie d'implication des parents avec la mise en place d'actions de lutte contre la pauvreté constitue un moyen efficace de retrait des enfants des pires formes de travail avec alternatives concrètes comme la scolarisation et la formation. La formation des agences d'exécution impliquées dans la mise en œuvre du programme et des membres des comités communaux et villageois constituent une composante stratégique de pérennisation des actions.

#### **1.8.4. Projet de prévention du travail précoce des filles en milieu rural, d'appui à l'éducation de base et à la protection des filles domestiques (SÉNÉGAL)**

Ce programme d'action intervient avec les jeunes filles domestiques en amont dans les villages pour une meilleure prévention du travail précoce par une sensibilisation, une mobilisation des communautés, sur l'alphabétisation et le parrainage scolaire des filles qui risquent d'intégrer précocement le travail domestique. La stratégie de mise en œuvre s'appuie essentiellement sur une action concomitante entre le milieu urbain (receveur) et rural (pourvoyeur).

##### **Motif du choix comme bonne pratique**

La démarche privilégie une plus grande implication des autorités politiques et administratives, des chefs religieux, des leaders communautaires, des groupements féminins, des enseignants, des associations de jeunes pour une inscription massive des jeunes filles à l'école et leur maintien dans le système éducatif. Elle favorise également la consolidation des actions de formation et de suivi des filles domestiques dans les localités ciblées, le développement d'activités génératrices de revenus pour rendre autonomes les bénéficiaires, le renforcement des capacités des comités villageois de surveillance du travail précoce pour améliorer la protection des enfants.

##### **Description de l'action**

- Recherche-action pour identifier les raisons de la migration et déterminer l'intervention à consolider
- Sensibilisation et mobilisation sociale des jeunes filles domestiques, des familles, des communautés villageoises, des enseignants et des autorités administratives et religieuses
- Offre de services (santé, écoute, conseils, orientation) aux jeunes filles domestiques avec une implication des structures spécialisées
- Education de base, alphabétisation fonctionnelle et formations qualifiantes pour les jeunes filles à risque
- Renforcement des capacités des comités villageois de surveillance du travail précoce
- Inscription et parrainage scolaire des petites filles dans les villages

##### **Éléments clés**

Le programme a pu être consolidé grâce à une prise de conscience par les communautés du déséquilibre entre les effets immédiats et les risques inhérents au développement de cette situation sur la vie future des villages. Les résultats positifs capitalisés durant l'exécution du programme ont suscité l'envie auprès des autres communautés du pays pour un élargissement des actions au niveau de leurs localités. On a observé un réel changement d'attitude des communautés villageoises et des filles domestiques face au travail précoce et une plus grande confiance en elles en raison de l'acquisition d'une éducation de base et de formations qualifiantes.

##### **Conditions nécessaires**

La population cible a apprécié cette initiative en ce sens que la consolidation des activités du programme d'action mis en œuvre correspond à une préoccupation sociale interne des communautés.

## PARTIE II: RAPPORTS NATIONAUX

### 2.1. Burkina Faso<sup>4</sup>

#### 2.1.1. INTRODUCTION

Le travail des enfants est devenu une préoccupation majeure de notre époque.

Plusieurs Conventions internationales de protection des droits de l'enfant, adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies, consacrent l'intérêt de la communauté internationale à la frange la plus jeune de la population.

Les Etats parties à ces Conventions ont la responsabilité de concrétiser les engagements pris à travers la ratification de ces textes de lois pour assurer le plein épanouissement de l'enfant.

Le Burkina Faso est l'un des pays africains où le pourcentage d'enfants travailleurs est l'un des plus élevés, soit 51,05% selon les estimations du BIT.

Face à l'ampleur du fléau, le Burkina a affiché sa détermination de lutter contre les formes intolérables du travail des enfants pour aboutir à terme à l'abolition du phénomène.

Cette volonté s'est traduite par la signature d'un mémorandum d'accord de participation du Burkina au programme BIT/IPEC. Elle se matérialise par les projets BKF/99/MO1 FRA et RAF/01/50/FRA, approuvés par le ministère chargé du Travail et de l'Emploi et le bailleur de fonds, la France. Dont l'objet est de contribuer à l'abolition du travail des enfants au Burkina Faso.

Débuté en Septembre 1999 pour une durée de trois (3) ans, le projet a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui a examiné les perspectives de réalisation des objectifs, les effets des apports et des activités de départ,

#### SIGLES ET ABREVIATIONS

ABSE: Association Burkinabé pour la Survie de l'Enfance

AEC:AIDE 0 L4Enfance Canada

AEMO: Action Educative en Milieu Ouvert

AGR:Activités Génératrices de Revenus

AHPO: Association pour Handicapés Physiques et Orphelins

ATB: Atelier Théâtre Burkinabé

BIT: Bureau International du Travail

CEBNF: Centre d'Education Non Formelle

COBUFADE:Coalition au Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant

EJT: Enfant et Jeune Travailleur

IPEC: Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants

METJ: Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Jeunesse

OIT: Organisation Internationale du Travail

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PA: Programme d'Action

PAN: Plan d'Action Nationale

PIC: Plan Intégré de Communication

PFD: Promo Femme Développement

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

RED: Radio Evangile Développement

SCC: Save the Children Canada

SC/UK: Save the Children - United Kingdom

TDH/L: Terre Des Hommes Lausanne

UNALFA: Union Nationale de l'Audiovisuel Libre du Faso

UNESCO: Fonds des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture

UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

<sup>4</sup> Rapport préparé par Makan TRAORE, APN Burkina Faso (BIT/IPEC)

mesuré les retombées pour les groupes cibles et déterminé si la stratégie du projet est valable.

Au terme de son exécution, la présente autoévaluation finale du programme vise essentiellement à :

- vérifier dans quelle mesure les objectifs poursuivis par le programme national ont été atteints
- mesurer les effets et l'impact des activités menées
- déterminer si possible des recommandations pertinentes pour un renforcement de la lutte contre le travail des enfants au Burkina Faso.
- tirer les conclusions qui s'imposent et définir les premières orientations pour la prochaine phase du projet.

La méthodologie utilisée pour cette évaluation a consisté à:

- analyser les principaux documents du programme
- échanger avec les différents partenaires, le CDN, les structures d'exécution des programmes d'action
- faire des visites terrain pour apprécier les résultats obtenus

Pour atteindre ces objectifs assignés à l'évaluation finale, il importe d'apprécier de prime abord la viabilité de la conception du projet (première partie) et, dans un second temps, d'analyser la mise en œuvre du programme national d'apprécier les programmes en termes d'efficacité, d'efficience et de durabilité des résultats obtenus et, enfin, de procéder au constat sur le double plan des forces et des faiblesses qui, à leur tour, appellent des conclusions et des recommandations (deuxième partie).

## **2.1.2. CONCEPTION DU PROJET ET PERTINENCE**

### CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

#### *Situation du travail des enfants au Burkina Faso*

On savait peu de choses sur l'ampleur et la nature du travail des enfants au Burkina Faso. Quelques enquêtes ponctuelles avaient permis d'établir que la majorité des enfants travailleurs se trouvaient dans l'agriculture et l'élevage et que les groupes les plus exposés exerçaient leurs activités soit comme apprentis dans le secteur informel, soit sur les sites d'orpillage, ou étaient des petites filles employées comme domestiques, vendeuses ou apprenties.

Le programme national a été élaboré suite à une enquête menée de Novembre 1997 à Mai 1998 auprès d'un échantillon de deux mille (2.000) enfants de quatre (4) secteurs d'activités : 500 enfants travaillant dans l'agriculture et l'élevage, 500 des sites d'orpillage, 500 enfants apprentis dans les métiers à risques du secteur informel de Ouagadougou et 500 petites filles travaillant en milieu urbain à Ouagadougou.

Grâce à cette enquête, les causes essentielles du phénomène ont été cernées. Ce sont entre autres : la pauvreté, la déficience du système éducatif l'exode rural, la discrimination à l'égard des filles, les pratiques traditionnelles néfastes, la pression démographique. Elle a permis aussi de dresser le profil des groupes d'enfants travailleurs des

différents secteurs d'activités. L'identification d'une dizaine de risques et de contraintes a permis de dégager des orientations prioritaires pour l'action en faveur des enfants travailleurs. Ces dix (10) risques et contraintes les plus graves auxquels sont exposés les enfants travailleurs burkinabé et sur lesquels l'action doit être engagée sont en priorité :

- l'âge précoce des enfants
- la pénibilité ou l'extrême pénibilité des travaux
- l'absence d'apprentissage
- la difficulté des conditions de vie familiales
- la dangerosité de l'environnement
- l'absence de protection sociale
- l'absence de prévention médicale
- la durée excessive du travail
- l'existence de risques spécifiques
- le port de charges lourdes

#### *Situation institutionnelle et juridique de départ*

L'inspection du travail et la Direction de la Sécurité et Santé au Travail sont des structures du Ministère chargé du travail et dont les missions portent également sur le travail des enfants.

Le Burkina Faso a ratifié un certain nombre de conventions internationales relatives au travail des enfants (conv. n°5, n°6, n°33, n°138).

Il s'est également doté d'un certain nombre de textes réglementaires nationaux relatifs au travail des enfants (code du travail, arrêté n°545).

#### PERTINENCE DE L'ANALYSE DU PROBLEME

Suite à l'élaboration d'un plan national d'action de lutte contre le travail des enfants, le Programme National IPEC au Burkina Faso a été officiellement lancé le 12 octobre 1999.

Compte tenu de l'ampleur du phénomène d'une part, et de sa complexité d'autre part, le Programme National s'inscrit dans une stratégie progressive pour atteindre des résultats tangibles à court et moyen terme. Cette approche qui s'est traduite par la définition d'étapes dans le processus d'abolition du travail des enfants à court et moyen terme visera à :

- prévenir la mise au travail précoce des enfants,
- abolir le travail des enfants dans les activités les plus dangereuses et offrir aux enfants et à leurs familles des alternatives viables,
- améliorer les conditions de travail des enfants comme première étape vers l'élimination du travail des enfants,
- sensibiliser les acteurs clés tout en renforçant leurs capacités d'intervention.

La stratégie sera mise en œuvre par l'exécution de programmes d'actions et de mini

programmes dans des secteurs identifiés comme prioritaires à savoir :

- l'agropastoral,
- les mines et carrières,
- le secteur informel,
- les services domestiques.

## VALIDITE D'ENSEMBLE DE LA CONCEPTION

Les objectifs visés par le programme national, de par leur formulation et leur contenu, étaient clairs, réalistes et susceptibles d'être atteints dans les délais impartis avec les ressources allouées.

Il est également à souligner, dans la structure globale du projet, l'interdépendance entre les objectifs immédiats 1 et 2 : l'atteinte de résultats tangibles relatifs aux programmes sectoriels (agriculture/élevage, orpaillage, métiers à risque et filles du secteur informel) était largement conditionnée par la qualité de l'exécution des activités de l'objectif 1.

Les changements de comportements attendus des populations, la mise en œuvre de mesures importantes par les institutions gouvernementales, l'implication financière de partenaires au développement pour renforcer la lutte contre le travail des enfants, était largement tributaire de la qualité des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation sociale.

Des activités telles l'organisation de séminaires de formation, les réunions d'information sur les activités du programme national, la sensibilisation des partenaires clés et l'opinion publique sur le travail des enfants auront comme résultat immédiat le renforcement des capacités des organismes partenaires.

Les réunions d'information et débats dans les villages, la diffusion de films documentaires sur le travail des enfants, d'émissions par les médias, de messages dans les communautés grâce à l'utilisation de supports adaptés comme le théâtre, des résultats des études dans la première phase du programme national permettront de sensibiliser les partenaires clés et l'opinion publique sur le travail des enfants.

Des activités des sous-programmes de lutte contre la pauvreté, le travail des enfants dans l'agriculture et l'élevage, l'orpaillage, les métiers à risques du secteur informel, les petites

### **Rappel des objectifs du programme national**

#### **- Objectif de développement**

Contribuer à l'abolition du travail des enfants en concentrant dans un premier temps l'action sur les pires formes de ce travail.

#### **- Objectifs immédiats**

1. A la fin du Programme, le personnel de diverses institutions gouvernementales et non gouvernementales et des personnes ressources seront capables de prendre des initiatives et de mener des actions coordonnées contre le travail des enfants ; de même les principaux acteurs (parents, enfants, employeurs, syndicats, médecins, enseignants, responsables politiques et administratifs), ainsi que l'opinion publique auront été sensibilisés sur la question du travail des enfants,

2. A la fin du Programme, les conditions de travail des enfants particulièrement exposés, alors identifiées, auront été améliorés et certains groupes d'enfants travailleurs auront été retirés de ce travail et des alternatives viables auront été proposées aux enfants et à leur famille grâce à des actions directes.

filles travailleuses en milieu urbain permettront d'améliorer les conditions de travail de certaines catégories d'enfants travailleurs et de retirer ceux victimes des pires formes de travail des enfants dans les différents secteurs d'activités.

Pour chaque secteur, il est mentionné des activités s'adressant aux bénéficiaires indirects (les parents, les communautés villageoises, les coopératives) qui dépassent les possibilités du présent projet tant en terme de compétences des structures d'exécution, des ressources allouées ou des délais impartis.

C'est le cas particulièrement pour les activités relatives à l'accès à des techniques de production modernes plus rentables des maîtres artisans, des agriculteurs ou des orpailleurs. L'activité relative à l'amélioration des charges de travail de femmes au foyer dépassait également les possibilités du présent projet.

**Concernant les produits, certaines réserves sont à formuler en terme de réalisme et d'objectivité :** les produits 1,2 et 3 de l'objectif 2, dans le sous-programme intitulé "niveau national". En effet, ces produits relèvent de problèmes de développement dont la mise en œuvre pour atteindre des résultats tangibles incombe aux autorités gouvernementales à travers l'élaboration de politique et de plan d'action à large échelle dans le sens de l'éducation, la santé, la lutte contre la pauvreté, etc.

**Concernant toujours les produits,** on relève un décalage entre certains produits des programmes sectoriels et les activités préconisées pour les atteindre : c'est le cas notamment des produits 6, 9, 12 et 14 relatifs à la diminution des charges de travail des enfants et les activités suggérées pour atteindre ce résultat.

Dans la conception du programme national des indicateurs sont formulés en fonction des deux objectifs immédiats énoncés. Ils donnent les preuves de réalisation de ces objectifs. Les indicateurs produits sont quantifiables et mesurables et s'expriment au niveau du premier objectif immédiat en terme de nombre de séminaires organisés, d'initiatives prises par les partenaires, de projets de sensibilisation, de personnes touchées et de personnes effectivement sensibilisées.

Tous ces indicateurs permettent un suivi efficace du programme national en déterminant son état d'avancement, les difficultés rencontrées et les solutions proposées. Le but de ce suivi est de s'assurer que les ressources déployées pour réaliser les activités produisent les résultats (produits) prévus.

Au niveau des apports, le projet national a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation des activités.

## LOGIQUE ENTRE PROGRAMME NATIONAL ET PROGRAMMES D'ACTION

Le Programme National de lutte contre le travail des enfants a organisé trois (3) séminaires de formation et fait exécuter treize (13) programmes d'action.

Les trois (3) séminaires de formation et quatre (4) programmes d'action visent l'atteinte de l'objectif immédiat n°1. Il s'agit de :

- la formation des représentants des syndicats, du patronat, de l'Etat,
- la formation des journalistes,

- la formation des inspecteurs et contrôleurs du travail,
- le programme de sensibilisation sur le travail des enfants et le renforcement de leurs capacités organisationnelles,
- la production et la représentation d'une pièce de théâtre forum dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur le travail des enfants au Burkina Faso,
- la production et la diffusion d'émissions relatives au travail des enfants,
- le programme de mobilisation sociale contre le travail des enfants par l'information et la sensibilisation.

Ces programmes ont permis de produire les résultats 1 et 2 du programme national.

Neuf (09) programmes d'actions visent l'atteinte de l'objectif immédiat numéro 2 à savoir :

- le programme « amélioration des conditions de vie et de travail des enfants travaillant dans deux (2) sites aurifères dans le Sahel burkinabé »,
- le programme « lutte contre le travail des enfants dans la zone rurale de Karséguéra/Province de la Comoé grâce à la prévention, à l'éducation non formelle et à la formation professionnelle »,
- le programme « appui et d'assistance aux enfants travailleurs dans les métiers à risques du secteur informel à Ouagadougou »,
- le programme « appui et l'organisation des petites filles travailleuses dans le secteur informel à Ouagadougou, phase 1 »,
- le programme « appui et l'organisation des petites filles travailleuses dans le secteur informel à Ouagadougou, phase 2 »,
- le programme « insertion socio-économique et la formation préprofessionnelle de cent (100) enfants/jeunes en difficulté »,
- le programme « action socio-éducative pour la fixation des petites filles en milieu rural dans les provinces du Bazèga, du Bulkiemdé, de l'Oubritenga et du Kadiogo »,
- le programme « lutte contre le travail des filles domestiques à Ouagadougou par la prévention et la formation »,
- le programme « appui au retrait de cent cinquante (150) enfants (filles et garçons) travaillant dans la carrière de Pissy (Province du Kadiogo) »,

De l'examen des programmes d'actions, on note aussi une cohérence entre les objectifs visés, les besoins devant être satisfaits par les programmes d'actions.

Exemples:

- prise de conscience des risques et dangers par les populations et les enfants (programme de la COBUFADE),
- offre d'alternatives concrètes aux enfants et aux parents (programme Terre des Hommes Lausanne).

Les objectifs des programmes spécifiques visent des besoins réels des populations et sont complémentaires même si, par moments, on observe des doubles emplois dans certains d'entre eux.

La conception du programme national a une logique et une cohérence qui permet une mise en œuvre efficace.

**En conclusion**, la viabilité de la conception du programme national s'apprécie en mettant en parallèle ses forces et ses faiblesses:

#### **Forces**

- les risques et les contraintes identifiés ont permis de guider le choix de programmes d'actions pertinents qui répondent aux besoins réels des enfants et d'atteindre les objectifs visés par le projet,
- les objectifs sont réalistes et réalisables et la stratégie adoptée par le projet conforme aux réalités du contexte socio-économique du Burkina Faso. En effet, le but visé est à terme, l'abolition du travail des enfants.
- Dans l'immédiat, compte tenu des réalités économiques (pauvreté des familles) et sociales (prise de conscience des risques, des dangers et des conséquences du travail sur la vie de l'enfant/changement de mentalités et de comportements à l'égard de l'enfant), le projet s'atèle à la lutte contre les pires formes de travail des enfants,
- **La structure générale du programme national est équilibrée et cohérente et son contenu en termes d'activités et de produits attendus permet d'atteindre les objectifs fixés.**

#### **Faiblesses:**

- s'il est vrai que les besoins des enfants sont immenses au Burkina Faso, les programmes d'actions sont très nombreux pour une phase pilote qui devra surtout démontrer la faisabilité en termes de reproductibilité des expériences menées et de pérennité des actions de lutte contre le travail des enfants,
- le Programme vise à lutter contre les pires formes de travail des enfants qui reste un phénomène complexe et mal connu. Il aurait donc été souhaitable de fixer un objectif immédiat qui chercherait à approfondir la connaissance du phénomène et à identifier les pires formes de travail des enfants au Burkina, conformément à l'alinéa d) de l'article 3 de la Convention 182 de l'OIT,
- compte tenu du temps imparti au Programme National et aux ressources allouées les activités préconisées devant participer à augmenter le niveau de vie des familles et de ce fait diminuer la charge de travail des enfants ne pouvaient objectivement être mises en œuvre.

Cet état de fait explique l'écart qui existe entre les activités préconisées dans le document de projet et les activités effectivement mises en œuvre par les ONGs et Associations dans les programmes d'action.

### **2.1.3. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL**

#### **CADRE INSTITUTIONNEL**

Pour mener à bien les activités en vue de l'atteinte des objectifs du Programme national, il a été prévu la mise en place d'un cadre institutionnel pour assurer la coordination et le suivi de

la mise en œuvre des programmes d'actions, développer le partenariat autour du cadre stratégique défini, veiller à la conformité des actions planifiées avec les orientations nationales en matière de lutte contre le travail des enfants, et assurer la supervision de la mise en œuvre du programme national.

Ce cadre institutionnel est composé de **l'équipe de l'IPEC** (deux personnes : un Administrateur du Programme et un Assistant Administratif). Elle se charge d'apporter l'appui technique de l'IPEC aux différents partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions pour lutter contre le travail des enfants, d'assurer le suivi des actions engagées et de promouvoir la politique nationale en matière de lutte contre le travail des enfants.

L'équipe de IPEC au Burkina Faso est appuyée par la **Coordination régionale du BIT/IPEC** basée en Côte d'Ivoire et du **Siège à Genève** dans l'analyse technique des programmes d'actions, la gestion administrative et financière et dans la gestion du partenariat avec les autres institutions notamment celle du système des Nations Unies.

**Le Comité Directeur National** (CDN) est composé des représentants des services de l'Etat, des organisations syndicales, du patronat et des ONGs.

Il a pour rôle:

- de mener des consultations sur la nature et la portée des activités à entreprendre dans le cadre du Programme National IPEC établi dans le contexte d'une politique nationale, ainsi que de porter attention à d'autres projets relatifs au travail des enfants, prévus ou en cours dans le pays ;
- de sélectionner les propositions de programmes d'action à inclure dans le Programme National IPEC ;
- de fournir les informations et justifications voulues pour le Programme et Budget biennal pour l'IPEC ;
- de définir les mécanismes d'examen du Programme National IPEC et de procéder à l'examen des programmes d'action en cours dans le cadre de ce programme.

### *Partenariat*

Le travail des enfants a toujours été au centre des préoccupations des pouvoirs publics, des ONGs et des Associations. Celles-ci menaient diverses activités éparses au profit des enfants travailleurs.

Depuis la mise en œuvre du Programme National, la lutte contre le travail des enfants est en train de s'enraciner dans la culture et les institutions.

C'est ainsi que le Ministère en charge du travail participe aux activités du Programme.

Une coopération fructueuse s'est également instaurée avec d'autres ministères, notamment les Ministères de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, de la Santé, de la Justice, de la Communication.

Les organisations d'employeurs et de travailleurs sont devenus des partenaires actifs du Programme. Elles jouent un rôle important en sensibilisant leurs adhérents.

Beaucoup d'ONGs participent activement à la lutte contre le travail des enfants au Burkina Faso. Bien implantées sur le terrain, elles mènent souvent des actions qui répondent réellement aux besoins des enfants qui travaillent, de leurs familles et de la communauté dans

son ensemble.

Beaucoup d'autres partenaires participent aujourd'hui au combat mené par le Programme national. On peut citer:

- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD),
- le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF),
- le Fonds des Nations Unies pour l'éducation et la Science (UNESCO).

Toutes ces agences des Nations Unies sont membres du Comité Directeur National et participent activement à toutes les séances.

#### *Relations avec le Bailleur de fonds et les agences d'exécution*

Le bailleur de fonds à travers l'Ambassade de France au Burkina Faso a régulièrement pris part aux réunions du comité directeur national.

En dehors de cela, des rencontres périodiques ont eu lieu entre l'Administrateur et la Chargée du Programme de l'Ambassade de France au Burkina Faso. Les échanges portent sur l'évolution de la mise en œuvre du programme national.

Les agences d'exécution ont reçu l'appui de l'équipe de l'IPEC Burkina Faso dans la formulation et l'exécution des programmes d'action de lutte contre le travail des enfants soumis à financement.

Elles participent activement à toutes les activités menées par le Programme National.

#### *Examen critique du cadre institutionnel*

##### **Points forts**

- Le comité directeur national est reconnu officiellement et dispose de textes de base qui régissent son fonctionnement.
- Ses membres sont engagés dans la lutte contre le travail des enfants.
- L'équipe IPEC est disponible pour appuyer efficacement l'exécution du programme.
- Le partenaire financier a toujours été présent à toutes les concertations pour échanger sur les programmes.

##### **Points faibles**

- La mobilité des membres du comité directeur a entraîné parfois une perte des compétences pour le suivi de la mise en œuvre du programme. Les formations données ont généralement concerné un membre de chaque structure. Le suppléant n'avait pas toujours une connaissance suffisante du programme pour pallier les absences du titulaire.
- L'équipe IPEC Burkina Faso reste limité en effectif au regard de l'importance du Programme National et de leurs responsabilités.

## **Recommandations**

- Renforcer les formations des membres du CDN (représentant des structures concernées et leurs suppléants sur la programmation, la gestion axée sur les résultats, etc.
- Renforcer les capacités opérationnelles des agences d'exécution par des formations sur les systèmes de suivi et d'évaluation du BIT/IPEC, les rapports périodiques et finaux, la gestion axée sur les résultats, l'observation des violations des droits de l'enfant travailleur, les systèmes d'alerte et de dénonciation.
- Faciliter l'acquisition de matériel roulant pour une meilleure efficacité des actions sur le terrain et l'opérationnalité de l'équipe IPEC/BIT au Burkina Faso.

## RESULTATS DU PROGRAMME

### VOLET 1: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES

#### *Cadre institutionnel*

#### Résultats atteints

Formations des partenaires:

- 24 représentants de l'Etat (Etat, syndicats, patronat)
- 42 journalistes
- 30 inspecteurs et contrôleurs du travail

#### Points forts

- la formation des journalistes a favorisé la publication d'articles régulièrement dans les quotidiens de la place qui décrivent et dénoncent la situation des EJT. Les formations ont donc été bien réalisées et le sujet approprié par les bénéficiaires.
- on relève également la dénonciation par des individus, via la presse, de situations d'exploitation ou de maltraitance d'enfants au travail.
- l'élargissement des missions de la Direction de la Sécurité et Santé au Travail aux questions liées au travail et au trafic des enfants.
- l'élaboration et l'adoption d'un plan national de lutte contre le travail des enfants.
- l'adhésion du pays en 2001 au projet sous régional de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail du BIT-IPEC.

#### Points faibles

- malgré la formation des inspecteurs et contrôleurs, l'implication de ce corps professionnel reste insuffisant ; peu de contrôles des inspecteurs et contrôleurs du travail ont été réalisés sur les lieux de travail des enfants alors qu'une dimension fondamentale dans la lutte contre le travail des enfants réside dans le fait que des représentants de l'Etat soient le plus souvent présents sur le terrain pour crédibiliser la lutte.

- pas de cellule spécialisée sur le travail des enfants au sein du METJ (point focal).
- les pires formes de travail des enfants au Burkina Faso n'ont toujours pas été identifiées.
- le cadre de concertation permanent et fonctionnel entre les différents partenaires n'existe pas.

#### Recommandations

- actions de lobbying et de plaidoyer soutenus auprès des responsables du gouvernement.

#### *Cadre législatif et réglementaire*

Le Burkina Faso dispose d'une législation fournie en matière de protection de l'enfance, y compris l'enfance au travail, à travers les législations et réglementations nationales d'une part, et à travers la ratification des principales conventions internationales d'autre part, susceptibles de consolider les actions entreprises par l'IPEC pour l'abolition du travail des enfants.

Certaines de ces avancées en matière de protection juridique des enfants au travail ont été obtenues à travers les actions de plaidoyer entreprises sous l'impulsion du Programme National IPEC.

#### Points forts

- le processus de révision du code du travail est en cours.
- la convention N°182 de l'OIT relative aux pires formes de travail des enfants, a été ratifiée par le Burkina Faso le 25 mai 2001.
- une loi sur le trafic des enfants, considéré comme une pire forme de travail dans la convention n°182 de l'OIT, a été votée en Mai 2003 à l'Assemblée Nationale.

#### Points faibles

- non-révision des textes nationaux pour une cohésion avec les conventions internationales.

#### Recommandations

- renforcer les actions de plaidoyer du METJ et de l'IPEC.
- harmonisation de la législation nationale avec les Conventions internationales sur les droits et le travail des enfants.

#### *Conclusion*

Les initiatives et les actions coordonnées contre le travail des enfants attendues par les institutions gouvernementales et non gouvernementales et des personnes ressources ont été effectives mais beaucoup de mesures restent à prendre pour « enraciner » la lutte contre le travail des enfants.

## VOLET 2: MOBILISATION SOCIALE

#### Résultats atteints

- le projet a retenu **04 programmes de sensibilisation** ; ne sont pas inclus dans cette liste les 09 autres programmes d'action menant également des activités de sensibilisation ; ces activités sont des stratégies utilisées pour les projets ayant un objectif de retrait ou

d'amélioration des conditions de travail.

- parmi les 04 programmes de sensibilisation, 02 relèvent d'une "sensibilisation de masse" à travers l'utilisation des mass-médias (radios), et 02 autres d'une sensibilisation davantage "de proximité" à travers des supports de communication tels que les causeries éducatives, les cinés-débats et le théâtre forum.

C'est sur cette base que nous pouvons utiliser les indicateurs proposés, à savoir le nombre de personnes touchées (sensibilisation de masse), et le nombre de personnes effectivement sensibilisées (sensibilisation de proximité).

- Nombre de personnes estimées touchées (x 02 programmes de sensibilisation de masse) : **100.000 auditeurs.**
- Nombre de personnes effectivement sensibilisées (x 02 programmes de sensibilisation de proximité): **54.870 personnes.**
  - 10 représentations de la pièce de théâtre évaluée à 20.000 personnes.
  - 24.400 bénéficiaires directs et 10.470 bénéficiaires indirects (parents, employeurs, autorités), par le biais des causeries et ciné-débats, soit un total de 34.870 personnes.

Au total, par le biais des différents stratégies de sensibilisation mises en œuvre dans les 04 programmes de sensibilisation, ce sont environ 155.000 personnes qui ont été touchées, dont 55.000 environ, soit le tiers, qui ont été effectivement sensibilisées.

### Points forts

En tant que principale activité du programme, le volet mobilisation sociale a été réalisé dans des proportions très satisfaisantes.

Chaque programme ou mini-programme a initié un volet "mobilisation sociale" caractérisé par **la diversité des supports** utilisés (causeries, ciné-débats; affiches et tee-shirts, représentations théâtrales, émissions radio) et la pertinence des publics-cibles.

Outre, quatre (4) programmes d'actions concernaient exclusivement des actions de sensibilisation à base de supports permettant de toucher un large public (en nombre et en diversité) de par la couverture géographique à dimension nationale.

- représentations théâtrales x 1 (ATB),
- Radios x 2 (UNALFA;RED),
- causeries éducatives et ciné-débats x 1 (COBUFADE).

Les agences d'exécution ont fait ressortir de réels changements de comportement des acteurs intermédiaires (parents, employeurs, communautés) quant à la protection des enfants au travail, la mise au travail précoce des enfants et l'amélioration de leurs conditions de travail.

### Points faibles

1. La problématique du travail des enfants relève de facteurs d'ordre socio-économique aussi importants que socio-culturels. Elle nécessite donc une combinaison judicieuse des actions de sensibilisation pour changer les attitudes et comportements des populations. et d'activités concrètes visant la jouissance réelle des droits des enfants et de leurs familles. Cela est

ressorti dans les réactions des populations qui après avoir pris conscience des dangers sollicitent une aide directe pour retirer ou améliorer la situation de leurs enfants.

2. Les médias radiophoniques ne disposent pas d'outils permettant de mesurer l'impact à court, moyen ou long terme des activités de sensibilisation.

3. L'insuffisance de coordination entre les structures d'exécution n'a pas permis d'harmoniser les messages de sensibilisation ; les messages étaient conçus en fonction de la perception de la problématique des uns et des autres.

4. On note dans certains secteurs, et l'orpaillage notamment, les limites des actions de sensibilisation à travers les points suivants ressortis dans le projet SC/UK. La descente dans les galeries se poursuit pour les enfants ne bénéficiant pas de fonds pour les AGR.

- "L'enfant est toujours perçu comme une main d'œuvre sans distinction d'âge".
- "L'opinion locale ignore le droit à la personnalité de l'enfant".

### Recommandations

- Accorder dans le prochain programme national une part importante aux actions directes (en terme de retrait et d'amélioration) et y associer systématiquement des actions de sensibilisation pour faciliter leur mise en œuvre et poursuivre la sensibilisation de l'opinion publique pour une meilleure prise de conscience du phénomène.
- Harmoniser les messages de sensibilisation à partir d'une session de travail commune, appuyée par des spécialistes des questions du travail des enfants.
- Exiger des structures d'exécution l'élaboration d'outils relatifs à la mesure de l'impact de la sensibilisation.
- Inclure dans le cadre du futur programme national la stratégie du plan intégré de communication (PIC) dont les résultats sont plus conséquents.

### *Conclusion*

La prévalence du volet sensibilisation et mobilisation sociale dans le programme était justifiée mais il aurait fallu un temps plus long pour atteindre des résultats mesurables.

VOLET 3: ACTION DIRECTE<sup>5</sup>

**Analyse de l'équilibre général du programme :**

Tableau N°1

	Nombre de programmes	Type d'interventions				Couverture géographique
		Sensibilisation Mobilisation sociale	Retrait et offre d'alternatives économiques aux enfants/ parents.(formation, éducation, AGR)	Amélioration conditions de travail.	Prévention de la mise au travail précoce	
<b>Agriculture Elevage</b>	<b>02</b>	X		X	X	Ziniaré / Koudougou
		X	X			Comoé
<b>Orpillage</b>	<b>01</b>	X	X	X		Séno (Sahel)
<b>Métiers à risque</b>	<b>03</b>	X		X		Ouagadougou
			X			Ouaga/Bobo/Ouahig ouya
		X	X	X		Ouagadougou
<b>Filles en milieu urbain</b>	<b>03</b>	XX	X	X		Ouagadougou
		X	X	X		Ouagadougou
<b>Tous secteurs confondus</b>	<b>04</b>	x				Ouagadougou
		xx				45 provinces
		x				Ouaga,Bobo,OHG, Banfora, Yako.
	<b>13</b>	<b>12/13</b>	<b>06/13</b>	<b>06/13</b>	<b>01/13</b>	75% des projets en milieu urbain.

Points forts

- Les 04 secteurs prioritaires identifiés lors de l'étude ont tous été pris en compte dans les programmes d'action.
- En revanche, le secteur de l'élevage n'a pas été pris en compte dans les actions de réhabilitation de d'amélioration des conditions de travail malgré les dangers et risques identifiés dans l'étude préalable sur le travail des enfants.
- Tous les types d'intervention ont été pris en compte dans les différents programmes d'action, et ce de manière relativement équilibrée :
  - sensibilisation/thème programmatique : 04/13.
  - retrait et offre d'alternatives : 06/13.
  - amélioration des conditions de travail : 06/13.

Points faibles

---

<sup>5</sup> Neuf programmes d'action sur treize concernent des actions directes.

- **Déséquilibre évident** entre les secteurs prioritaires (en terme de proportion d'enfants concernés et de risques) que sont l'agriculture, l'élevage et l'orpaillage et le nombre de programmes d'action les concernant. Ces deux secteurs représentent, en terme d'actions directes, **03 projets sur 13**, soit 23% des programmes. En revanche, les secteurs du travail dans le secteur informel (artisanat et filles domestiques) qui représentent **06 programmes sur 13**, soit 46% des programmes.
- Les interventions en matière de prévention du travail des enfants sont essentiellement de l'ordre de la sensibilisation ; seul 01 programme (en milieu rural) a mené des actions directes à travers la scolarisation et la formation de filles exposées au travail.
- **Déséquilibre prononcé quant à la couverture géographique du projet** : 75% des programmes sont exécutés en milieu urbain (dont la majorité à Ouagadougou) ou semi-urbain, au détriment du milieu rural qui englobe pourtant la grosse part de l'enfance au travail au Burkina Faso.

### Recommandations

Rétablir l'équilibre du programme à travers :

1. la priorisation des secteurs relevant de l'agriculture/Elevage et de l'orpaillage,
2. la prévention de la mise au travail précoce à travers davantage d'actions directes,
3. la priorisation du milieu rural.

### Analyse par stratégie d'intervention

#### Stratégie 1: Retrait

**Tableau n° 2 : Retrait des enfants et offre d'alternatives (aux enfants et/ou aux parents)**

Retrait de situation à risque	Agr/Elev	Orpaillage	Métiers à risque							Filles informel	
			a	b	c	d	e	f	g		
Retrait simple											0
ss-total											<b>0</b>
Retrait + alternatives aux enfants											
- scolarisation/alphabétisation	39	48		50						150	371
- formation professionnelle			01	54	11	04	10	04			
- AGR											
ss-total	<b>39</b>	<b>48</b>	<b>01</b>	<b>104</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	13 4	<b>150</b>	<b>371</b>
Retrait + alternatives aux parents (AGR)				72							72
ss-total									72		<b>72</b>
Retrait + installation			01		04	01	01	01			08
ss-total			<b>01</b>		<b>04</b>	<b>01</b>	<b>01</b>	<b>01</b>	08		<b>08</b>
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>48</b>	<b>142 enfants + 72 parents</b>							<b>150</b>	<b>566 enfants + 72 parents</b>

A : bronze ; b : carrières ; c : menuiserie ; d : soudure ; e : mécanique ; f : autres ; g : ens.

Retrait de situation à risque en %	Agr/Elev	Orpillage	Métiers à risque	Filles informel	
	40,2%	08,4%	25%	26,5%	<b>100%</b>

### Commentaire:

Au total, **566 enfants** ont bénéficié d'un retrait d'une situation dangereuse ce qui demeure un chiffre satisfaisant au regard des objectifs de départ fixés par le programme.

D'une manière générale, il est également satisfaisant de constater qu'aucun programme ne s'est contenté de retirer les enfants sans leur offrir d'alternatives économique ou éducative.

#### Agriculture/Elevage

Proportionnellement, au regard du nombre de programmes d'actions initiés dans le secteur de l'agriculture, les actions directes ont produit des résultats très satisfaisants puisqu'ils représentent 36% des situations de retrait.

En revanche, le type d'appui, davantage dans le domaine de la scolarisation ou de l'alphabétisation, nécessite la continuité de l'appui pour atteindre la prévention ou le retrait définitif d'une situation de travail.

Au titre du secteur de l'agriculture, l'une des recommandations principale était la protection des enfants des pesticides utilisés dans ce secteur à travers leur retrait. Les programmes ne précisent pas si les enfants retirés étaient effectivement exposés à ces risques.

#### Orpillage

En revanche, le secteur de l'orpillage demeure très faiblement pris en compte par rapport aux dangers inhérents à ce secteur puisqu'il ne représente que 7% des situations de retrait.

#### Métiers de l'informel

Parmi les différentes filières prises en compte dans ce secteur, il est satisfaisant de relever la priorité qui a été donnée **au secteur de la carrière** compte tenu des dangers auxquels sont exposés les enfants ; ainsi, sur les 134 enfants retirés d'une situation dangereuse à travers des alternatives en terme d'éducation ou de formation, 104, soit **77 % sont issus des carrières**.

Parmi ces 134 enfants, les familles de 72 d'entre eux ont reçu un appui pour une AGR.

On déplore en revanche la faible proportion des stratégies d'amélioration des conditions d'apprentissage dans les filières du bronze, de la soudure, de la mécanique qui demeurent des filières à haut risque.

#### Filles informel

Le retrait des filles domestiques n'était pas une activité présente dans le programme d'action de base ; en effet, les deux produits attendus était l'amélioration de leur condition de travail et leur protection juridique et sanitaire.

Si il est clair que les produits attendus dans le document de projet n'ont pas été atteints, en terme d'amélioration de leur condition de travail et leur protection juridique et sanitaire, en revanche, les résultats sont satisfaisants quant au retrait des filles domestiques ou des vendeuses ambulantes de leur situation de travail dont les risques avaient été sous-évalués dans le document de projet ; le retrait est bien nécessaire dans certaines situations qui relèvent de pires formes de travail.

## Stratégie 2 : Amélioration des contions de travail

Tableau n 3 : Amélioration des conditions de travail

Amélioration des conditions de vie et de travail.	Agri./Ele	Orpaill.	Métiers informel	Filles infor.	Total
Matériel de protection			754		754
Allègement des tâches					
Diminution horaire					
Amélioration technique					
Accès aux services de base				150*(abse)	
Matériel de loisirs		163			163
Alphabétisation fonctionnelle	76	48	110	200	386
<b>Sous-total</b>	<b>76</b>	<b>211</b>	<b>864</b>	<b>200</b>	<b>1351</b>

### Commentaire

**Le secteur de l'orpaillage** : fortement sous-représenté dans l'ensemble du programme, le reste également dans le type d'activité menée pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail ; en fait, **ce sont davantage les conditions de vie, à travers l'accès aux loisirs, qui ont été améliorées, que leurs conditions de travail, pourtant prioritaires au regard des risques** : port de charges lourdes, horaires excessifs, analphabétisme, outils de travail dangereux, absence de couverture sanitaire, etc.

On peut donc déplorer la non prise en compte de cinq aspects fondamentaux du danger de leur travail, à savoir l'allègement des tâches, la diminution des horaires, l'amélioration des techniques, le matériel de protection, l'accès aux services de base.

Il est également à souligner, compte de la dangerosité de ce secteur, **que tout enfant âgé de moins de 15 ans doit en être retiré quelque soit l'activité menée sur le site d'orpaillage.**

Au delà des risques liés à la descente dans les trous, la drogue, la prostitution, l'inhalation de substances diverses, les chutes dans les trous, le port de charges lourdes, etc sont des risques graves encourus par les enfants.

### Au titre des filles domestiques et vendeuses dans le secteur informel,

L'amélioration de leurs conditions de vie et de travail s'inscrit uniquement dans l'accès à l'alphabétisation et aux soins de santé pour quelques unes ; or, les problèmes principalement identifiés par l'étude sectorielle résidaient davantage dans l'absence de rémunération, les horaires excessifs, le port de charges lourdes et répétées, l'absence de soins, de loisirs, de protection juridique, etc.

On peut donc déplorer la non prise en compte de trois aspects fondamentaux du danger de leur travail, à savoir l'allègement des tâches, la diminution des horaires et la rémunération de

leur travail.

### **Au titre du secteur de l'agriculture**

L'une des recommandations principales était la protection des enfants des pesticides utilisés dans ce secteur ; aucun programme ne précise d'actions dans ce sens (matériel de protection, retrait des plus jeunes, amélioration des techniques, prise en charge médicale etc).

C'est le secteur **des métiers dans l'informel** qui cumule le plus de résultats dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail puisque 864 ont été ciblés sur 1351 au total, **soit 64 %**.

Néanmoins, cette amélioration a porté sur l'accès à l'alphabétisation, le matériel de protection (pour 400 apprentis).

### **Stratégie 3 : Stratégie de la mise au travail précoce**

Cette stratégie a été mise en œuvre dans le secteur rural, dans une zone de pauvreté, afin de prévenir la mise au travail précoce de filles démunies, non scolarisées, exposées à la migration en milieu urbain pour y rechercher du travail, et particulièrement dans le secteur domestique, où à l'exploitation dans leur localité d'origine.

Les résultats obtenus par ce programme sont conséquents :

- 100 filles ont été inscrites à l'école
  - . 96 ont été réinscrites pour la deuxième année
- 100 filles ont été sédentarisées dans leur terroir où elles s'adonnent au maraîchage, à l'élevage de poulet et à la couture ; toutes ont bénéficié de sessions d'alphabétisation et de formations en gestion et marketing .

## **Résultats**

### **Du point de vue du profil des bénéficiaires**

Les résultats n'avaient pas été fixés de manière quantitative dans le document de projet en ce qui concerne les bénéficiaires. Il a également été souligné dans le document de projet le nombre limité de bénéficiaires concernés, les programmes d'action ayant un rôle "expérimental" pouvant être reproduit et adressé à un public plus large selon les résultats atteints dans chaque secteur.

Néanmoins, en référence aux résultats de l'étude ayant porté sur 500 enfants dans chaque secteur d'activité, et les groupes les plus exposés ayant été quantifiés dans chacun de ces secteurs, il aurait été souhaitable de se baser sur ces données de base pour se fixer des objectifs quantitatifs dans les programmes d'action.

Par exemple, relativement à l'étude dans le secteur de l'orpaillage, 142 enfants exposés pour 97,2% d'entre eux à des risques très graves (éboulement, chutes, asphyxie) avaient été identifiés ; ces derniers pouvaient être priorités pour des actions de retrait

En revanche, les bénéficiaires avaient été ciblés selon leur âge, les moins de 15 ans, et dans cette tranche d'âge, des critères de vulnérabilité ont été identifiés, à savoir :

- \* Les enfants astreints à un travail forcé ou en servitude.

\* les enfants travaillant dans des secteurs dangereux.

\* les enfants de moins de 12 ans et les fillettes.

## Résultats

Tableau n° 4 : Nombre d'enfants bénéficiaires (source : rapport final d'exécution/projet)

N°	Garçons			Filles			Total Général
	- 12 à 12 ans	+ 12 à 15 ans	15ans et +	- 12 à 12 ans	+12 à 15 ans	15 ans et +	
pfds				100	100		200
aec					39		39
scf	80	72		24	139		315
Abse x2				44	106		150
aemo			100				100
ahpo				50	50	100	200
abse	44	360					404
tdh	46	84		47	55		232
	<b>170</b>	<b>516</b>	<b>100</b>	<b>265</b>	<b>489</b>	<b>100</b>	<b>1640</b>

Apprentis / Filles domestiques / Agriculture-Elevage / orpillage

**NB :** Ces données concernent les 09 projets ayant des actions directes envers les bénéficiaires (Prévention, retrait, amélioration).

### **Points forts :**

1640 enfants âgés de 06 à 18 ans ont été touchés par les programmes d'actions à travers des stratégies de prévention, de retrait ou d'amélioration de leurs conditions de travail.

Si l'on se réfère aux 2000 enfants touchés à travers l'étude préalable, **ce sont 82%** des enfants travaillant dans les secteurs ciblés qui ont été touchés, ce qui est un pourcentage très satisfaisant.

### **Points faibles**

On peut néanmoins déplorer que certains secteurs soient moins représentés que d'autres,

l'équilibre entre les bénéficiaires n'étant pas respecté.

C'est le cas particulièrement de l'agriculture et de l'élevage, sous représentés malgré la prévalence des risques identifiés.

En revanche, les apprentis sont surreprésentés: 636/1640, soit 39%, ainsi que les filles domestiques, 550/1640, soit 33,5%.

**Le secteur de l'informel totalise 72% des bénéficiaires directs du projet au détriment des bénéficiaires dans le domaine agropastoral.**

**Ils se répartissent comme suit selon le sexe et l'âge :**

Tableau n° 5 : Répartition selon l'âge et le sexe

	GARCONS			Total garçons	FILLES			Total filles
	- 12 à 12 ans	+ 12 à 15 ans	15 ans et +		- 12 à 12 ans	+12 à 15 ans	15 ans et +	
	170	516	100	786	265	489	100	854
	21,6%	65,6%	12,7%	100%	31%	57,2%	11,7%	100%

### **Points forts**

Au total, ce sont 1440 enfants de moins de 15 ans, **soit 88%** qui ont été ciblés, ce qui est conforme aux attentes du programme national.

Les garçons et les filles sont représentés de manière équitable, les filles étant d'ailleurs légèrement plus représentées (52% contre 48%).

Les enfants les plus vulnérables, et notamment les enfants de moins de 12 ans, représentent 26,5% des bénéficiaires, dont **61% de filles ce qui demeure un résultat satisfaisant** eu égard à la définition des groupes prioritaires.

### **Néanmoins, les écarts suivants peuvent-être relevés :**

Par rapport à la représentativité des bénéficiaires selon les secteurs d'activité ce constat se retrouve à tous les niveaux d'évaluation du projet dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'orpaillage, y compris en ce qui concerne les bénéficiaires.

La raison réside essentiellement dans l'insuffisance des structures d'exécution délocalisées en milieu rural pouvant réaliser de tels programmes d'action.

Par rapport à l'âge des enfants, d'une manière générale, l'écart lié à l'âge est insignifiant, les moins de 15 ans ayant été priorisés dans les programmes d'action; néanmoins, tous les programmes ont été, à un moment ou un autre, confronté au strict respect des conventions fixant à 14 ans l'âge d'entrée en apprentissage et à 15 ans l'âge d'admission à l'emploi d'une part, et aux réalités du système éducatif d'autre part, ne permettant pas d'absorber les enfants âgés de plus de 9 ans, hormis dans les structures non formelles (type CEBNF) peu nombreux

au niveau national, et quasi-inexistantes en milieu urbain.

Du fait de ces réalités, les structures d'exécution ont souvent été amenées à cibler des enfants âgés de plus de 15 ans (cas des 100 garçons du projet AEMO).

## **Les atouts et les contraintes dans l'atteinte des résultats obtenus**

### **Les atouts**

- ◆ La ratification par le Burkina Faso de la convention N° 182 de l'OIT qui participe à institutionnaliser la lutte contre les pires formes de travail des enfants.
- ◆ L'engagement d'un processus de lutte contre le travail des enfants au niveau de l'Etat, de nombreuses institutions et organisations, nationales et internationales.
- ◆ La volonté de collaboration entre les partenaires au développement.
- ◆ Le choix de certaines structures d'exécution ayant déjà une expérience dans la lutte contre le travail des enfants et bénéficiant d'une crédibilité auprès des communautés locales et des structures étatiques.
- ◆ La disponibilité et le suivi du coordonnateur du programme IPEC.
- ◆ L'implication et la disponibilité des membres du CDN malgré l'absence de motivation (financière ou de formation substantielle).

### **Les contraintes**

#### **Du point de vue interne :**

- ◆ La non différenciation du secteur de l'élevage dans l'identification des secteurs d'activités, ce secteur présentant des risques bien spécifiques, différents de ceux de l'agriculture.
- ◆ L'absence de programmes d'action dans le secteur de l'élevage.
- ◆ Le déséquilibre entre les secteurs jugés prioritaires et le nombre de programmes d'actions financés dans ces secteurs : cas de l'agriculture, de l'élevage et de l'orpaillage.
- ◆ Les activités proposées dans le document de projet pour atteindre les produits se retrouvent de manière insuffisante dans les programmes d'actions.
- ◆ L'insuffisance du plaidoyer en direction des autorités caractérisé par :
  - La non définition des pires formes de travail au Burkina Faso.
  - L'absence de nouvelles mesures législatives et réglementaires en faveur de la protection des enfants au travail.
  - L'absence d'une cellule spécialisée "Travail des enfants" au sein du Ministère de tutelle.

#### **Du point de vue externe :**

- ◆ L'ampleur du phénomène du travail des enfants au Burkina Faso.

- ◆ La pauvreté croissante des populations.
- ◆ Les pesanteurs socioculturelles.
- ◆ L'inadaptation du système éducatif.
- ◆ Le manque d'opportunités d'insertion au niveau local pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.
- ◆ L'insuffisance des structures d'exécution déconcentrée au niveau régional et provincial.

### **Quelques propositions pour améliorer l'efficacité du Programme**

- ◆ La prise en compte des secteurs prioritaires d'une part, et des pires formes de travail dans ces secteurs d'autre part, à travers la conception des programmes d'actions.
- ◆ Le développement de mesures d'accompagnement à caractère social et juridique en faveur des enfants travailleurs
- ◆ L'existence de lieux de référence type "maison de l'enfant travailleur" et centres d'écoute.
- ◆ L'identification des pires formes de travail au Burkina Faso
- ◆ L'initiation de recherches complémentaires pour approfondir la connaissance du phénomène de travail des enfants au Burkina
- ◆ La prise de mesures pour accélérer l'adoption des textes interdisant les pires formes de travail des enfants (sites d'or, carrières).
- ◆ Le développement d'opportunités éducatives et économiques au profit des enfants retirés.
- ◆ L'adéquation entre les attentes des bénéficiaires et les objectifs des programmes d'action.

### **L'EFFICIENCE DU PROGRAMME**

#### **L'équilibre entre les ressources allouées et les objectifs fixés**

La réponse à cette question est variable selon la nature des programmes d'actions réalisés.

De manière globale, les ressources allouées aux programmes s'inscrivant dans des actions de sensibilisation ont été suffisantes. Les insuffisances sont liées aux difficultés d'accès aux sites d'orpaillages, aux exploitations agricoles pour lesquels les moyens de déplacement adéquats n'avaient pas été budgétisés.

En revanche, quelques cas d'insuffisances des ressources ont été soulignés au niveau des programmes s'inscrivant dans des actions directes en faveur des bénéficiaires.

On peut analyser ces insuffisances à trois (3) niveaux :

- Les ressources aient été sous-évaluées au stade de la conception des programmes d'actions, ou que d'autres n'aient carrément pas été prises en compte : c'est le cas par exemple de la prise en charge alimentaire pour les enfants retirés et placés à l'école ou en apprentissage.
- La mise en œuvre de certaines mesures d'accompagnement nécessitait, eu égard aux facteurs externes, des réaménagements en cours d'exécution.

- La répartition des budgets alloués au départ aux programmes d'action, compte tenu du nombre levé de programmes, n'avait pas permis de consolider et de finaliser l'insertion socio-économique de tous les enfants.

On peut appuyer cet argument par l'exemple de l'ABSE qui a bénéficié d'un second programme d'action pour consolider son action en faveur des filles domestiques ; le budget alloué lors du premier plan d'action n'aurait pas permis la formation, le perfectionnement et l'installation des bénéficiaires.

Le contre exemple est celui de Terre des Hommes/Suisse qui malgré l'impact manifeste de son programme d'action pourrait avoir des difficultés à consolider son action à l'issue du Programme ; se pose notamment le problème de la réinscription des enfants à l'école, de la prise en charge des frais de formation des enfants placés en apprentissage, ce qui peut compromettre la pérennité de l'action engagée.

### L'équilibre entre les ressources allouées et les résultats obtenus.

Tableau n° 6 : Résultats/Coûts

	Coût	Durée	Résultats	Observations
<b>Promo-femmes</b> (prévention en milieu rural)	20.000.000 Fcfa	12 mois	200 fillettes âgées de 07 à 14 ans protégées des pires formes du travail et insérées dans leur milieu.  120 adultes formés.	- cible respectée (âge et sexe) - action de prévention efficace et conséquente. - activités d'autofinancement initiées pour la pérennisation des actions.
<b>AECanada</b> (retrait dans l'agriculture/province de la Comoé)	13.670.000 Fcfa	24 mois	39 enfants (dont 30 filles) retirées des champs de coton, alphabétisés et formés.  <b>Création d'un CEBNF</b> permettant de pérenniser l'action et de la reproduire pour d'autres enfants.	- diminution du coût à moyen terme avec les autres promotions de bénéficiaires. - cible respectée (âge et sexe)
<b>TDH/Lausanne</b> (retrait dans les carrières/ouaga)	16.642.000 Fcfa	18 mois	123 enfants retirés, dont 50 scolarisés et 73 placés en apprentissage.  Population du site sensibilisée.  73 mères bénéficiaires d'un micro crédit de la part de l'UNICEF.	- cible respectée (âge et sexe) - résultats conséquents mais durabilité incertaine.
<b>ABSE</b> (filles domestiques à Ouaga)				

	Coût	Durée	Résultats	Observations
1 <sup>ère</sup> phase	19.350.000 Fcfa	12 mois	50 filles retirées et placées en centre de formation. 100 filles alphabétisées	
2 <sup>ème</sup> phase	14.650.000 Fcfa	12 mois	50 bénéficient d'un perfectionnement et sont appuyées pour leur installation ( <b>10 groupements de production</b> ) 100 bénéficient d'une seconde année d'alphabétisation	
Phase I et II	34.000.000 Fcfa	24 mois	50 filles retirées, formées et appuyées pour leur installation. 100 filles alphabétisées durant deux ans. employeurs, parents sensibilisés.	- résultats conséquents, cibles respectées (âge et sexe) mais quelles perspectives pour les 100 filles alphabétisées
<b>AHPO</b> (filles domestiques à Ouaga)	15.130.000 Fcfa	15 mois	100 filles âgées de 6 à 14 ans retirées dont 50 placées à l'école et 50 en centre de formation. 100 filles âgées de plus de 15 ans alphabétisées.	- résultats obtenus satisfaisants mais durabilité nécessite d'autres financements. - cible respectée (âge et sexe)
AEMO (garçons en situation difficile à Ouaga)	9.981.000 Fcfa	12 mois	30 placés en apprentissage 08 installés à leur compte Amélioration de ceux en cours d'initiation pré professionnelle.	- pas de retrait mais action de prévention. - pérennité nécessite un autre financement. - groupe cible non respectée majorité a plus de 15 ans)
ABSE (apprentis dans les métiers à risque à ouaga)	14.520.000 Fcfa	20 mois	400 apprentis ont vu leurs conditions de travail améliorées (matériel de protection, allègement des horaires, réorganisation des tâches). 110 apprentis ont été alphabétisés	- Les 63 apprentis identifiés dans un travail dangereux auraient dû être retirés.
SCF/UK (enfants dans l'orpaillage dans la province du Séno)	10.000.000 Fcfa	24 mois	48 enfants retirés et 20 bénéficiant d'AGR. aménagement de deux aires de loisirs et d'équipement sportif.	- insuffisance des retraits. - mesures d'amélioration insuffisamment ciblées.

	Coût	Durée	Résultats	Observations
Cobufade (sensibilisation dans 03 secteurs à risque à l'échelle nationale)	9.060.000 Fcfa	12 mois	Sensibilisation de proximité 10.400 apprentis et employés de maison 5.000 enfants orpailleurs 9.000 enfants dans l'agriculture 3.500 employeurs 6.600 parents d'enfants travailleurs 370 décideurs Trois organisations d'enfants appuyés 10 articles de journaux publiés	Le nombre d'enfants orpailleurs et ceux de l'agriculture sensibilisés n'a pas atteint les prévisions à raison de difficultés d'accès, des saisons hivernales qui coïncident avec la période de sensibilisation
UNALFA (sensibilisation par les médias dans 45 provinces)	10.550.000 Fcfa	06 mois	40.000 auditeurs sensibilisés sur le travail des enfants.	- le réseau des journalistes doit être mis en place ; sinon le coût ne justifie pas le résultat atteint.
RED (sensibilisation par les médias dans le Kadiogo)	1.615.000 Fcfa	06 mois	60.000 auditeurs sensibilisés sur le travail des enfants y compris les enfants.	Résultats plus importants que le programme précédent pour un coût moins élevé et une durée identique.
ATB (sensibilisation par le théâtre)	2.020.380 Fcfa	01 mois	20.000 personnes sensibilisés sur le travail des enfants.	Support (pièce) pouvant être exploité dans le cadre d'autres projets.

### **Le respect du calendrier et du budget**

Pour certains programme d'actions, les délais d'exécution n' ont pas été respectés.

On peut également noter que pour la finalisation des premiers programmes d'actions retenus par le comité directeur et la signature de leurs protocoles d'accord ont dépassé les délais prévus. Ainsi, pour ces programmes d'actions, le début de la mise en œuvre a été retardé de 2 à 8 mois. Certains ont eu recours au préfinancement pour ne pas bouleverser toute leur programmation ou renoncer au partenariat.

Les décaissements de la deuxième tranche du budget ont connu aussi des retards. Ces retards ont rendu quelque peu difficile l'exécution de programmes. Pour la COBUFADE par exemple, le délais d'attente de la 2<sup>ème</sup> tranche a été de 6 mois . Le décaissement a coïncidé avec la saison des pluies et l'accès aux sites d'orpailages, aux villages et aux champs étaient presque impossible pendant au moins 4 mois à cause de l'état des routes.

### **Quelques propositions pour améliorer l'efficacité du programme.**

- Favoriser une complémentarité entre les programmes d'action.
- Rendre fonctionnel un cadre de concertation entre tous les intervenants IPEC d'une part, et avec les autres partenaires engagés dans la lutte contre le travail des enfants, d'autre part.
- Concentrer les ressources et les actions directes dans les secteurs prioritaires (agriculture, élevage, orpaillage).
- Diminuer le nombre de programmes d'action afin d'augmenter l'efficacité du projet global.
- Le respect de la mise à disposition des budgets aux agences d'exécution.

### **LA DURABILITÉ DU PROGRAMME**

Pour la durabilité du Programme National, un certain nombre de dispositions ont été prises pour assurer la poursuite des activités entreprises dans le cadre dudit programme.

#### **Les indicateurs de durabilité dans les programmes d'action**

- Mise en place d'un comité provincial de lutte contre le travail des enfants.
- Mise en place d'associations d'enfants travailleurs.
- Mise en place de mesures d'accompagnement en faveur des parents d'enfants retirés.
- Mise en place d'un réseau d'artisans privés / Accueil d'apprentis auprès des jeunes installés.
- Existence d'une pièce de théâtre pouvant être rejouée à l'issue du projet.
- Elaboration de matériel didactique.
- Formation et implication des partenaires intermédiaires (agents Etat, RAV, travailleurs des sites).
- Changements de comportements observés.
- Construction et équipement d'un CEBNF (Comoé).

#### **Les dispositions pour assurer la poursuite, voire l'extension des activités entreprises dans le cadre du programme**

- Activités génératrices de revenus pour prendre la relève des financements,
- Installation en groupements d'intérêt économique des enfants formés en vue de la prise en charge d'autres enfants,
- Recherche de financements auprès d'autres bailleurs de fonds,
- Embauche des apprentis en fin de formation par les artisans formateurs contre rémunération.

## **Effets inattendus du programme**

### ➤ Effets inattendus positifs :

- Le développement de partenariats dans la zone d'intervention de certains projets avec des organisations ou institutions publiques et privées permettant le développement de nouvelles initiatives et la consolidation de celles déjà engagées.
- La contribution à la lutte contre le trafic des enfants dans les zones cotonnières et dans les zones rurales pauvres (prévention du travail domestique des filles).

### ➤ Effets inattendus négatifs :

- ◆ Risque de marginalisation de certains enfants suite à leur retrait du travail :
  - placement en apprentissage ou à l'école sans que les mesures d'accompagnement ne soient suffisantes (alimentation, moyen de déplacement, frais de réinscription, etc),
  - retrait des enfants âgés de 9 à 14 ans (27 sont concernés dans le projet "Carrières") trop âgés pour aller à l'école et trop jeunes pour entrer en apprentissage.
  - installation d'enfants formés dans des conditions insuffisantes pour optimiser leurs chances de réussite : matériel insuffisant, âge précoce pour gérer un atelier, absence de fonds de roulement, etc.

## **2.1.3. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS, ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS**

Le projet national de lutte contre le travail des enfants a été élaboré à partir des résultats d'une enquête portant dans 04 secteurs d'activités prioritaires et concernant 2.000 enfants et jeunes travailleurs. Les interventions prioritaires ont été dégagées dans ces différents secteurs d'activité, ainsi que le profil des bénéficiaires. Les agences d'exécution sélectionnées par l'équipe IPEC au Burkina Faso et le CDN ont eu pour mission de mettre en œuvre des programmes d'action contribuant à atteindre les résultats attendus dans le document de projet et satisfaire aux besoins identifiés.

La présente auto-évaluation réalisée à l'issue des programmes d'actions exécutés dans le cadre du programme IPEC au Burkina Faso a révélé des avancées évidentes dans le combat engagé à tous les niveaux contre le travail des enfants.

Il a également révélé des programmes d'actions et stratégies d'intervention plus ou moins efficaces, susceptibles d'être reproduites ou améliorées à l'avenir.

Des points faibles ont été mis en évidence, à certains niveaux d'intervention et d'exécution du programme, quelques-uns étant directement liés à la conception et à la mise en œuvre des programmes d'actions, d'autres davantage liés au contexte global dans lequel s'inscrit la lutte contre le travail des enfants.

A ce niveau, il faut signaler les efforts entrepris par le gouvernement burkinabé qui sont autant d'opportunités pour la poursuite du programme IPEC ; au delà des leçons tirées de cette première phase qui permettront d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la durabilité des actions à venir, il faut souligner des initiatives de fonds qui vont venir consolider et renforcer ces actions.

Il s'agit principalement de:

- la révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté,
- l'éligibilité du Burkina Faso à l'initiative PPTE,
- la mise en œuvre du Plan décennal pour l'éducation de base,
- l'initiative de Bamako (domaine sanitaire),
- le lancement du mouvement mondial en faveur des enfants.

**LES CONCLUSIONS TIRÉES DE LA PRÉSENTE ÉVALUATION SONT LES SUIVANTES :**

**Points forts :**

- ✓ La réalisation effective des activités proposés dans les programmes d'actions(PA) par les agences d'exécution.
- ✓ L'intégration de ressources propres aux agences d'exécution pour assurer la consolidation ou la pérennisation des actions initiées en cours d'exécution des PA.
- ✓ Le retrait effectif des enfants de situations de travail dangereux, et l'amélioration des conditions de travail d'autres enfants en situation de travail.
- ✓ Le respect, dans l'ensemble des PA, des groupes prioritaires relativement à leur âge, leur sexe et leur vulnérabilité.
- ✓ Toutes les stratégies d'intervention ont été prises en compte dans les différents programmes, et ce de manière relativement équilibrée : stratégies de sensibilisation, de retrait, d'amélioration et de prévention.
- ✓ Le suivi et l'appui technique réalisé par le coordonnateur du programme IPEC, souligné par l'ensemble des agences d'exécution.

**Points faibles :**

- ✓ Une prise en compte insuffisante des secteurs ayant révélés, au cours de l'enquête, des pires formes de travail : cas de l'orpaillage particulièrement.
- ✓ L'absence de programmes d'actions dans le secteur de l'élevage malgré le nombre d'enfants concernés et les risques existants révélés dans l'enquête.
- ✓ Une prise en compte insuffisante des risques majeurs révélés dans certains secteurs d'activité au cours de l'enquête : cas de l'exposition aux pesticides dans l'agriculture.
- ✓ Pour l'ensemble des secteurs, une prise en compte insuffisante des risques liés à la santé et à la sécurité au travail.
- ✓ Un déséquilibre important quant à la couverture géographique des PA, 75% étant exécuté en milieu urbain au détriment du milieu rural qui regroupe la majorité des enfants travailleurs.

**EU ÉGARD À CES CONCLUSIONS , LES RECOMMANDATIONS SONT LES SUIVANTES :**

- ✓ Rétablir l'équilibre du programme à travers :
  - la priorisation des secteurs relevant de l'agriculture, de l'élevage et de l'orpaillage.
  - La prévention de la mise au travail précoce à travers davantage d'actions directes.
  - La priorisation du milieu rural.
- ✓ Favoriser une meilleure complémentarité et une meilleure synergie entre les programmes des différentes agences d'exécution à travers l'organisation de rencontres de concertation.
- ✓ Renforcer le rôle du CDN et son efficacité à travers l'organisation de sessions de formation.
- ✓ Concentrer les ressources et les actions directes dans les secteurs prioritaires (agriculture, élevage, orpaillage).
- ✓ Diminuer le nombre de programmes d'action afin d'augmenter l'efficacité du projet dans les domaines de la lutte contre les pires formes de travail des enfants.
- ✓ Nécessité de créer une base de données des enfants ayant bénéficié de l'intervention de l'IPEC.

**ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS :**

- ✓ La lutte contre le travail des enfants doit aller de pair avec la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du système éducatif.
- ✓ Favoriser des conditions d'apprentissage et d'installation optimales pour les enfants retirés.
- ✓ Favoriser une réelle implication des institutions gouvernementales
- ✓ Cibler des résultats objectifs
- ✓ Privilégier un nombre limité de programmes d'action pour atteindre de véritables résultats.
- ✓ Nécessité de la formation des animateurs et encadreurs des structures d'exécution sur la législation, les risques du travail des enfants, les techniques d'animation.
- ✓ Privilégier les structures ayant une expérience dans le domaine du travail des enfants et qui continueront leurs activités à l'issue du Programme.
- ✓ Instaurer une meilleure coordination dans les actions des intervenants.
- ✓ Privilégier l'approche participative.
- ✓ Mettre en adéquation les attentes des bénéficiaires et les objectifs des programmes d'action.
- ✓ Développer davantage d'actions de prévention dans le milieu d'origine des enfants car une fois au travail, les structures ont d'énormes difficultés à les protéger, à les retirer et à les réinsérer.

## 2.2. Madagascar<sup>6</sup>

### 2.2.1. CONCEPTION DU PROJET ET PERTINENCE

L'atteinte d'un niveau de visibilité de la lutte contre le travail des enfants à travers le développement et la consolidation des actions directes les plus réussies de la première phase d'une part, la sensibilisation et mobilisation (au niveau national et local) le renforcement des capacités nationales (Appui Institutionnel) en vue de l'élaboration et de la validation des plus pires formes du travail des enfants dans les secteurs identifiés comme prioritaires d'autre part, démontre la validité de la conception du projet.

Le projet continue à être pertinent du fait que l'ensemble des activités menées dans ces deux phases correspond aux objectifs définis dans le document de projet et aux besoins des bénéficiaires. Ceci peut être illustré par les demandes de poursuite des activités qui sont très manifestes de la part des différentes parties prenantes.

#### *Pertinence par rapport à la situation du travail des enfants à Madagascar*

Le choix des secteurs d'activités, à savoir les salines à Toliara, les carrières à Antananarivo et à Mahajanga, l'informel urbain à Antananarivo et à Mahajanga et l'agro-pastorale à Antsiranana a été pertinent du fait qu'on a pu retirer les enfants des travaux jugés dangereux et ne permettant pas l'épanouissement de ces derniers dans ces secteurs.

Il en est de même pour l'approche. En effet, le développement institutionnel et l'appui direct aux bénéficiaires ont contribué à l'abolition du travail des enfants durant cette période.

Quant au contexte juridique et institutionnel, la volonté politique a été de mise, le cadre juridique favorable et les mécanismes institutionnels existant.

#### **Cohérence entre le programme national et les programmes d'action mis en œuvre**

##### *Du point de vue de l'atteinte des objectifs et stratégies*

###### Pour les actions indirectes

- Des campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale (10 manifestations diverses soutenues et menées dans les six provinces jusqu'au niveau des communes y afférentes) ont eu des impacts positifs sur la perception du travail des enfants des différentes parties prenantes concernées en général, des décideurs, parents et employeurs en particulier.
- Le renforcement des capacités nationales en matière de Droits des enfants et le travail des enfants à travers la mobilisation sociale des parlementaires et les cours dispensés à l'Ecole National d'Administration Malgache ont été jugés pertinents. Etant des leaders d'opinion, selon eux, ils sont bien placés pour renforcer la sensibilisation de l'opinion publique à la nécessité d'engager la lutte contre les pires formes d'exploitation des enfants et de promouvoir les droits des enfants. Ils connaissent les arguments ainsi que les politiques et programmes susceptibles de vaincre la réticence à abolir les pires formes du travail des enfants.
- Des formations et des ateliers ont été menés à l'endroit des différents responsables sur la connaissance des procédures de l'IPEC en matière de gestion technique et gestion financière des programmes d'action qui ont été

---

<sup>6</sup> Rapport préparé par Dominique RAKATOMANGA, APN Madagascar (BIT/IPEC)

renforcés lors des visites de suivi des activités sur les terrains et de l'atelier tenu avant le démarrage de la 2<sup>ème</sup> phase du projet. Cette stratégie a permis d'accélérer le traitement des rapports financiers au niveau central et de recentrer les plans de travail arrêtés avec les agences d'exécution.

#### Pour les actions directes

- 11 programmes d'action ont été mis en œuvre en matière de prévention de la mise au travail précoce des enfants à travers les sensibilisations et l'amélioration des conditions de vie et de travail des enfants et de leurs familles.
- 8 programmes d'action parmi les 11 ont été mis en œuvre pour retirer ces enfants du travail par la scolarisation de ceux qui ont moins de 14 ans et l'alphabétisation et l'apprentissage professionnel pour ceux qui ne sont plus en âge d'être scolarisés.

#### Du point de vue de la représentativité des secteurs d'activités prioritaires à travers les actions directes

11 programmes d'action ont été mis en œuvre, 1 pour le secteur agro-pastorale, 6 des métiers à risque dans les salines et les carrières et 4 du secteur informel urbain.

Notons que l'exploitation sexuelle des enfants, le travail dans les mines et le travail dans la pêche sont des secteurs prioritaires définis lors des ateliers régionaux pour l'identification des pires formes du travail des enfants mais ne sont pas représentés.

#### Du point de vue géographique

Un déséquilibre de la couverture géographique du programme a été noté car sur les 11 programmes d'action, 10 sont exécutés en milieu urbain et peri-urbain dans les 4 provinces. Aucune dans la province de Toamasina, et 1 seul programme d'action en milieu rural.

#### Du point de vue des bénéficiaires

Les critères relatifs aux bénéficiaires directs ont été respectés : en effet, 75% des bénéficiaires directs ont moins de 15 ans, pour la parité entre filles et garçons pour les deux phases : 2085 enfants dont 1140 filles et 945 garçons.

Pour la deuxième phase: 1180 enfants dont 708 filles et 472 garçons.

### **2.2.2. EFFICACITE**

En terme d'efficacité, le programme a réalisé en totalité, sinon plus, les objectifs et les produits prévus dans les délais impartis avec les ressources alloués.

Les enfants grâce à une meilleure connaissance des risques sur leurs lieux de travail prennent davantage de précautions et ne sont plus retournés sur les lieux de travail.

En effet, 420 enfants ont été retirés d'une situation des pires formes du travail des enfants et ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement.

Le nombre d'enfants envoyés en garderie est en augmentation et les parents déclarent être satisfaits.

Le nombre d'enfants inscrits à l'Ecole Primaire Publique (EPP) est en augmentation et avec

des résultats positifs, le taux d'abandon est négligeable.

Le nombre d'enfants retirés du travail dépasse le chiffre prévu pour les salines, il n'y a plus d'enfants travailleurs (salines 187 enfants), 340 enfants pour les carrières et pour ManaoDE, 111 sur 115 enfants sont toujours à l'école.

Dans tous les programmes d'action, une insuffisance des infrastructures d'accueil et des moyens dans le système éducationnel ont été constaté.

Certains programmes d'action ont pu bénéficier du dynamisme des animateurs, de l'ouverture d'esprit, et de l'appui sans faille des Directeurs des EPP qui sont obligés de ne pas observer les normes pour accueillir les enfants pris en charge par les programmes (norme 50 enfants/classe, dans les PA plus de 50 enfants/classe, si 1 table pour 2 élèves, avec les PA 1 table pour 5 élèves).

Par ailleurs, on a noté que la santé et le développement de ces enfants se sont améliorés grâce à leur suivi médical et l'appoint alimentaire apporté par les séances d'art culinaire dispensées à leur endroit.

De même, l'accès à des loisirs et à l'éducation non formelle ont contribué à l'amélioration de leur épanouissement.

Cependant, la période de crise en 2002 a retardé l'exécution de certaines activités dont les activités génératrices de revenu (AGR).

Un changement de comportement a été observé chez les bénéficiaires indirectes : les parents, les employeurs et la communauté :

Les parents ne veulent plus faire retourner leurs enfants dans les travaux des salines et des carrières et insistent pour la continuation du programme.

Quant aux employeurs : les sauniers et les propriétaires des carrières, ils n'acceptent plus les prestations des enfants dans leurs lieux de travail.

On a observé une forte adhésion de la communauté au programme et un début d'appropriation dans tous les PA en cours.

#### Au niveau de l'appui institutionnel :

Les campagnes de sensibilisation nationales jusqu'au 6 chefs lieux des provinces avec des supports (affiches – autocollants – banderoles...) et à travers la diffusion sur les ondes radiotélévisées, des spots, des historiettes sur le travail des enfants ont eu comme impact des publications régulières dans les presses locales qui décrivent la situation des enfants travailleurs.

Un atelier national d'évaluation des textes sur le travail des enfants en vue de leur actualisation et de l'effectivité de leur application a été réalisé.

#### Volet juridique :

- ✓ le plaidoyer auprès des autorités dans les 6 régions et l'atelier d'harmonisation des textes nationaux sur les conventions internationales dont la C.138 et la C.182 ont été réalisés ;

- ✓ l'adhésion des différents départements concernés par la lutte contre le travail des enfants qui sont regroupés dans une structure de coordination et d'orientation des actions par le biais du Groupe de Travail Interdisciplinaire de Coordination (GTIC) qui se transformera par la suite en comité de suivi, démontre l'engagement du gouvernement.

### **2.2.3. EFFICIENCE**

D'une manière générale, pour les programmes d'appui indirect, les allocations allouées ont été nécessaires et suffisantes pour atteindre les objectifs fixés jusqu'à ce moment.

Les réalisations des différentes activités programmées dont la prise en charge des enfants par leur scolarisation et l'amélioration de leur condition de vie et de travail par rapport aux impacts attendus sont satisfaisants comparés aux coûts engagés qui étaient justes aux prévisions.

Des écarts apparaissent cependant entre le résultat de certains programmes et leur coût respectif.

Pour le programme d'appui institutionnel, toutes les activités planifiées pour les périodes ont été réalisées mais il a fallu faire des révisions des lignes budgétaires, soit diminuer le nombre de production (par ex pour les supports IEC : affiches, autocollants) car le budget alloué ne correspond plus au prix affiché sur le marché.

Du fait que le pays a traversé une période de crise en 2002, le calendrier et le budget n'a pas toujours été respecté dans tous les PA. Ceci a eu un impact sur le déblocage des versements et un retard dans la réalisation des dernières activités, en l'occurrence les AGR.

Afin d'accroître l'efficacité du programme, il serait nécessaire de faciliter le circuit du traitement des rapports financiers, tant au niveau de l'IPEC qu'au niveau du bureau de l'OIT Antananarivo.

Un amendement sur la prolongation de tous les programmes d'action en cours est nécessaire.

### **2.2.4. VIABILITE**

Vu le contexte socio-économique du pays, les résultats acquis pendant cette période sont encore précaires et beaucoup d'efforts soutenus restent à faire pour assurer leur pérennité, notamment en matière des actions de sensibilisation et de mobilisation sociale concernant les risques du travail des enfants, pour retenir les enfants à l'école.

Par ailleurs, bien que la scolarisation des enfants soient pris en charge par l'Etat, la viabilité n'est pas assurée du fait que la question d'élimination du travail des enfants doit être abordée avec une approche multisectorielle.

Pour les PA, la mise en œuvre des AGR a eu un retard du fait de la crise et de la révision de leur schéma de pérennisation après le retrait du soutien de l'IPEC/BIT.

Notons que l'ignorance et la situation d'illétrés des parents constituent un handicap et un facteur de « blocus » dans l'avancement des AGR, malgré leur adhésion et leur volonté à s'investir. En effet, lors de l'évaluation, les parents regroupés au sein d'association sont déterminés à poursuivre leurs activités et à se prendre en charge. Aussi, l'encadrement et les recyclages des parents seraient souhaitables pour la pérennisation des PA.

Toutefois, afin d'assurer la poursuite des activités entreprises dans le cadre du projet, les PA sont unanimes à solliciter encore pour une certaine période le soutien de l'IPEC/BIT.

Le Gouvernement malgache a réitéré sa détermination à combattre le travail des enfants. Les actions suivantes en témoignent :

1. la ratification et l'application effective des conventions fondamentales de l'OIT en la matière :
  - . la n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, fixé à 15 ans pour Madagascar est confirmé dans le Projet de Code du Travail qui vient d'être approuvé en Conseil des Ministres ;
  - . la n°182 sur les pires formes du travail des enfants. Prochainement, la liste des travaux considérés comme pires formes sera arrêtée et un décret y afférent sera pris pour compléter les dispositions du Code du Travail.
2. L'inscription dans le Programme d'Investissement Public (PIP) 2001-2003 d'une ligne budgétaire pour l'amélioration de la situation des enfants travailleurs. Cette ressource a été essentiellement utilisée par le Centre Manjary Soa qui est un centre d'expérimentation et pourrait être considéré comme une bonne pratique en matière de prise en charge des enfants employés dans les pires formes car les résultats sont positifs.
3. La réalisation, par le Ministère en collaboration avec tous les acteurs du programme d'appui institutionnel pour l'abolition du travail des enfants à Madagascar qui a permis :
  - . de mener une campagne nationale de sensibilisation de l'opinion nationale pour combattre le travail des enfants ;
  - . d'évaluer les textes sur le travail des enfants en vue de leur actualisation et de l'effectivité de leur application.
4. La redynamisation des activités du CDN qui a été mis en veilleuse durant l'événement de 2002.
5. L'engagement de l'Etat à assurer la scolarisation obligatoire et gratuite de tous les enfants en classe primaire (promesse présidentielle).

### **2.2.5. SUJETS DE PREOCCUPATION PARTICULIERE**

Deux points particuliers méritent d'être retenus durant cette phase pilote : la viabilité et la pérennité du programme déjà en cours ainsi que la reproductibilité au niveau national.

Dans cette phase pilote, les résultats ont été performants d'une manière générale, sauf sur celle de la viabilité et de la pérennisation du programme et/ou projet qui repose en grande partie sur la capacité des communautés à se prendre en charge et sur un effort soutenu de leur conscientisation sur le problème à travers des actions de sensibilisation.

Corollairement, le taux de pénétration est relativement faible si l'on se réfère au niveau national car on est toujours tenté de faire l'évaluation à partir de cet indicateur a priori du côté des autorités. Cette période « pilote » a surtout été axé sur la recherche des axes stratégiques et des outils nécessaires pour atteindre l'objectif de réduire et d'éradiquer à terme les pires formes du travail des enfants.

A Madagascar, la situation de la pauvreté est préoccupante car elle touche environ 75% de la

population malgache dont 85% sont des ruraux bien que le Gouvernement en fait actuellement une priorité de son programme de développement économique. Et ce programme constitue une des pièces maîtresses dans ce vaste programme du gouvernement. L'attente de la population est très forte suite aux diverses actions de médiatisation (journaux, TV, radios nationaux et locaux...) et de sensibilisation menées durant la phase pilote.

Par conséquent, la question de la reproductibilité au niveau national se pose tout en tenant compte de la spécificité de ce type de programme qui repose sur un changement de mentalité et de comportement de la population. Car au cas où l'on ne poursuit pas les actions et les efforts entrepris, la population serait déçue et les conséquences seront catastrophiques car ils ne croiront plus à aucune innovation. Et ceci est valable pour tous les pays car les cibles sont les mêmes.

## **2.2.6. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS**

- 1) L'IPEC/BIT par le biais des PA directs et du PA « Appui Institutionnel » a pu convaincre la population de lutter contre le travail des enfants et a créé des besoins. En effet, un élan commence à prendre forme. L'opinion publique a répondu favorablement à l'appel. Il importe maintenant aux différents acteurs (Ministères, IPEC, Organisations des employeurs, Organisations des travailleurs, ONGs internationales, Associations/ONGs d'exécution) de rechercher les voies et moyens pour ne pas casser l'élan qui existe déjà et satisfaire ces aspirations.
- 2) Afin de contribuer à la lutte contre les pires formes de travail des enfants, les recommandations suivantes ont été élaborées :

➔ Education : Bien que l'Etat ait pris en charge la scolarisation des enfants, toutes les communautés bénéficiaires et quelques PA souffrent de la faible capacité d'accueil des établissements scolaires publiques à cause de l'insuffisance des infrastructures et la pénurie d'enseignants qui est en partie responsable de l'entrée des enfants dans le monde du travail.

. Il serait donc souhaitable de renforcer l'attrait et l'accessibilité de l'éducation, ce en soutenant l'engagement en faveur de l'éducation obligatoire et gratuite pour tous les enfants (garçons et filles), investissant massivement dans l'éducation et la formation des enseignants car comme stipule la C.138, l'éducation constitue l'alternative par excellence au travail des enfants.

Le Ministère chargé de l'éducation nationale est particulièrement sollicité à voir de près la dotation d'infrastructures scolaires pour répondre aux besoins de scolarisation en augmentation constante.

➔ En ce qui concerne les AGR : il faudrait bien définir les AGR à développer dans chaque communauté, insister sur la présentation de leur schéma de pérennisation afin d'assurer la viabilité du projet.

. Il faudrait veiller à ce que la communauté elle-même propose et avalsse les AGR.

➔ Pour la mobilisation et les sensibilisations, l'uniformisation des outils de sensibilisation (messages, supports etc...) et la formation des différents acteurs

en IEC sont recommandées pour une perception commune de la lutte contre le travail des enfants.

- ➔ L'absence de programme proposé dans le secteur Exploitation Sexuelle des enfants et les travaux dans les mines qui sont des pires formes du travail des enfants nécessiterait un rétablissement de l'équilibre du programme à travers :
  - La priorisation de ces secteurs les plus à risque pour les actions de retrait des enfants et d'amélioration de leur condition de vie ;
  - L'augmentation du nombre de programme de prévention plus particulièrement en milieu rural.
- ➔ Afin d'insérer et de réhabiliter les enfants retirés au niveau local, il serait souhaitable de favoriser la synergie des actions entre les agences d'exécution (PAM – UNICEF – UNESCO etc...)
- ➔ Il s'avère nécessaire de renforcer le plaidoyer auprès de l'état car la lutte contre le travail des enfants doit aller de pair avec la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du système éducatif.

#### **2.2.7. ENSEIGNEMENTS DEGAGES DE L'EXPERIENCE**

- ◆ Les conditions de placement et d'installation doivent être optimales pour les enfants retirés.
- ◆ Les objectifs se doivent d'être réalistes (temps, moyens) et conformes aux attentes des bénéficiaires (parents, enfants).
- ◆ L'approche participative est à privilégier dans la mise en œuvre des PA.
- ◆ L'implication des institutions gouvernementales doit être optimale.
- ◆ La formation du personnel des agences d'exécution est une nécessité pour la bonne exécution des programmes.
- ◆ La coordination entre tous les acteurs de la lutte contre le travail des enfants est nécessaire.

#### **2.2.8. CONCLUSION GENERALE**

L'évaluation du programme national IPEC a révélé des avancées évidentes dans le combat engagé contre le travail des enfants à Madagascar. Le gouvernement a exprimé sa détermination à lutter contre ce fléau.

Il a également révélé des stratégies d'intervention efficace dans certains secteurs d'activités méritant d'être reproduite ou améliorée.

Autant de constat qui justifie la consolidation des actions déjà engagées et la mise en œuvre de nouveaux programmes dans les secteurs les plus dangereux pour nos enfants.

## 2.3. Mali<sup>7</sup>

### 2.3.1. AVANT-PROPOS

Dans le cadre de l'évaluation finale des activités du Programme National de Lutte contre le Travail des Enfants au Mali (BIT/IPEC), exécuté sur la période 1998-2003, une équipe d'évaluateurs a été désignée par le Comité Directeur National pour conduire le processus de l'évaluation finale des actions.

Cette équipe était composée de:

- Mme Dicko Fatoumata Abdourahamane, de la Direction Nationale du Travail,
- Mr Sidibé Adama, de l'Association des Enfants et jeunes Travailleurs du Mali,
- Mr Pléa Gaoussou, de l'ONG Enda tiers-monde,
- Mme Sidibé kadidiatou Touré, de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
- Mr Diarra Cheick Omar UNICEF
- Mr Sogoba Bakary, AVES

La mission d'évaluation a été coordonnée un consultant Sociologue du Bureau d'Etudes SYNERGIE CONSEIL

L'évaluation a porté sur les trois projets exécutés au Mali,

- MLI/98/MO2/FRA: Améliorer la situation des enfants travailleurs au Mali
- MLI/O1/P51/FRA: Contribuer à l'abolition du travail des enfants au Mali
- RAF/O1/50P/FRA: Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone

Cette évaluation devrait permettre, conformément aux termes de référence de :

- dégager la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la viabilité du programme ;
- souligner les leçons tirées de l'expérience et formuler des recommandations.

Le processus d'auto-évaluation a été conduit selon une démarche participative impliquant les bénéficiaires, les membres du Comité Directeur National et les partenaires techniques.

L'évaluation a été réalisée selon trois étapes :

- l'étude des documents disponibles au niveau du Programme national BIT/IPEC
- la visite de projets financés ;
- des rencontres-discussions avec les membres du Comité Directeur National, les responsables du Programme National au niveau de BIT/IPEC et du Gouvernement, les responsables des Organismes d'exécution, les partenaires sociaux (syndicats et employeurs) le représentant du bailleur de fonds et les bénéficiaires (les enfants, les parents et les employeurs des enfants)

---

<sup>7</sup> Rapport préparé par Moulaye Hassan TALL, APN Madagascar (BIT/IPEC)

Dans le présent rapport, sont consignés les principaux résultats provisoires des activités réalisées à date.

### 2.3.2. CONCEPTION DU PROGRAMME ET PERTINENCE

Le Programme National BIT/IPEC se justifie par la nécessité de contribuer à l'abolition du travail des enfants au Mali.

Il est en phase avec les préoccupations des autorités maliennes (qui ont fait de la protection des droits des enfants une préoccupation constante) et des populations en matière de réduction de la pauvreté car ses domaines d'actions sont assez larges pour inclure les priorités nationales : politique nationale en matière du travail des enfants, amélioration du cadre de vie en milieu rural et urbain, accès aux services sociaux de base (éducation, santé, alphabétisation), accès au crédit et les impératifs actuels des communautés à lutter contre les pires formes du travail des enfants.

En 1997, suite à la demande du Ministère de la Fonction Publique et du Travail du Mali, le BIT a été sollicité pour conduire une étude sur la situation des enfants travailleurs, suivie d'un atelier de validation. Cette étude a permis d'identifier les groupes cibles suivants:

- les enfants travailleurs ruraux (agriculture, élevage, pêche et forêts) ;
- les enfants travailleurs sur les sites d'orpaillages ;
- les enfants apprentis dans les métiers à risque du secteur informel (garages, ferronnerie bois, du cuir, bâtiment, transport - manutention et récupération d'ordures) ;
- les petites filles travaillant en milieu urbain (domestiques, vendeuses, employés des bars, hôtels et restaurants) ;
- les parents, les communautés, les syndicats, les employeurs, les élèves, les collectivités décentralisées, les enseignants, les inspecteurs et contrôleurs de travail, les médias, les groupements de femmes, les enfants eux-mêmes

En concertation avec IPEC-Génève et Gouvernement du Mali, un Comité Directeur National a été mis en place par le Ministère du Travail. Le CDN (comprenant les représentants des

#### SIGLES ET ABREVIATIONS

AVES :Avenir-Enfance-Sahel
AVRL :Association pour la Valorisation des Ressources Locales
BIT: Bureau International du Travail
CAFO :Collectif des Associations et ONG Féminines
CAMS : Club des Amis de Mékin Sikoro
CAP: Centre d'Animation Pédagogique
CDN: Comité Directeur National
CNP:Conseil National du Patronat
CSTM: Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
GRAD: Groupe de Recherche Action pour le Développement
LUTRENA: Projet de Lutte contre le Trafic des Enfants en Afrique
P/A: Programme d'Action
PAMODEC: Projet d'Appui à la Mise en œuvre de la Déclaration
PN: Programme National
SNEC: Syndicat National de l'Education et de la Culture
SNU: Système des Nations Unies
UNTM: Union Nationale des Travailleurs du Mali

principaux Ministères concernés par le travail des enfants, les partenaires sociaux, les ONG à titre d'observateur et les institutions internationales) est chargé d'orienter et de coordonner les activités du Programme. Il est responsable de la sélection des propositions de programmes d'action. En outre, il vérifie la conformité de ce programme aux priorités, à la politique nationale en matière de travail des enfants et au plan d'action adopté.

Cette approche participative, adaptée aux réalités nationales a eu un effet mobilisateur : en témoignent l'engouement et l'enthousiasme manifestés par les communautés bénéficiaires. A partir de ce point d'encrage, des stratégies pourraient être développées pour la prise en compte effective des priorités nationales en matière du travail des enfants.

L'approche adoptée est pertinente quant au niveau d'intervention retenu (enfants travailleurs ruraux, enfants travaillant sur les sites d'orpaillage, enfants apprentis dans les métiers à risque, les petites filles travaillant en milieu urbain) mais aussi par l'accent qu'elle met sur la participation-responsabilisation et les capacités propres des populations, enfin par son caractère adapté au contexte actuel (caractérisé par la politique et les stratégies gouvernementales de libéralisation et de mobilisation des énergies à travers la décentralisation et la promotion des enfants).

La stratégie retenue est en parfaite adéquation avec les objectifs visés par le Programme dans la mesure où elle est axée sur la sensibilisation, le financement des activités visant l'amélioration des conditions de vie et de travail des enfants et des adultes, le retrait des enfants des activités les plus dangereuses, la proposition d'alternatives économiques et sociales aux enfants et à leur famille.

Les objectifs visés par le programme vont en droite ligne de la politique éducative préconisée par l'Etat : offrir à tous les enfants du pays une éducation gratuite et de qualité. Ce droit à l'éducation pour tous les enfants est un droit inscrit dans la Loi fondamentale. Il est perçu par l'ensemble des acteurs comme le passage obligé pour l'élimination des pires formes de travail des enfants.

La démarche méthodologique appliquée pour assurer la mise en œuvre est correcte et efficace, car elle est participative, impliquant non seulement les groupes cibles et les services techniques, mais aussi les partenaires financiers.

La structure de coordination est fonctionnelle et efficace. En effet, le Coordonnateur National du Programme a fait montre d'un dynamisme remarquable et déployé beaucoup d'énergie pour assurer son lancement, le respect scrupuleux des critères retenus, le développement des relations de travail (administration, société civile, partenaires sociaux) avec différents partenaires et l'information sensibilisation.

Le CDN a pris en charge, sur une base bénévole, l'analyse et la sélection des projets selon une procédure participative et transparente, fourni un appui technique fort apprécié par les ONG et les groupes de base

Cependant, en raison de leurs contraintes professionnelles et du caractère non rémunéré de leur mission, les membres du CDN ne sont pas toujours disponibles.

Avec la multiplication des activités et l'extension éventuelle du Programme, cette indisponibilité pourrait constituer un véritable goulot d'étranglement.

Le mode de gestion administrative et financière du Programme est efficient. Une structure légère de soutien administratif (assistante administrative) appuie l'Administrateur du Programme en plus de celui du PNUD

Pour faire face à l'augmentation des besoins et attentes des bénéficiaires potentiels, la nécessité s'impose de recruter une ressource additionnelle (un Chargé de projet) qui aiderait le Coordonnateur National du Programme dans ses tâches de suivi technique et financier des Projets sur le terrain et lui permettrait de consacrer plus d'effort aux aspects relationnels, au développement de la fonction d'explication, de jouer plus efficacement son rôle de manager du processus d'apprentissage collectif et de dialogue entre tous les acteurs.

L'exécution du Programme est réalisée grâce à un système simple et léger de suivi et de contrôle des activités. Pour faire face au développement des activités, la mission suggère l'introduction d'outils plus complexes et plus élaborés (plan de gestion, plan d'exécution) et d'un cadre d'évaluation permanente des activités reliées à l'atteinte des résultats et l'analyse de leur impact.

Les ressources financières allouées au Programme sont trop limitées pour satisfaire tous les besoins essentiels des projets (dont la plupart nécessite des investissements importants) et suivre la croissance de la demande.

### **2.3.3. EFFICACITÉ DU PROGRAMME**

A 3 mois de la fin contractuelle du programme national, 19 programmes d'action ont été initiés et exécutés en faveur des groupes cibles, dont 7 portant sur une meilleure connaissance des groupes, (recherche-action) et 12 exécutés en appui direct aux enfants et à leurs famille (cf tableau récapitulatif des actions concrètes réalisées en annexe A)

Les objectifs tels que définis dans les documents de projet sont clairs, mais ambitieux et irréalistes au regard des ressources disponibles et du temps imparti pour la mise en œuvre du Programme. Aussi, le décaissement des fonds a parfois accusé du retard, amenant certaines agences d'exécution à anticiper sur les activités.

L'éradication du phénomène nécessite la mise en œuvre d'un programme cohérent long terme et la mobilisation des ressources financières conséquentes.

Des progrès importants ont été accomplis vers la réalisation des objectifs du Programme.

Par rapport à l'analyse de la situation et la collecte des données, on peut retenir l'étude nationale sur la situation des enfants travailleurs commanditée par le Ministère du travail sur financement du BIT. Les résultats de cette étude ont permis de révéler qu'au Mali, les enfants travaillent massivement dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et dans une moindre mesure dans les services domestiques, les petits ateliers du secteur informel, le commerce et les métiers de la rue. En outre, elle fournit des informations intéressantes sur les conditions de travail des enfants, sur les causes générales de leur mise au travail et sur la législation applicable.

Les résultats de cette étude ont été constamment enrichis par des résultats d'enquêtes et recherches –action dans les domaines de l'agriculture, les mines, le secteur informel,...

Ces différentes enquêtes et recherches actions, sans être exhaustives ont permis de disposer au plan national de données quantitatives sur le nombre d'enfants travaillant dans les secteurs et les zones ciblés, d'évaluer les risques et les contraintes auxquels les enfants sont exposés, et de dégager les premières pistes d'actions concrètes en faveur des enfants.

Toute fois une étude nationale d'envergure sur le travail des enfants au Mali s'avère indispensable

Quant aux actions de sensibilisation, elles ont largement contribué à la réalisation des

objectifs. Avant le Programme, il était quasiment impossible de parler de travail des enfants qui était perçu comme un sujet tabou. Aujourd'hui, ce concept est devenu une réalité même dans les milieux les plus fermés. Aussi, y a-t-il une prise de conscience collective du fléau et une mobilisation générale de l'ensemble de la communauté (gouvernants, partenaires sociaux, société civile, bailleurs,...) pour combattre le phénomène.

Dans le cadre de la réalisation des activités d'intervention directe, plusieurs programmes d'actions visant à améliorer les conditions de vie et de travail des enfants ont été planifiés et mis en œuvre, au nombre desquels il faut retenir:

- ouverture de centre d'accueil et d'écoute pour filles domestiques,
- appui aux filles travaillant en milieu rural,
- retrait des enfants travailleurs ferblantiers,
- appui à l'augmentation des revenus des parents d'enfants travailleurs,
- appui à l'insertion socio-économique des enfants travailleurs des rues,
- prévention des enfants travailleurs des sites miniers,
- etc.

Ces actions initiées et exécutées couvrent l'ensemble des domaines définis dans les documents de projet. Leur réalisation a contribué à l'atteinte des objectifs du Programme par :

- la sensibilisation des enfants, des parents, des employeurs, les pouvoirs publics sur les dangers du travail précoce des enfants,
- la bonne connaissance des conditions de vie et des risques auxquels ils sont confrontés,
- l'amélioration des conditions de travail des enfants et des adultes,
- l'extraction des enfants de certaines tâches dangereuses,
- la fourniture d'alternatives économiques aux enfants et à leurs familles.

Ces actions qui ont contribué, à la fois à la résolution des problèmes locaux et à satisfaire des besoins quotidiens vitaux ont été financés grâce au portefeuille.

Les projets financés couvrent la quasi-totalité du territoire national : District de Bamako, les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti. Cet effort méritoire présente l'inconvénient de poser les difficultés de suivi et de rendre l'impact du Programme moins visible.

En effet, les ressources humaines de l'équipe de coordination du Programme sont très limitées (par rapport à la dispersion géographique et à la diversité des activités financées) et se réduisent à la seule personne du Coordonnateur National et son Assistante administrative. Compte tenu de la surcharge d'activités et de leur étendue territoriale, certains Programmes d'Action visités par la mission d'évaluation (comme le Programme de prévention du travail des enfants travailleurs sur les sites d'orpaillage dans les Régions de Koulikoro et de Kayes, par exemple) n'ont pu être visités par le Coordonnateur National.

Compte tenu de l'importance des activités et des montants financiers engagés pour la mise en œuvre des actions, il serait souhaitable de mettre à disposition de la coordination du programme national, les moyens logistiques, lui permettant d'assurer efficacement rapprocher des

programmes d'action

Le Comité Directeur National pouvait jouer un rôle important dans ce sens si le Programme avait prévu un budget pour la réalisation de cette activité. Ce Comité Directeur n'a d'ailleurs pu jouer pleinement le rôle qui était le sien compte tenu de la démotivation de certains membres et de la pléthore d'effectif. Il faut noter également que, compte tenu des changements organisationnels et des remaniements ministériels, certains membres du CDN ont changé de statut et de rôle au cours du déroulement du Programme. La conjugaison de ces facteurs ne lui a pas permis de jouer efficacement sa fonction de contrôle et de suivi et l'appropriation du Programme par ses membres.

Il est souhaitable de restreindre l'effectif des membres du CDN aux structures directement concernées par le travail des enfants, de prévoir un intéressement pour les rencontres ordinaires prévues et impliquer davantage les membres dans les activités du Programme.

Les quatre groupes identifiés par le Programme ont tous été pris en compte dans les différents P/A. Il s'agit de :

- les enfants travailleurs ruraux,
- les enfants travailleurs sur les sites d'orpillage,
- les enfants apprentis dans les métiers à risque du secteur informel,
- les petites filles travaillant en milieu urbain.

La prise en compte de l'un de ces groupes cibles était l'une des conditions sine qua non du choix des P/A. Il faut noter que si la première phase du Programme a mis l'accent sur l'analyse de la situation et la sensibilisation, les deuxième et troisième phases furent plus centrées sur des actions concrètes de retrait et d'insertion socioéconomique des quatre groupes cibles.

Ainsi, sur un total de 19 P/A financés, 16 ont pour bénéficiaires directs les quatre cibles identifiées. Ce chiffre représente environ 89 % des P/A financés.

Les objectifs suivants sont prévus aux termes du Programme :

- *les différents acteurs seront sensibilisés sur les dangers liés aux situations du travail des enfants dans les secteurs retenus*

La sensibilisation a eu incontestablement l'effet le plus immédiat et le durable sur les différents acteurs. A titre d'illustration, on peut noter l'opération « carton rouge au travail des enfants » lors de l'organisation de la coupe d'Afrique des Nations Mali 2002.

La production de supports (visuels et audio) dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'action, a largement contribué à l'atteinte de cet objectif

Il faut noter également au niveau national, plusieurs émissions radiophoniques et télévisuelles sur le travail des enfants, ont été réalisées, soit directement par les agences d'exécution, soit par la coordination du programme national

En moyenne, dix (10) séances de sensibilisation ont été réalisées par programme d'action mis en œuvre, soit environ 190 séances.

- *les conditions de vie et de travail des enfants sont améliorées*

Réalisation des activités de sensibilisation auprès des enfants travailleurs, des

employeurs des enfants, des parents et des communautés, des autorités publiques sur la protection, l'amélioration des conditions de vie et de travail, voire le retrait des enfants des tâches pénibles et dangereuses.

Des alternatives concrètes ont été offertes aux enfants travailleurs se trouvant dans les formes dangereuses de travail, comme l'accès à l'école des enfants à travers l'aménagement de classes scolaires, l'initiation de cours d'alphabétisation, l'initiation à la formation professionnelle et technique dans les ateliers de formation pour les garçons, les formations complémentaires, comme la teinture, la savonnerie, le tricot, le blanchissage pour les filles.

- *les enfants travaillant dans les activités les plus dangereuses sont retirés, et les alternatives viables sont offertes aux enfants et à leurs parents*

9.810 enfants dont 5.765 filles bénéficient des programmes de l'action du BIT, notamment pour les pires formes du travail des enfants.

Retrait de plus de 365 enfants, 165 filles et 200 garçons des activités agricoles, de la ferblanterie dans le domaine du secteur informel, et du secteur des services domestiques pour ce qui concerne les filles.

300 enfants travailleurs ruraux ont été scolarisés dans la commune de Dioila.

105 enfants travailleurs de la rue ont été identifiés et confiés aux centres d'accueil.

150 enfants ferblantiers ont réintégré l'école.

300 enfants dont 110 filles, travaillant sur les sites d'orpillage, ont été épargnés des tâches pénibles et dangereuses.

165 filles travaillant en milieu urbain et rural suivent des cours d'alphabétisation.

L'incidence la plus tangible du Programme observée par la mission est incontestablement le changement d'attitude et de comportement par rapport au travail des enfants. Par les actions de sensibilisations, le Programme a contribué de façon déterminante à renforcer la prise de conscience collective de la nécessité de lutter contre les pires formes du travail des enfants.

En effet, les populations réalisent que les enfants sont soumis à des tâches pénibles dangereuses et dégradantes, en partie du fait de leur propre action et sont conscientes, en général, des menaces subséquentes qui pèsent sur la survie de leurs sociétés.

La génération des anciens, qui possède la " perspective historique", donne un peu partout, la consigne du "sursaut" collectif. Si cette consigne n'est pas respectée, la raison ne réside pas dans un quelconque aveuglement mais plutôt dans l'extrême pauvreté qui interdit toute préoccupation pour l'avenir lointain ou même immédiat, impose l'urgence de l'aujourd'hui, annule toute possibilité d'anticipation et de choix, surtout, en l'absence de réelles alternatives. La mise en place du Programme rend aujourd'hui possible cette attitude nouvelle.

Partout à travers le pays, des efforts importants ont été déployés en matière d'information et de sensibilisation (intégration du volet sensibilisation dans tous les P/A, séminaires, émissions radiodiffusées et télévisées, distribution d'affiches, de cartons rouges, confection de t-shirts sur la lutte contre le travail des enfants, la mise à disposition de cassettes vidéo, journées commémoratives,...).

Pour les enfants travaillant en milieu agricole, l'offre de scolarisation les a extraits des dures conditions de labour et dont les parents mettaient en avant le manque de ressource pour ne pas scolariser les enfants. C'est ainsi que 300 enfants travailleurs de la commune de Dioila

ont pu être inscrits pour l'année 2002-2003 aux différentes écoles publiques de leur localité. Le Programme a pris en charge les frais liés à la scolarisation, aux fournitures scolaires et autres matériels didactiques.

S'agissant des enfants travaillant dans le secteur informel, 105 enfants de 8 à 18 ans travaillant comme cireurs, pousse porteurs, vendeurs ambulants, mendiants, vendeuses de produits divers ont été accueillis dans des centres d'accueil. 25 enfants ont bénéficié de soutien psychologique, 30 d'une formation en alphabétisation, 50 de soutien scolaire, 28 suivent une formation professionnelle (dont 10 en menuiserie bois et 18 en construction métallique).

En ce qui concerne les enfants ferblantiers, travaillant au marché de Médine, 150 ont été réintégrés à l'école et bénéficient de la mise à disposition d'un dispensaire leur permettant d'accéder à des soins de santé.

Quant aux enfants travaillant dans les sites d'orpaillage, le Programme a donné l'opportunité à 300 enfants dont 110 filles d'être retirés des tâches pénibles, de suivre non seulement des cours d'alphabétisation fonctionnelle, mais aussi l'apprentissage d'un métier comme la menuiserie bois, en guise d'alternative au travail précoce dans les sites d'orpaillage.

Pour ce qui est des petites filles travaillant en milieu urbain, communément appelées domestiques ou aide ménagères, des actions de formation en techniques de teinture, coupe et couture, tricot, sont initiées à 110 filles domestiques pour leur donner l'occasion d'apprendre un métier qui va leur servir, une fois qu'elles auront regagné leur village d'origine. Ces actions de formation complémentaires, constituent une forme de réinsertion sociale dans leur village. 165 filles bénéficient des cours d'alphabétisation. Création d'un centre d'écoute et d'éducation pour les filles.

La création des activités économiques (maraîchères et petit commerce) a permis de satisfaire les besoins économiques des filles. Ainsi, 118 filles ayant bénéficié des activités maraîchères ont pu réaliser pour une campagne (bien qu'une grande partie des productions ait été destinées à l'auto consommation dans les familles des filles) entre 8 000 et 25 000 F CFA.

32 filles ont bénéficié du petit crédit de 15 000 à 25 000 selon l'âge du bénéficiaire en vue d'entreprendre la vente des produits courants. Ce crédit qui a été octroyé pour une période de un an remboursable sans intérêt sert à financer d'autres filles. A la fin de la première rotation, la somme de 730 000 F CFA était disponible et prête à être redistribué.

Ces deux activités économiques ont contribué à la baisse de la migration des filles de Dansa vers les villes depuis le démarrage du P/A. En effet, avant l'implantation du Programme, le village constatait le départ de 50 filles en moyenne vers les centres urbains. Selon les villageois, ce ne sont que 5 filles qui ont décidé de migrer en ville cette année. Ce qui constitue un acquis important dans la réalisation de l'objectif global du Programme.

La mise en œuvre de la politique de décentralisation autorisant les communes à prendre les décisions au niveau local constitue un facteur important qui simplifie la procédure de mise en œuvre des différents P/A.

Le Programme a créé une synergie réelle entre les agences du SNU (PNUD, UNICEF, OIT) autour d'une question importante qui est le travail des enfants. Ce qui a contribué à asseoir la crédibilité du programme.

Malgré les différents remaniements ministériels, la question du travail des enfants est demeurée une préoccupation constante. D'ailleurs l'actuel Ministre et son équipe tiennent à être plus

regardant sur cette question sensible, et participent à toutes les activités du programme.

Le Programme devra profiter de l'engouement suscité par les P/A qui ont enregistré des résultats probants pour mettre en place des Programmes pluriannuels.

Il est important de poursuivre les efforts de ciblage des structures d'exécution en ajoutant aux outils d'identification appliqués une enquête de moralité auprès des structures de coordination des ONG au Mali.

Mettre l'accent sur des campagnes régulières de sensibilisation et de mobilisation utilisant tous les canaux de communication appropriés (médias tous genres confondus, troupes théâtrales rurales et urbaines, griots, causeries-débats, concours, bulletin d'information et de vulgarisation, réseau de collaboration de tous les intervenants, banque de données pour échanges d'information,...).

Négocier un partenariat formalisé avec les services techniques compétents et les institutions spécialisées pour fournir un appui technique en formation et en développement organisationnel aux bénéficiaires.

Augmenter les ressources financières affectées aux activités de suivi et impliquer davantage le CDN dans le suivi des activités de terrain.

Prendre en charge, aux prix coûtants, les frais des agents des services techniques intervenant sur le Programme.

Susciter et prendre en charge des rencontres inter projets pour favoriser les échanges d'expériences et le renforcement mutuel des bénéficiaires.

#### **2.3.4. EFFICIENCE DU PROGRAMME**

Un mécanisme de financement a été mis en place. Le déboursement de la subvention se fait en trois tranches conditionnées à l'approbation de rapports d'activité et financiers. Des mesures sont prises dans l'accord de contribution financière pour les cas de mauvais comportement des structures récipiendaires.

Les ressources allouées pour la mise en œuvre des P/A ont été nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Le problème est plutôt que les allocations n'étaient pas suffisantes pour atteindre les objectifs. Partout cette insuffisance des ressources allouées aux P/A a été signalé et constaté par la mission. L'insuffisance des ressources a eu pour conséquences la sélection ou l'abandon de certaines cibles en besoin d'appui, l'insuffisance ou le manque de matériels didactique et d'équipements pour les enfants en situation d'apprentissage, le manque de suivi régulier des activités sur le terrain, la limitation du champ d'intervention,...

Les dépenses engagées par le Programme se justifient au regard des résultats obtenus. Les structures récipiendaires ont fait un effort remarquable pour assurer la durabilité des actions engagées soit en assurant le préfinancement des activités (en raison de la lenteur des procédures administratives et financières du BIT), soit en assurant la prise en charge de certaines activités qu'elles jugeaient opportunes.

Le calendrier du Programme n'a pas souvent été respecté. L'explication réside dans la lenteur des procédures administratives et financières du BIT. Cette situation a entraîné des retards dans la mise en oeuvre de certains P/A. Face à cette situation, l'alternative trouvée par les structures récipiendaires a consisté à pré financer certaines activités. Ce qui n'a d'ailleurs pas été apprécié par IPEC-BIT.

Pour accroître l'efficacité du Programme, il est important :

- d'alléger ou accélérer les procédures administratives et financières,
- d'augmenter l'enveloppe allouée à la réalisation d'activités concrètes,
- de concevoir et de mettre en œuvre des P/A pluriannuels.

### **2.3.5. VIABILITE**

Certains P/A possèdent des potentialités intéressantes de replicabilité.

A titre d'exemple, on peut mentionner, l'existence d'éléments de durabilité susceptibles de soutenir la pérennité des activités :

- mise en place à Dansa (Douentza) d'un fonds de commerce auto renouvelable susceptible d'être redistribué à d'autres filles. Ce fonds est géré par un Comité de gestion mis en place par les filles elles-mêmes,
- mise en place par les femmes de Tiendobougouba (Dioila) d'une caisse pour les activités maraîchères susceptible d'être érigée en fonds communautaire auto-renouvelable.

Le contexte général est très favorable à la replicabilité, mais l'expérience est très limitée dans le temps et il convient d'attendre que les éléments de durabilité se consolident.

Au plan institutionnel, plusieurs dispositions sont prises pour assurer la poursuite des activités.

Il est envisagé la création au sein du Ministère du Travail, de l'unité "Enfant et Travail". Cette structure devra jouer le rôle d'observatoire du travail des enfants. A ce titre, il sera un organe de supervision et de contrôle de la mise en œuvre de la politique nationale.

Le renforcement des capacités d'intervention des services de l'inspection et du contrôle du travail devrait rendre opérationnelles ces structures et assurer l'effectivité de leur implication dans la lutte contre le travail des enfants.

On note l'engagement de l'Etat dans les actions de scolarisation et d'alphabétisation des enfants tout en facilitant l'inscription de certains dans les écoles publiques classiques.

Le Programme a permis aux ONG récipiendaires d'engager des ressources propres dans la continuation des actions financées par IPEC.

Le Programme a permis la création de quelques emplois et, dans une certaine mesure, la réduction de la pauvreté par l'amélioration des revenus (Tiendobougouba, Nianzébourgou, N'Golofia,...).

Le Programme a permis une implication des parents dans la prise en charge des questions liées à la santé des enfants travailleurs, dans la fréquentation des postes médicaux appuyés par IPEC, mais aussi des Centres de santé de leur milieu.

Le Programme a permis la mise en place au niveau villageois de Comités de surveillance (composé leaders locaux) qui constituent de véritables relais pour lutter contre le travail des enfants.

Cependant, il faut noter que cette pérennité se trouve limitée par un certain nombre de facteurs qu'il convient de souligner :

l'insuffisance du budget du Programme par rapport aux objectifs,

- la limitation des zones couvertes par le Programme. En effet, la partie Nord du pays n'a pas été couverte. Il aurait été intéressant d'entreprendre des activités exploratoires pour savoir s'il y a le travail des enfants,
- il existe une instabilité institutionnelle des ONG d'exécution qui se caractérise par le réflexe de l'opportunité. Après le retrait de IPEC, il sera difficile de garantir le maintien de ces structures dans ce créneau en l'absence de financement,
- l'Etat a certes accompagné le Programme sur les plans politique, juridique et logistique, mais n'a pas participé au financement complémentaire. Il serait souhaitable que l'Etat s'engage beaucoup plus en inscrivant le programme dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

### **2.3.6. SUJETS PARTICULIERS DE PREOCCUPATION**

Le programme national a tenu dans son exécution les préoccupations du Bit, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre des conventions n° 138 et 182. Les actions engagées vont dans le sens de l'application des recommandations desdites conventions.

L'aspect genre a été bien pris en compte dans la mesure où il existent des projets spécifiques destinés aux filles.

Cependant d'autres sujets méritent d'être approfondie:

- Le nombre d'enfants travailleurs  
Au Mali, le nombre exact d'enfants travailleurs n'est pas connu. Or la détermination de cet effectif est indispensable à l'élaboration d'une politique cohérente et durable en matière de lutte contre le travail des enfants
- Agir sur la cause principale  
La pauvreté est sans doute la cause fondamentale de la mise au travail précoce des enfants. Malheureusement celle-ci est devenue un phénomène structurel, qu'il convient par tous moyens, réduire, si nous voulons lutter efficacement contre le travail des enfants
- Bon ciblage des alternatives  
La plupart des alternatives proposées actuellement sont à l'initiative des agences d'exécution. Une meilleure durabilité des actions suppose l'implication des enfants eux-mêmes et de leurs parents dans le choix des alternatives d'insertion socioéconomique.

### **2.3.7. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS DEGAGES**

L'expérience aura permis de tirer les principaux enseignements suivants :

- le préalable au combat pour l'abolition du travail des enfants est la proposition d'alternatives économiques permettant d'accroître le revenu des parents et employeurs d'enfants travailleurs. En effet, l'accroissement du revenu des parents est perçu par les populations comme une solution alternative au travail des enfants,

- les conditions premières de la pérennité est que les actions soient des investissements qui rapportent,
- le succès de la lutte contre le travail des enfants passe nécessairement par la sensibilisation, l'acquisition des connaissances sur le phénomène,
- sans les actions concrètes d'amélioration des conditions de vie des enfants et des familles d'enfants travailleurs, il est impossible de mener les actions à bonne fin, quelles que soient la volonté, la mobilisation, et la détermination des bénéficiaires,
- une des conditions essentielles de la réussite des interventions réside dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie adéquate de développement d'une synergie entre tous les intervenants et d'un mouvement social, tant il est vrai que la question de travail des enfants nécessite une approche globale et une attaque concentrique.

Il est souhaitable:

- de mettre en place des P/A pluriannuels,
- d'accroître la capacité d'intervention du programme.

Pour cela quelques mesures sont nécessaires :

- allocation d'un budget conséquent avec la participation de l'État à ce niveau,
- re dynamiser le CDN et le **'coller au terrain et au milieu'**(revoir le choix des **membres en dehors de la capitale**) pour appuyer le Coordonnateur National dans ses tâches d'identification, de suivi d'impact et d'explication/diffusion,
- renforcer l'équipe de coordination Chargé du suivi technique et financier des P/A sur le terrain,
- de susciter, animer et développer une table de concertation entre les différents intervenants et un partenariat dynamique et formalisé avec les acteurs techniques afin de faire réaliser la fonction d'appui, catalyser, faciliter, renforcer, orienter progressivement les initiatives vers l'abolition du travail des enfants,
- de définir et mettre en œuvre une stratégie appropriée de capitalisation des expériences et de transfert des compétences,
- de profiter du processus de mise en œuvre de la décentralisation et du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, pour inclure la lutte contre le travail des enfants dans les Plans de développement nationaux et sectoriels
- de partager et valider les résultats de l'évaluation lors d'un Atelier.

## ANNEXE A ACTIONS CONCRÈTES RÉALISÉES PAR IPEC/MALI

Octobre 2003

Code projet	Intitulé du projet	Période	Partenaires	Objectifs spécifiques	Résultats obtenus	Perspectives	Budget total	Budget dépensé
P.090.73.135.05 1	Recherche action sur les effets du travail agricole sur la santé des enfants travailleurs ruraux	06/1999 à 09/2000	Groupe Pivot santé population (GP/SP)	1) Identifier les effets du travail agricole sur la santé des enfants travailleurs ruraux. 2) Informer les enfants, les parents et les communautés sur la prévention du travail des enfants.	Nombre d'enfants ciblés : 400 Nombre d'enfants atteints : 400.	Secteur rural : 1) Recherche 2) Enquête.		\$11.275 US
P.090.73.135.05 2	Renforcement des capacités d'organisation des associations et groupements d'enfants travailleurs	06/1999 à 07/2000	Enda mali	1) Les associations d'enfants travailleurs à Ségou, Koulikoro, Sikasso, sont créées. 2) Les associations d'enfants travailleurs de Bamako, Kayes, Mopti, Ségou ;Koulikoro Sikasso sont mises en réseau. 3) La mobilisation sociale et politique pour la protection des droits des enfants travailleurs est réalisée.	Nombre d'enfants ciblés : 1.500 Nombre d'enfants atteints : 2.050.	Secteurs rural et urbain : 1) Renforcement des capacités.		\$16.393 US
P.090.73.135.05 3	Amélioration de la situation des enfants apprentis travaillant dans les garages, les secteurs des métaux et du bois dans le district de Bamako	06/2000 à 09/2000	Institut national de prévoyance sociale, (INPS)	1) Les conditions de vie et de travail de 180 enfants sont connues. 2) Les enfants, les employeurs des enfants et les décideurs sont informés sur les risques liés au travail des enfants. 3) Les conditions de vie et de travail des enfants sont améliorées.	Nombre d'enfants ciblés : 180. Nombre d'enfants atteints : 185.	Secteur urbain : 1) Amélioration. 2) Retrait. 3) Sensibilisation, sur le travail des enfants.		\$14.292 US

Code projet	Intitulé du projet	Période	Partenaires	Objectifs spécifiques	Résultats obtenus	Perspectives	Budget total	Budget dépensé
P.090.73.135.05 4	Recherche action sur la participation des enfants aux activités agricoles dans les régions de Sikasso, Ségou et Koulikoro	06/1999 à 09/2000	Institut d'Economie Rurale ( IER)	1) Identification de la nature et des types de travaux effectués par 450 enfants, recensement des risques et contraintes. 2) Sensibilisations des enfants, des parents, des autorités locales.	Nombre d'enfants ciblés : 450. Nombre d'enfants atteints : 450.	Secteur rural : 1) Recherche. 2) Enquête.	\$12.248 US	\$12.248 US
P.090.73.135.05 5	Amélioration de la situation des enfants travailleurs dans les sites miniers du Mali	06/1999 à 09/2000	Direction nationale de la géologie et des mines ( DNGM)	1) Enquêter sur les activités extractives sur les sites miniers pour mieux connaître les conséquences sur la santé et l'épanouissement des enfants travailleurs. 2) Sensibiliser les enfants et les parents des enfants. 3) Améliorer les conditions de vie des enfants travailleurs.	Nombre d'enfants ciblés : 300. Nombre d'enfants atteints : 300.	Secteur rural : 1) Amélioration des conditions de travail et de vie des enfants.	\$18.628 US	\$18.628 US
P.090.73.135.05 6	Ouverture d'un centre d'accueil, d'écoute et d'animation pour les filles domestiques à Bamako	05/2000 à 05/2002	Enda mali	1) Informer 1.000 domestiques sur leurs droits et les protéger dans le cadre de leurs activités en milieu urbain. 2) Mieux coordonner les actions d'accompagnement et d'encadrement des structures d'appui pour les filles.	Nombre d'enfants ciblés : 1.000. Nombre d'enfants atteints : 1.000.	Secteur rural : 1) Amélioration des conditions de travail et de vie des enfants. 2) Sensibilisation.	\$10.625 US	\$10.625 US

Code projet	Intitulé du projet	Période	Partenaires	Objectifs spécifiques	Résultats obtenus	Perspectives	Budget total	Budget dépensé
P.090.73.13.505 7	Enquête auprès des petites filles travaillant dans les hôtels, les bars et restaurants du district de Bamako	05/2000 à 05/2002	Club des Amis de Mékin Sikoro (CAMS)	1) Les conditions de vie et de travail des 100 filles travaillant dans les bars restaurants, et hôtels sot connues. 2) Les petites filles sont retirées des situations d'exploitation les plus pénibles et réinsérées.	Nombre d'enfants ciblés : 100. Nombre d'enfants atteints : 100.	Secteur urbain : 1) Recherche. 2) Enquête.	\$7.215 US	\$7.215 US
P.090.73.135.05 8	Projet d'appui aux filles travaillant en milieu rural à Mopti	05/2000 à 05/2002	Save the Children Royaume Uni	1) Les conditions de travail des filles rurales sont connues. 2) Des opportunités économiques rentables sont créée par les filles. 3) Un réseau communautaire est crée à Mopi pour la prise en compte spécifique du travail des filles.	Nombre d'enfants ciblés : 300. Nombre d'enfants atteints : 300.	Secteur rural : 1) Amélioration des conditions de travail et de vie des enfants. 2) Sensibilisation. 3) Formation.	\$11.770 US	\$11.770 US
P.340.00.135.05 1	Projet d'appui à l'amélioration des conditions de vie et de travail et au retrait des enfants travailleurs ferblantiers du marché de Médine des tâches dangereuses et pénibles	07/2001 à 12/2002	Club des Amis de Mékin Sikoro (CAMS)	1) Les enfants travailleurs ferblantiers de Médine ont accès à de meilleures soins de santé. 2) 500 enfants sont scolarisés et alphabétisés. 3) Sensibilisation des enfants et des parents.	Nombre d'enfants ciblés : 500. Nombre d'enfants atteints : 525.	Secteur urbain : 1) Amélioration des conditions de travail et de vie des enfants. 2) Sensibilisation. 3) Formation.	\$35.000 US	\$35.000 US

Code projet	Intitulé du projet	Période	Partenaires	Objectifs spécifiques	Résultats obtenus	Perspectives	Budget total	Budget dépensé
P.340.00.135.05 1	Projet d'insertion économique et sociale dans leur milieu d'origine des filles rurales de Dansa dans le cercle de Douentza	07/2001 à 12/2002	Save the Children Royaume Uni	1) Les jeunes filles du village de Dansa bénéficient d'un centre d'écoute et d'éducation fonctionnel. 2) La situation économique et sociale de 165 filles est améliorée. 3) Les filles sont sensibilisées et informées sur les aspects de santé et sont alphabétisées dans une langue locale.	Nombre d'enfants ciblés : 265. Nombre d'enfants atteints : 265.	Secteur rural : 1) Amélioration des conditions de travail et de vie des enfants. 2) Sensibilisation. 3) Formation.	\$34.714 US	\$34.714 US
P.340.01.100.05 0	Projet d'appui à l'augmentation des revenus des parents et des familles des parents des enfants travailleurs en milieu rural dans la zone de DIOILA	10/2002 à 12/2003	Groupe pivot santé population (GP/SP)	1) Amélioration des conditions de vie et de travail des parents et des familles des enfants travailleurs de Dioila. 2) Sensibilisation des communautés. 3) Prévention du travail des enfants par la scolarisation.	Nombre d'enfants ciblés : 300. Nombre d'enfants atteints : 300. Nombre de familles ciblées : 100. Nombre de familles atteintes : 100.	Secteur rural : 1) Amélioration des conditions de travail et de vie des enfants. 2) Sensibilisation. 3) Formation.	\$32.890 US	
P.340.01.100.05 0	Projet d'accompagnement et de soutien aux petites filles migrantes dans le District de Bamako	10/2002 à 12/2003	Enda mali	1) Les petites filles migrantes, employées de maison ont accès à une meilleure information sur les services sociaux de base. 2) Les filles domestiques de moins de 14 ans sont retirées des tâches pénibles et dangereuses. 3) Les employeurs des enfants, les autorités locales sont sensibilisées.	Nombre d'enfants ciblés : 850. Nombre d'enfants atteints : 850.	Secteur urbain : 1) Formation. 2) Sensibilisation.	\$10.490 US	

Code projet	Intitulé du projet	Période	Partenaires	Objectifs spécifiques	Résultats obtenus	Perspectives	Budget total	Budget dépensé
P.340.01.100.05 0	Projet d'appui et de soutien à l'insertion socio-économique des enfants travailleurs des rues dans les 6 communes du district de Bamako	10/2002 à 12/2003	Club des Amis de Mékin Sikoro (CAMS)	1) 150 garçons et 50 filles sont retirés de la rue et des alternatives d'insertion leur sont proposées. 2) Entreprendre des actions coordonnées à Bamako. 3) Les parents et les enseignants connaissent les causes de la situation de rupture des enfants dans les rues.	Nombre d'enfants ciblés : 200. Nombre d'enfants atteints : 105.	Secteur urbain : 1) Sensibilisation. 2) Formation. 3) Renforcement des capacités.	\$19.150 US	
P.340.01.100.05 0	Programme intégré de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la région de Ségou	10/2002 à 12/2003	Groupe de Recherche-Action pour le Développement (GRAD)	1) 500 enfants travailleurs de moins de 16 ans sont retirés des activités dangereuses et pénibles. 2) La sensibilisation à la protection des enfants contre les pires formes de travail. 3) Renforcement des capacités des organismes d'exécution.	Nombre d'enfants ciblés : 500. et Nombre d'enfants atteints : 300.	Secteur rural : 1) Retrait. 2) Sensibilisation, sur le travail des enfants. 3) Alphabétisation.	\$16.850 US	
P.340.01.100.05 0	Programme de Prévention du travail des enfants travailleurs sur les sites d'orpillage dans les régions de Koulikoro et de Kayes	10/2002 à 12/2003	Association pour la Valorisation des Ressources Locales (AVRL)	1) Prévenir l'utilisation de 300 enfants dans les activités sites d'orpillage. 2) Développer une culture de prévention communautaire du travail précoce des enfants sur les sites d'orpillage.	300 Nombre d'enfants ciblés : 300. Nombre d'enfants atteints : 300.	Secteurs rural et urbain : 1) Retrait. 2) Sensibilisation sur le travail des enfants. 3) Alphabétisation.	\$14.790 US	

Code projet	Intitulé du projet	Période	Partenaires	Objectifs spécifiques	Résultats obtenus	Perspectives	Budget total	Budget dépensé
	Réalisation d'un reportage vidéo sur les enfants travailleurs ferblantiers du marché de Médine	11/99 à 02/00	DFA Production	1) une cassette vidéo sera réalisée sur les conditions de travail des enfants ferblantiers de Médine, pour servir d'outil de travail du grand public		Secteur rural 1) Amélioration des conditions de vie des enfants 2) sensibilisation		5 000 US
340.01.100.050.	Appui institutionnel pour le renforcement des capacités d'intervention des services de l'inspection et du contrôle du travail en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants	08/03 au 07/04	Direction Nationale du Travail	1) Les inspecteurs et contrôleurs du travail verront leur capacité renforcée 2) Un atelier national de renforcement des capacités des inspecteurs et contrôleurs du travail sera organisé 3) huit points focaux régionaux de lutte contre le travail des enfants seront dotés en moyens logistiques de déplacement	Nombre d'inspecteurs ciblés 38 Nombre de contrôleurs ciblés 45	1) Renforcement de capacité 2) Sensibilisation		11 000 US
340.01.100.050	Elaboration de leçons modèles sur la prévention et la sensibilisation du travail des enfants à l'intention des élèves de l'école fondamentale	10/03 au 12/03	SNEC	1) Concevoir et dispenser 20 leçons modèles à l'intention de 2100 élèves dans 10 écoles du District de Bko 2) Sélectionner 50 élèves –relai soit 5 par école pour véhiculer les messages appris des leçons modèles auprès d'élèves de 50 autres écoles	Nombre d'élèves ciblés 2100	1) Sensibilisation 2) Formation	18 294 US	

## **ANNEXE B LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

### **MINISTERE DU TRAVAIL**

Modibo	DIAKITE	Ministre
Maharafa	TRAORE	Secrétaire Général
Mamadou	DIAKITE	Conseiller Technique
Baba Samba	MAHAMANE	Directeur National du TRAVAIL

### **AMBASSADE DE FRANCE**

Antoine ORTIZ	Conseiller Régional Santé Développement social
---------------	--

### **CAFO**

TRAORE Oumou	TOURE
DIABATE Nana	SY

### **CSTM**

Ousmane A.	GUINDO
Yaya	MALE
Boubacar K.	KEBE

### **COMADE**

Moussa	SISSOKO
--------	---------

### **UNTM**

Siaka	DIAKITE
Seyba	TRAORE
Maouloud Ben	KATTRA

### **UNICEF**

Mme Aissa	SOW
Cheick O.	DIARRA

### **CAMS**

Baba	DIARRA
Mahamane	MAIGA
Sékou	SAMASSEKOU
Moulaye	DIABATE

### **CNP**

Mamadou L.	TRAORE
------------	--------

M. TOGOLA

### **MINISTERE DE LA PROMOTION DE FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE**

Abdrahamane	MAIGA
-------------	-------

### **ENDA TIERS-MONDE**

Soumaila	DIARRA
Gaoussou	PLEAH
Safiatou	SANOGO
Cheickna	BAGAYOGO
Thiam	DIALLO

### **GRAD**

Gouro	DIALLO
-------	--------

### **DIRECTION REGIONALE ACTION SOCIALE-SEGOU**

Ibrahim	SANGARE
---------	---------

### **AVES**

Abdoulaye	YATTALA
-----------	---------

### **GROUPE PIVOT-SANTE-POPULATION-DIOILA**

Moussa	KONE
Seydou	TRAORE

Nakoria	DOUMBIA	
<b>AVRL</b>		
Kaba	DIAKITE	
<b>CAP-KANGABA</b>		
Yaya	BENGALY	
<b>IPEC-BIT-MALI</b>		
Moulaye Alhassane	TALL	Coordonnateur National
SACKO Fatoumata	SIDIBE	Assistante
<b>PAMODEC</b>		
Niamoye Baby	TRAORE	Administrateur National
<b>LUTRENA</b>		
Almoustapha Nouhou	TOURE	Coordinateur National

### **ANNEXE C LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES**

- Documents de Projet phases I, II et III
- Revue d'ensemble du Programme National du Mali
- Auto-évaluation du projet MLI/ 98/M02/FRA
- Différents documents de projets
- Différents rapports d'activité
- Différents rapports finaux
- Note Commission mixte France-BIT

## 2.4. Sénégal<sup>8</sup>

### 2.4.1. CONTEXTE

La phase 2 du programme national pour l'élimination de l'exploitation des enfants au travail au Sénégal constitue une composante du Programme Régional mis en place par l'IPEC en 2002 pour contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone.

Ce programme régional financé par la France bénéficie à 8 pays de l'Afrique francophone dont le Sénégal et s'étale sur une période de 24 mois (du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003). Il vise principalement à appuyer les Etats à travers la mise en oeuvre de programmes nationaux à prévenir, combattre et éliminer le travail des enfants, en particulier dans ses pires formes. Les activités des programmes venant compléter les initiatives des gouvernements qui s'inscrivent dans la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants.

Au Sénégal la mise en place de ce programme national à partir de janvier 2002 a été précédée par l'exécution d'un premier programme IPEC durant la période allant de mars 1998 à décembre 2001 dont les résultats très encourageants ont favorisé l'élaboration en juillet 2001 d'un nouveau document de programme soumis au financement de la France pour consolider les acquis et assurer une meilleure intégration de la problématique du travail des enfants dans les politiques et programmes nationaux de développement.

Il convient de faire un rappel du contexte national relatif au travail des enfants ainsi que les différentes étapes qui ont précédé ce présent programme national qui est l'objet de ce rapport d'auto évaluation.

Malgré la mise en œuvre d'actions ponctuelles d'assistance et de protection des enfants en situation de travail par le Gouvernement, des organisations caritatives et certaines ONG, le travail des enfants n'a constitué un sujet de préoccupation nationale au Sénégal qu'à la fin des années 1980, où cette problématique a fait l'objet de consultations élargies pour la finalisation et l'adoption du rapport national au Sommet mondial de New York sur l'Enfance avant d'être intégrée comme sujet de recherches au premier Plan d'Action National pour l'Enfance (1991-2000). Des études et recherches à caractère national, principalement appuyées par le programme SIMPOC du BIT et l'UNICEF, seront entreprises en 1993 par le Gouvernement. Les résultats de ces études menées sous la supervision des principaux acteurs concernés par ce problème ont été validés par les partenaires nationaux et ont conduit à l'adoption du premier Plan d'Action National en faveur des Enfants Travailleurs sous l'égide du Ministère du Travail en 1994. Ce plan d'action sur cinq années était principalement orienté sur la prévention des abus et l'appui aux enfants travailleurs (apprentis du secteur informel, filles domestiques, enfants travailleurs indépendants et enfants du milieu rural).

Depuis lors, le Gouvernement a œuvré à développer l'amélioration de la base de connaissances sur ce sujet, la coordination des interventions ainsi que le renforcement du

---

<sup>8</sup> Rapport préparé par Mme Fatou Kiné Ndiaye SALL (APN/IPEC - SENEGAL) et par M. Papa Momar Fatime Aw (Chargé de Projet, IPEC Sénégal).

partenariat avec les Organisations d'Employeurs et de Travailleurs, les Collectivités locales, les ONG, les Institutions de recherches, les Médias, les communautés et les enfants eux-mêmes dans le cadre de programmes principalement appuyés par l'UNICEF ou le BIT à travers le Programme National pour l'Élimination de l'Exploitation des Enfants au Travail ( plus connu sous le nom d'IPEC) mis en place en 1998..

Parmi les résultats de la première phase on peut citer les points suivants.

- La promotion d'une législation plus protectrice avec les ratifications des conventions n° 138 et 182 du BIT en 1999 et 2000 de même que l'harmonisation des textes nationaux en rapport avec le travail des enfants.
- Le développement du partenariat avec le Gouvernement, les Organisations Non Gouvernementales, les Organisations d'Employeurs et de Travailleurs, les Institutions de recherche, les médias et les communautés dont les capacités techniques ont été sensiblement renforcées grâce à une série de formation sur le travail des enfants et ses pires formes, les normes du BIT et les procédures de l'IPEC. Ce partenariat avec les acteurs nationaux a favorisé la mise en oeuvre de 27 programmes d'action en faveur des apprentis, des filles domestiques, des enfants travailleurs du milieu rural, des enfants de la rue et des enfants chiffonniers. Ces programmes ont grandement mis l'accent sur la prévention du travail précoce ou qui présente des risques graves sur la santé, la sécurité et la moralité des enfants, l'éducation et la formation des enfants à risque ou en situation de travail, la sensibilisation des communautés et du public aux dangers liés au travail des enfants. Ils ont permis de toucher 28 000 enfants directement et 47 800 bénéficiaires indirects.
- La réalisation d'études et de recherches sur les principaux risques professionnels encourus par les enfants et des moyens de prévention dans la mécanique, la menuiserie, le bois, la cordonnerie, la teinturerie, le transport, les bâtiments et l'agriculture, la revue du système national d'éducation et de formation en rapport avec le travail des enfants, la mise en place d'une base de données sur les indicateurs et les intervenants nationaux en matière de travail des enfants.

Une évaluation participative tenue en décembre 2001 et l'évaluation externe en début 2002 ont souligné la nécessité de renforcer les initiatives naissantes développées par une diversité d'acteurs nationaux avec le soutien de l'IPEC dans le cadre d'une action globale, efficiente et cohérente, pour faciliter la mise en place d'un programme intégré de soutien aux réponses en synergie avec les priorités nationales et les orientations stratégiques de la politique générale du gouvernement pour lutter contre le travail des enfants.

#### **2.4.2. CONCEPTION DU PROJET ET PERTINENCE**

Cette seconde phase du programme se justifie par la nécessité de renforcer au niveau national l'action du BIT et de l'IPEC à travers la poursuite d'un appui progressif des acteurs nationaux dans la mise en oeuvre des principales conventions 138 et 182. Cette dernière recommande en effet une démarche intégrée et concertée pour la réalisation

d'actions orientées en priorité vers l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Pour ce faire, le document de Programme approuvé pour cette seconde phase vise principalement la réalisation des objectifs suivants :

- la consolidation de l'intervention de l'IPEC au Sénégal à travers la mise en œuvre des programmes d'action visant à contribuer à l'élimination du travail des enfants ;
- le renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la validation d'un plan d'action national intégré assorti de délais d'exécution pour l'éradication des pires formes de travail des enfants dans les secteurs identifiés comme prioritaires.

Les principales stratégies du programme national pour cette phase reposent ainsi sur une approche double basée sur le développement et la consolidation des actions directes les plus réussies avec les principaux partenaires ayant démontré une réelle efficacité dans la mise en œuvre de programmes et aussi sur la mise en place d'un contexte national favorable à l'élaboration d'un programme assorti de délais pour l'éradication des pires formes de travail des enfants au Sénégal.

La coordination du programme reste assurée par un Comité Directeur National (CDN), présidé par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles. Le CDN regroupe les principaux Ministères techniques impliqués par la question du travail des enfants, les Organisations Non Gouvernementales, des Organisations d'Employeurs et de Travailleurs, l'Ambassade de France, les Municipalités, le BIT, le PNUD et l'UNICEF. Le Comité directeur se réunit périodiquement pour vérifier la cohérence et la pertinence du plan de travail annuel du programme, donner des orientations pour les actions futures, mesurer l'avancement des travaux et examiner les propositions de programmes d'action.

Les domaines couverts par le programme national sont la prévention du travail précoce ou dangereux, l'amélioration des conditions de vie et de travail des enfants, la prévention des risques au travail, l'appui à la scolarisation, à l'éducation de base et à la formation des enfants, la protection des enfants contre le travail précoce, pénible et dangereux, l'exploitation économique ou sexuelle et enfin la recherche-action pour un modèle d'apprentissage amélioré dans le secteur informel, les motivations et alternatives du travail des enfants en milieu rural.

Pour contribuer aux objectifs globaux de l'IPEC visant à renforcer la connaissance et la mise en place de politiques de prévention et de lutte contre le travail des enfants, le programme national a adopté une démarche progressive visant à renforcer l'information et l'action d'un noyau d'intervenants dont l'implication reste déterminante dans la lutte contre le travail des enfants (Etat, collectivités, syndicats, employeurs, artisans, médias, ONG, mouvements de femmes et de jeunes, communautés locales, enseignants, enfants).

Sur ce plan, des rencontres d'information et de sensibilisation sur le travail des enfants, les normes et conventions internationales du BIT ont été organisées par le programme national à l'intention des structures techniques du Gouvernement, des ONG, des Organisations d'employeurs et de travailleurs, des organisations de défense des droits de

l'homme et des associations d'enfants et de jeunes travailleurs.

Ces rencontres ont permis de renforcer les concertations pour une meilleure compréhension de la problématique du travail des enfants, de mettre en place un cadre national d'interventions unifié et de mieux préciser les axes stratégiques d'action principalement orientés vers le renforcement de la législation et de son application, l'éducation et la formation, la prévention du travail précoce et dangereux et enfin de la lutte contre les pires formes de travail des enfants observés au niveau national.

Cette démarche participative et concertée d'information explique sans doute le fait que le programme bénéficie au niveau national d'une grande appropriation de la part des partenaires aussi divers que les structures gouvernementales et les ONG.

On peut remarquer l'importance de cette stratégie d'habilitation nationale à travers l'acceptation de la part des intervenants gouvernementaux et de la société civile de démarches concertées de prévention et de protection des enfants contre l'exploitation au travail.

Tant du point de vue de la mise à disposition des fonds que de la réalisation des activités, le plan de travail élaboré comme support au programme national et ceux définis spécifiquement de commun accord avec les agences d'exécution des programmes d'action ont constitué durant cette période les références et guides de la mise en œuvre.

Les actions de la première phase ont permis de créer une base institutionnelle solide et bien outillée pour accueillir et mettre en œuvre des stratégies de renforcement des politiques et programmes de prévention et de protection des enfants contre les pires formes de travail. Les conclusions de cette analyse effectuée en 2002 au démarrage du programme courant ont par conséquent fait ressortir le besoin de consolider les actions entreprises entre 1998 et 2001 et de renforcer les capacités nationales en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants en prévision du futur programme assorti de délais.

Cette évaluation faite en référence aux indicateurs de réalisation prédéfinis au moment de l'élaboration du programme national a été planifiée de manière concertée avec les équipes de coordination des programmes d'action et les bénéficiaires.. La stratégie adoptée répond au souci d'harmoniser les résultats aux activités prévues.

Plus spécifiquement, il a été question dans ce programme en cours de renforcer les interventions vers les groupes les exposés, de développer les capacités nationales en matière de plaidoyer, de mobilisation sociale et de prise en charge du travail des enfants les plus vulnérables et d'assurer la mise en place de conditions nécessaires à la définition des priorités nationales pour l'éradication des pires formes de travail des enfants.

Les interventions du programme national en termes d'action directe ont prioritairement porté sur les filles domestiques, les enfants en activité dans le secteur artisanal (les jeunes apprentis, les enfants travailleurs indépendants dont les enfants chiffonniers, les jeunes agriculteurs, teinturières, maçons), les enfants de la rue, les enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels.

Les indicateurs pour le suivi du programme national 2002-2003 ont été conçus pour prendre en compte les préoccupations nationales à un niveau sectoriel et les spécificités

des programmes d'action en fonction des besoins et des attentes exprimées par les communautés bénéficiaires à partir de la mise en œuvre des premiers programmes d'action. Ils constituent les principales références pour mesurer l'impact du projet sur l'amélioration de la situation des enfants au travail et de ceux actifs dans les secteurs dangereux.

Les relations entre le programme national et les programmes d'action s'harmonisent dès lors autour de l'effectivité de la réalisation des activités prévues avec les différents intervenants sur la base d'une mise en cohérence concertée des axes d'intervention spécifiques.

En matière de gestion, la mise en œuvre de procédures simplifiées d'approbation et de mise en œuvre des nouveaux projets, en relation avec les services de l'IPEC à Genève et Abidjan a permis d'améliorer notablement le taux d'exécution du Programme au cours de ces deux années.

Les séances de formation régulières avec les partenaires ont permis d'assurer une meilleure appropriation des procédures d'exécution et de présentation des rapports techniques et financiers et une plus grande maîtrise des formats de rapports.

Le programme national 2002-2003 a été conçu avec l'implication effective des différents partenaires avérés avoir une certaine influence sur les politiques nationales en l'occurrence les ministères techniques, les organisations d'employeurs, les organisations de travailleurs, les organisations non gouvernementales, les universitaires, les instituts de recherche, la population civile, etc.

Vu les résultats positifs enregistrés pour la prévention du travail des enfants et pour l'amélioration de leurs conditions de travail, les concertations tenues dans certaines zones d'intervention ont révélé l'urgence d'élargissement des actions de prévention et de lutte contre les pires formes de travail des enfants. L'action amorcée au début de la mise en œuvre des activités en 1998 avec les programmes d'action au Sénégal a rencontré une forte adhésion des populations à la stratégie du programme national. En effet, logiquement, l'extension devait être faite avec les programmes les plus réussis. Cependant la contribution des partenaires financiers a connu une baisse entraînant une restriction du nombre de programmes d'action ceci malgré la demande d'appui croissante des bénéficiaires.

Face à cette situation, le programme national a pu développer en fonction des possibilités, des alternatives en renforçant la sensibilisation auprès des populations et en instituant à l'endroit des anciens partenaires du programme une dynamique de consolidation des acquis déjà enregistrés dans la prise en charge des enfants. Cette stratégie a enregistré une forte implication de la société civile et les collaborateurs de plusieurs programmes d'action ont continué à assurer les services malgré la rupture des financements ; ceci témoigne encore une fois du grand engagement des partenaires dans la lutte contre le travail des enfants.

Dans ce sens, les organisations de travailleurs à travers le Comité intersyndical qui regroupe trois centrales syndicales (CNTS, CSA, UNSAS), ont été soutenues dans leurs actions par le programme national au niveau de neuf (9) régions où des observatoires de

surveillance des activités relevant des pires formes de travail des enfants ont été mis en place. Ces structures d'observation de la condition des enfants dans leurs lieux de travail sont coordonnées par un observatoire national relevant du même Comité.

L'intervention de l'IPEC au Sénégal dans la période 2002-2003 a permis l'élaboration et la mise en œuvre de six programmes d'action orientés vers la prévention du travail précoce, la prévention des risques professionnels, la promotion de la santé et de la sécurité au travail, l'amélioration des conditions de vie et de travail des enfants, l'appui à l'éducation de base et à la formation, la lutte contre les pires formes et la promotion de systèmes d'apprentissage plus performants.

Les catégories les plus vulnérables comme les enfants récupérateurs, les enfants de la rue et les apprentis fondeurs sont ciblés par des programmes visant à les retirer de ces activités et à leur apporter des opportunités plus sécurisantes. Dans ce volet l'action s'est étendue à partir de 2000 à d'autres cibles moins visibles comme les enfants dans le milieu rural, les filles teinturières, les enfants de la rue et les enfants victimes d'abus et d'exploitation sexuels.

La mise en œuvre du programme IPEC a permis de stimuler les politiques nationales et d'outiller les stratégies d'élimination des pires formes de travail des enfants au Sénégal. Elle a participé à argumenter le plaidoyer contre la mise au travail précoce des enfants et l'utilisation des enfants dans des secteurs dangereux. Les résultats enregistrés dans les différents programmes d'action en termes de participation communautaire, d'implication massive des communautés ont contribué à amener le gouvernement sénégalais à intégrer la question du travail des enfants dans le Document-cadre de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et à décider une révision de la base de connaissances sur les différents secteurs d'activité des enfants. Ces décisions traduisent la volonté du gouvernement à prendre en charge le travail des enfants et surtout ses pires formes.

L'intervention de l'IPEC au Sénégal en matière d'action directe a accru les alternatives et possibilités des enfants et de leurs familles pour faire face au travail précoce ou dangereux. On peut ainsi noter une bonne implication des partenaires, des parents, des communautés et des enfants à poursuivre les programmes avec l'IPEC en matière de prévention du travail précoce, de formation et de réinsertion professionnelle des enfants les plus à risque.

Les différentes recherches dans les domaines d'activité des enfants et de la contribution des collectivités locales dans la politique de lutte contre les pires formes de travail des enfants ont été réalisées par la méthode d'évaluation rapide du BIT. Elles ont facilité l'amélioration de la base des connaissances sur le phénomène et permis d'orienter les stratégies vers la définition d'un cadre institutionnel et juridique pour la concrétisation de l'application des instruments internationaux pour la prévention du travail précoce et la protection des enfants astreints aux formes dangereuses.

Les formations développées à l'endroit des enfants dans certains secteurs professionnels ont amené certains maîtres artisans à revoir et mettre en place une nouvelle organisation de leur système et méthode de travail notamment pour ce qui est des risques professionnels encourus dans les différents secteurs. Dans certaines localités du pays comme Thiès et dans certains quartiers de Dakar par exemple, la question de

l'engagement des filles domestiques est devenue plus ou moins formalisée et suivie par des organisations structurées qui oeuvrent à protéger les filles par la signature d'un contrat de travail sur la base de tâches bien définies et adaptées à l'âge et à la qualification et d'horaires prédéterminés à respecter par l'employeur. Cette tentative de structuration du métier d'employée de maison trouve sa justification dans la préoccupation des filles domestiques à s'alphabétiser et à trouver des qualifications plus rentables et moins fatigantes.

Le secteur de l'agriculture dans la zone des Niayes a connu une modification dans les pratiques traditionnelles en matière d'utilisation des produits chimiques dans les cultures grâce aux sessions de formations sur la prévention des risques liés au travail des enfants et à l'utilisation des produits phytosanitaires prohibés. Cette révision du schéma traditionnel de travail des agriculteurs dans la zone des Niayes caractérisée par la pratique et la promotion de l'agriculture sans pesticide se traduit aujourd'hui par une amélioration de la qualité de la production et une augmentation du volume des exportations. A travers cette action, les producteurs maraîchers de la zone se positionnent dès lors comme partenaires privilégiés des fournisseurs extérieurs.

La pertinence du programme national a été jugée positive par les communautés à travers l'action des organisations non gouvernementales partenaires qui ont mis en œuvre une démarche participative impliquant les populations à des niveaux différents avec des stratégies plus adaptées en fonction de la prévalence des pires formes dans le secteur. Cette vision est mise en exergue par la généralisation de l'approche de proximité de l'IPEC aux autres partenaires tels que l'UNICEF, PLAN INTERNATIONAL et la coalition des ONG.

Les communautés se sont impliquées de manière effective dans la concrétisation du schéma de mobilisation et d'action contre les pires formes de travail des enfants en faisant montre d'une implication effective et d'une participation aux forums sur l'enregistrement des enfants à la naissance, sur l'inscription des enfants au Cours d'Initiation, sur le maintien dans les villages des petites filles à risque de devenir des domestiques, et sur la réduction de l'emploi des enfants dans les secteurs dangereux.

Le respect des conventions internationales sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et les pires formes de travail des enfants enregistre une forte adhésion des populations surtout rurales qui sont les plus ancrées dans les croyances traditionnelles en référence desquelles l'enfant est mis précocement au travail sous prétexte d'un apprentissage à la vie ou d'une transmission des connaissances.

Le partenariat avec le Ministère de l'Education, le Service de Médecine du Travail, les ONG ENDA Tiers Monde, Centre Emmanuel et Avenir de l'Enfant s'est traduit par le renforcement de la participation des filles et des enfants du milieu rural qui sont les plus vulnérables. Les communautés bénéficiaires des actions du programme national ont parallèlement cautionné et apprécié la stratégie développée et mise en œuvre par l'IPEC au niveau national ; cette appréciation se manifeste à travers le niveau d'engagement des communautés qui se sont organisées autour de comités de surveillance du travail des enfants dans certaines localités pourvoyeuses de filles domestiques comme c'est le cas dans trente deux (32) villages et cinq (5) villes des régions de Dakar, Thiès,

Diourbel, Fatick et Kaolack couverts par l'ONG Centre Emmanuel.

Le programme national a favorisé la mise en place de programmes d'action dont les activités sont basées sur la prévention du travail des enfants, la protection sociale, l'amélioration des conditions de travail des enfants déjà actifs et le retrait des enfants des pires formes de travail (récupération des déchets, travail domestique, rue). Ces actions développées par l'IPEC se sont accompagnées de la mise en place d'alternatives viables pour les familles des enfants à travers le développement d'activités génératrices de revenus, des activités de micro finance et de formation.

### **2.4.3. EFFICACITE**

En termes d'efficacité on peut mentionner que le programme a globalement atteint les deux principaux objectifs poursuivis notamment la consolidation des programmes d'action et l'élaboration d'un programme national pour l'éradication des pires formes de travail des enfants dont un premier est actuellement soumis aux bailleurs de fonds pour financement.

De façon spécifique **six programmes d'action** ont été mis en œuvre sur dix prévus tenant compte de la disponibilité des fonds et des priorités de l'IPEC. Il faut noter que ces six programmes ont retenu l'attention de l'IPEC sur un total de 13 proposés et ont privilégié l'action en direction des filles domestiques(2 PA), la prévention systémique par l'éducation(1PA), les pires formes(2PA) et la santé et la sécurité au travail(1PA). Aujourd'hui, les résultats enregistrés ont permis d'atteindre directement 52 417 enfants dont 43 584 filles.

Avec les ONG Centre Emmanuel et Enda Jeunesse action, deux programmes d'action ont contribué à la lutte contre le travail domestique précoce ou dangereux en matière de protection sociale, d'éducation et de formation des enfants ainsi que de maintien des filles à risque au niveau de leurs localités d'origine. Ainsi le Centre Emmanuel à mi-parcours a pu atteindre un effectif de 3431 filles (sur 2000 planifiées au total) et Enda Jeunesse action (3863 enfants sur un objectif planifié de 2500).

La protection des enfants des activités dangereuses a permis à l'ONG ENDA GRAF de retirer 149 enfants des activités de récupération de déchets dans la décharge publique de Mbeubeuss sur un objectif de départ de 120 enfants et de les réinsérer dans des formations alternatives plus sécuritaires.

Avec l'ONG AVENIR DE L'ENFANT ce sont 263 enfants qui sont retirés de la rue à Dakar et à Mbour sur un objectif de 150 planifiés. Dans le cadre de la lutte contre l'errance et l'exploitation sexuelle, les comités multidisciplinaires à Dakar et à Mbour sont très actifs particulièrement dans les localités touristiques de Saly et Gandigal. Ces comités sont caractérisés par une interactivité et une dynamique d'échanges entre les communautés, les enseignants, les marabouts et les autorités administratives et judiciaires pour une sensibilisation des populations dans le sens d'asseoir une meilleure prévention et une protection des enfants contre les abus et l'exploitation sexuels mais aussi dans l'optique de démasquer, de dénoncer et de sanctionner les coupables. Au niveau des écoles, 3333 élèves et 85 enseignants (64 ont été formés sur la problématique des abus et

exploitation sexuels) ont été touchés par la campagne de sensibilisation dans 13 établissements scolaires de Mbour.

Les formations dispensées par le Service de Médecine du travail en matière de sécurité au travail ont profité et renforcé les connaissances des maîtres et apprentis de sept secteurs du champ artisanal ainsi que les enfants actifs dans l'agriculture. Des sessions ont été effectuées durant la mise en œuvre du programme avec les professionnels (maîtres et apprentis) du secteur artisanal notamment dans le bâtiment et les travaux publics, l'agriculture, la teinture et le transport. D'autres séances ont profité parallèlement aux représentants de Chambres de métiers et des Caisses de sécurité sociale (vulgarisation des manuels sur les risques encourus par les enfants travailleurs et les moyens de les prévenir) de cinq régions du pays. Ces formations ont été suivies de sessions de démultiplication auprès des autres travailleurs du secteur au niveau urbain et dans les villages surtout pour ce qui est de l'utilisation des enfants dans l'agriculture. Selon les statistiques provisoirement disponibles, 10429 dont 5378 enfants ont été touchés par les formations sur la santé et la sécurité au travail en ville, au niveau de 16 villages de la communauté rurale de Sangalkam et dans les écoles.

Dans le **domaine éducatif**, la Direction de l'enseignement Élémentaire a pu réussir avec beaucoup de succès à assurer la scolarisation des enfants et notamment des filles dans les localités à risque. Ainsi elle a actuellement enregistré un total de 33 465 filles bénéficiaires sur un objectif de départ de 10 000 filles. En 2003 les résultats encourageants obtenus avec la contribution de l'IPEC pour la stratégie de mobilisation de proximité ont amené le Gouvernement à étaler la campagne de recrutement au Cours d'Initiation sur deux mois au lieu des trois semaines habituelles. De même les activités de renforcement pédagogique ont permis de couvrir une cible supplémentaire des filles scolarisées dans vingt départements. Ainsi 6 842 nouvelles filles sur les 400 initialement prévues ont pu recevoir un soutien pédagogique et des services d'accompagnement en fournitures scolaires et en appui social.

Au cours de la mise en œuvre du programme, des avancées positives considérables ont été enregistrées. L'action développée par le programme simultanément dans les villes et les villages a permis de réduire considérablement la vulnérabilité des enfants par rapport aux difficiles conditions de vie et de travail, à la pénibilité, la multiplicité des tâches, la vulnérabilité face aux mauvais traitements et aux violences et enfin de rompre leur isolement lors des séances de formation, de les alphabétiser et d'améliorer leurs qualifications. L'appui aux familles a accru les possibilités des communautés à face à la prise en charge de leurs enfants et de lutter contre les pires formes de travail des enfants. En développant l'accès et le maintien des filles dans le système scolaire ou dans les classes d'alphabétisation et en permettant aux familles d'avoir des revenus de remplacement, une action préventive se développe progressivement avec l'adhésion et la participation des populations. La sensibilisation menée auprès des collectivités et des enseignants pour assurer le parrainage des filles, leur intégration et leur maintien dans le système éducatif, l'implication des domestiques elles-mêmes, des familles et des communautés rurales ont contribué à réduire le taux d'exodées des villages vers les villes.

Ces enfants bénéficient de services adaptés d'éducation, de formation et de loisirs, de

soins et de conseils en matière de santé préventive et curative, de protection sociale contre les abus, violences et exploitation sur les lieux de travail, d'intermédiation avec leurs familles et leurs employeurs en cas de conflits ainsi que d'une information assez large sur leurs droits et les moyens de protection.

Les activités développées ont permis d'améliorer les capacités des enfants par un appui à l'éducation de base et avec des formations qualifiantes qui leur offrent ainsi de meilleures perspectives pour leur avenir professionnel.

En plus des filles domestiques, la prise en charge des enfants actifs dans le secteur artisanal est plus effective. La mise en confiance et l'implication des chefs d'ateliers et des compagnons est une approche très importante pour la conduite des formations, l'assiduité des apprentis aux formations et l'organisation des séances de sensibilisation sur les risques au travail.

En matière de **sensibilisation**, la stratégie de communication reste centrée sur la diffusion de l'information sur les risques et les conséquences du travail des enfants au plan sanitaire, psychosocial, éducatif et professionnel, la promotion de l'approche participative à l'identification et à la résolution des problèmes ainsi que le renforcement des capacités d'intervention des communautés. On note des réactions très favorables à la prise en compte de mesures de protection des enfants (reconnaissance des besoins et des droits des enfants, promotion et appui communautaire à l'éducation et à la formation, sensibilité aux questions de santé et de sécurité des enfants dans les secteurs dangereux ...)

L'approche participative a été dans toutes les phases du Programme National et des programmes d'action et a tenté de tenir compte non seulement de l'intérêt des parents mais aussi de ce que ces derniers perçoivent comme étant l'intérêt de leurs enfants. Cela est nécessaire pour s'assurer de leur coopération. De plus l'expérience a montré que la présence fréquente des collaborateurs sur le terrain est un facteur clé au succès du programme.

Les missions de suivi des activités de terrain et les rencontres de travail avec les partenaires chargées de l'exécution des programmes d'action ont permis de renforcer la connaissance des procédures et de la gestion de l'IPEC. Les différentes agences d'exécution ont ainsi bénéficié de séances de formation sur les procédures de l'IPEC en matière de gestion technique et financière des programmes d'action. Cette stratégie a facilité la mise en œuvre des activités par ailleurs menées par des structures ayant déjà expérimenté les missions assignées pendant trois années.

Le respect de ces procédures a constitué l'une des priorités sur lesquelles le programme national a veillé durant l'exécution des contrats avec les différents intervenants. Sur la base de ces procédures, les missions de terrain planifiées de manière permanente ont constitué à plusieurs niveaux un outil de recentrage des plans de travail arrêtés avec les organismes d'exécution.

Compte tenu du niveau d'information général des populations assez faible sur l'importance des risques encourus par les enfants dans le travail, la stratégie a été axée sur la collecte et la dissémination des informations de nature à accroître la prise de conscience des principaux intervenants et de promouvoir une dynamique de mobilisation

sociale en faveur de leur protection et de leur développement. Ainsi, une sensibilisation régulière a été développée auprès du grand public et des partenaires grâce à la réalisation et la diffusion d'enquêtes et de reportages, de documents audiovisuels sur ce sujet et à la participation du gouvernement, des Organisations Non Gouvernementales, des Syndicats et des Employeurs dans les campagnes de sensibilisation.

La **stratégie de communication** a mis l'accent sur une démarche alliant une information de masse à une action de proximité en ciblant les décideurs, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les médias, la société civile, les communautés et les enfants travailleurs. La promotion de la recherche sur les situations locales et les formes les moins visibles, la diffusion régulière des résultats de la recherche et de l'information la plus actuelle sur le travail des enfants ont constitué également un moyen de renforcer les connaissances nationales dans ce domaine et d'orienter l'action des différents intervenants.

Des supports variés de sensibilisation comme des affiches, brochures, dépliants, sacs, blocs notes, Tee-shirts, manuels d'information en français et en langues nationales sur le travail des enfants et ses pires formes ont été diffusés et vulgarisés auprès des partenaires et bénéficiaires du programme national.

Dans le volet gestion, suivi et évaluation, le programme a développé des mécanismes de gestion et de coordination articulés sur les règles de fonctionnement du Comité Directeur National (CDN), l'élaboration d'une stratégie de communication, l'élaboration d'un plan de travail et de suivi annuels.

Une attention particulière a été portée à développer l'implication du CDN, en veillant à mettre à sa disposition une information régulière sur le programme national, à recueillir ses conseils et avis sur les questions relevant des compétences des différents membres, à la transmission régulière des rapports d'activités et des propositions de programmes d'action et à assurer son implication dans le suivi des programmes d'action.

Dans le but de favoriser une bonne application de la convention n°182, le programme national a contribué à améliorer les connaissances sur les pires formes à travers la réalisation de quatre évaluations rapides dans le domaine de la mendicité des enfants ainsi que de leurs activités au niveau des mines d'or, des carrières et des salines, de l'agriculture et de la pêche, secteurs choisis comme très dangereux pour les enfants. Ces études venant compléter les connaissances déjà disponibles sur le travail domestique, les travaux dangereux dans le secteur artisanal, la récupération d'ordures, le transport et l'exploitation sexuelle des enfants.

Les conclusions des études validées par le Comité scientifique pluridisciplinaire en décembre 2002 et le CDN en mars 2003, mettent en relief plusieurs aspects du travail des enfants et les conditions d'extrême gravité qui sous-tendent l'activité des enfants dans les secteurs de la mendicité, de l'orpaillage et de l'exploitation du sel, de la pêche artisanale, de l'agriculture et de l'élevage. Ces études ont permis d'avoir une meilleure vision de la situation, notamment des activités les plus à risque pour les enfants, d'identifier les domaines prioritaires d'intervention ainsi que les éléments de stratégie à retenir pour le programme d'élimination des pires formes de travail des enfants au Sénégal qui vise à accompagner les efforts engagés par l'Etat du Sénégal grâce à la mise en œuvre d'un

ensemble de politiques et de programmes intégrés et coordonnés destinés à prévenir et à éliminer durablement les pires formes de travail des enfants dans un délai donné, en s'adressant adéquatement aux causes profondes du travail des enfants.

Au cours de cette réunion, les participants ont fait un choix concerté de trois domaines dans lesquels les interventions doivent être urgentes ; il s'agit de l'exploitation des enfants par la mendicité, des pires formes de travaux domestiques des enfants et des travaux dangereux des enfants dans l'agriculture et la pêche.

L'IPEC a également favorisé la réalisation entre avril et mai 2003 une étude portant sur l'analyse du contexte global, des politiques et programmes nationaux ainsi que des institutions en relation avec le futur programme assorti de délais pour l'éradication des pires formes de travail des enfants au Sénégal dont les contours ont été mieux dessinés avec les partenaires nationaux lors d'un séminaire de concertations nationales qui a fait suite à un atelier de planification stratégique (SPIF) en mai 2003 avec la participation effective des partenaires au développement, des Organisations Non Gouvernementales, des Ministères techniques, des bailleurs de fonds, des organisations syndicales et de la société civile. Ces réunions ont permis de déterminer et de valider les grandes orientations et les principes du cadre institutionnel d'insertion du futur programme assorti de délais.

Cette planification a été mieux outillée par les leçons tirées de la mise en œuvre des différents programmes d'action notamment en matière de promotion des droits des enfants, de prévention et protection des risques professionnels par le renforcement de la santé et de la sécurité au travail, de retrait des enfants des activités dangereuses, de formation, de scolarisation et de mobilisation sociale.

Ainsi ces concertations ont permis de discuter et de valider dans les secteurs prioritaires identifiés, les mesures institutionnelles ainsi que les actions directes destinées aux populations les plus vulnérables d'enfants à travers des interventions multidisciplinaires en matière de santé, d'éducation et de formation, de renforcement des dispositifs législatifs et réglementaires de protection, de réintégration sociale et de mise en place d'alternatives pour les enfants et leurs familles.

Les concertations nationales ont permis de réaliser des actions d'information et de renforcement des capacités d'intervention des partenaires nationaux sur les pires formes de travail des enfants. Elles ont favorisé la formation des acteurs sur la méthodologie et les principes directeurs des programmes assortis de délais d'exécution.

Les concertations ont aussi permis de mesurer le niveau d'engagement des partenaires nationaux pour le programme assorti de délais ou *time-bound programme* dont le projet d'appui a été réalisé avec une contribution essentielle des collègues de l'IPEC. Le cadre institutionnel du programme assorti de délais proposé met en exergue l'intégration des pires formes de travail des enfants dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté élaboré par le gouvernement du Sénégal en 2002.

Dans cette logique le Gouvernement a manifesté son engagement à soutenir la mise en œuvre du futur programme assorti de délais par la mise en place d'une structure nationale au niveau du Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des

Organisations Professionnelles, chargée de coordonner, suivre et évaluer toutes les interventions dans ce domaine en impliquant étroitement les Ministères techniques compétents, le Patronat, les Syndicats, les ONG et les communautés. En outre elle devra favoriser la promotion et le suivi de projets à intégrer dans le plan d'opération du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Les Ministères tels que celui de la Justice, du Travail, de la Pêche, les Ministères de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, des Finances ont déjà des projets spécifiques dans ce domaine. Tous ces projets contribuent à institutionnaliser et à internaliser la lutte contre l'exploitation et les pires formes de travail des enfants et à asseoir leurs droits.

Au niveau des zones rurales, les populations développent des mécanismes de prévention de l'exode des plus jeunes et particulièrement des petites filles domestiques en impliquant les associations de jeunes, en mettant en place des comités villageois de surveillance du travail précoce, en favorisant le parrainage scolaire des filles à risque, en aidant à la mise en place de cours de vacances et de formations qualifiantes. Les collectivités locales, les enseignants, les autorités administratives, les femmes scolarisées, les groupements féminins sont également impliquées à cette dynamique préventive.

Les enfants eux-mêmes ont soutenu la politique instituée par le programme national à travers leur participation effective aux activités de formation, d'éducation et ont servi de relais à partir d'associations comme celles des enfants et jeunes travailleurs pour rendre plus large la diffusion des messages la sensibilisation sur les conventions 138 et 182 et sur les droits des enfants.

La création du réseau des intervenants sur le travail des enfants par le programme national a stimulé la dynamique de participation des agences d'exécution ; elle a parallèlement corrigé les approches d'interventions trop sectorielles habituellement adoptées face au phénomène du travail des enfants.

En considérant la période des deux années prévues pour la réalisation des activités, un certain nombre de limites se sont révélées au cours de la mise en œuvre du programme national. Ces limites bien que n'entravant pas l'exécution des interventions revêtent des effets atténuants sur les résultats escomptés. En effet la forte demande exprimée par les communautés surtout en milieu rural aux différents partenaires en charge de la mise en œuvre des programmes d'action n'ont pu trouver que de réponses sous forme de contribution technique de la part de l'IPEC notamment en termes d'élaboration de stratégies alternatives. C'est le cas également avec les organisations syndicales pour la mise en œuvre de certaines activités d'information et de sensibilisation auprès des populations couvertes sur la surveillance des pires formes de travail des enfants dans les lieux de travail.

Avec le Service de Médecine du Travail, des difficultés relatives à la diffusion de films documentaires pour la couverture d'une plus grande audience d'enfants exposés à des risques professionnels se sont révélées sans suite en termes de contribution financière attendue du programme national.

La situation des filles domestiques considérée comme une priorité nationale a nécessité dernièrement une urgente intervention auprès de filles identifiées dans certaines localités du pays. L'équipe du programme national IPEC avait à ce sujet entamé une réflexion sur

la mise en place d'un programme commun exécutable avec deux partenaires qui ont capitalisé une expérience avérée en matière de prévention du travail précoce des jeunes filles. Toutefois cette préoccupation n'a pu être honorée pour les mêmes raisons citées plus haut.

La prise en compte de ces cas de figure imprévus par la mise en place d'un budget additionnel en prévision des situations du genre dans la conception de programmes futurs contribuerait à consolider les interventions du programme IPEC et à élargir l'éventail des réalisations.

Au cours des rencontres de concertations périodiques tenues avec les bénéficiaires du programme, les communautés ont renouvelé leur intérêt à s'impliquer dans les actions de prévention et de protection des enfants. Dans certains programmes d'action où l'objectif est principalement le retrait des enfants des activités dangereuses pour des alternatives de formation, les parents ont constitué les principaux acteurs des opérations de contrôle de l'assiduité des enfants dans les structures de formation. Les communautés participent ainsi à tout le processus des programmes d'action depuis l'élaboration jusqu'à l'auto évaluation des projets.

Les bénéficiaires directs du projet bénéficient d'actions de formation, d'éducation de base, de protection sociale et sanitaire. Ils soutiennent la démarche du programme national dans la prise en charge de leur situation et dans l'offre d'opportunités de survie à leurs familles.

### **2.4.3. EFFICACITE**

La mise en œuvre du programme IPEC a permis d'outiller les stratégies nationales d'élimination des pires formes de travail des enfants au Sénégal. Elle a participé à argumenter le plaidoyer contre la mise au travail précoce des enfants et l'utilisation des enfants dans des secteurs dangereux. Les recherches ont contribué à amener le gouvernement sénégalais à intégrer la question du travail des enfants dans le Document cadre de Stratégie de réduction de la pauvreté et à décider une révision de la base de connaissances sur les différents secteurs d'activité des enfants. Ces décisions traduisent l'engagement national et la volonté du gouvernement à prendre en charge le travail des enfants et surtout ses pires formes.

Le soutien apporté aux partenaires à l'exécution se manifeste par des actions de formations et d'actions directes à l'endroit des familles et des enfants, le renforcement de la participation des filles du milieu rural, l'identification des zones caractérisées par une forte utilisation des enfants au travail et l'apport de solutions alternatives viables aux conditions difficiles d'existence des enfants.

Les différentes recherches ont facilité l'amélioration de la base des connaissances et permis d'orienter les stratégies vers la définition d'un cadre institutionnel et juridique.

Les communautés ont jugé positive la pertinence du programme national à travers les organisations non gouvernementales qui ont mis en œuvre une démarche participative impliquant les populations à des niveaux différents avec des stratégies plus adaptées en fonction de la prévalence des pires formes dans le secteur. Cette vision est mise en

exergue par la généralisation de l'approche de proximité de l'IPEC aux autres partenaires tels que l'UNICEF, PLAN INTERNATIONAL et la coalition des ONG.

Les formations développées à l'endroit des enfants dans certains secteurs professionnels ont indirectement amené certains maîtres artisans à revoir leur schéma traditionnel de formation et à mettre en place une nouvelle organisation de leur système et méthode de travail notamment pour ce qui est des risques professionnels encourus dans les différents secteurs. Dans certaines localités du pays comme Thiès et dans certains quartiers de Dakar par exemple, la question de l'engagement des filles domestiques est devenue plus ou moins formalisée et suivie par des organisations structurées qui oeuvrent à protéger les filles par la signature d'un contrat de travail sur la base de tâches bien définies et adaptées à l'âge et à la qualification et d'horaires prédéterminés à respecter. Cette tentative de structuration du métier d'employée de maison trouve sa justification dans la préoccupation des filles domestiques à s'alphabétiser et à trouver de meilleures qualifications.

Le secteur de l'agriculture dans la zone des Niayes a connu une modification des pratiques traditionnelles en matière d'utilisation des produits chimiques dans les cultures grâce aux sessions de formations sur la prévention des risques liés au travail des enfants et à l'utilisation des produits phytosanitaires prohibés. Cette révision du schéma traditionnel de travail des agriculteurs dans la zone des Niayes caractérisée par la pratique et la promotion de l'agriculture sans pesticide se traduit aujourd'hui par une amélioration de la qualité de la production, une augmentation du volume des exportations.

L'intervention de l'IPEC en matière d'action directe a accru les alternatives et possibilités des enfants et de leurs familles pour faire face au travail précoce ou dangereux. On peut ainsi noter une bonne implication des partenaires, des parents, des communautés et des enfants à poursuivre les programmes avec l'IPEC en matière de prévention du travail précoce, de formation et de réinsertion professionnelle des enfants les plus à risque.

Le partenariat avec le Ministère de l'Education, le Service de Médecine du Travail, les ONG ENDA, Centre Emmanuel et Avenir de l'Enfant s'est traduit par le renforcement de la participation des filles et des enfants du milieu rural, qui sont les plus vulnérables.

Les résultats encourageants obtenus avec la contribution de l'IPEC pour l'élaboration et la planification d'une politique de mobilisation de proximité ont amené le Ministère de l'Education à étaler la campagne de recrutement au Cours d'Initiation à deux mois (du 07 avril au 31 mai 2003) au lieu des trois semaines habituelles. La réalisation des programmes d'action a permis de soutenir la dynamique de prévention et de protection des enfants contre les pires formes de travail grâce à une forte contribution des intervenants qui ont capitalisé une bonne expérience et les meilleurs résultats dans ce domaine. La sensibilisation renforcée des populations sur les risques les plus graves du travail des enfants a favorisé une dynamique de mobilisation et d'action de la part de l'Etat et de la société civile.

Les missions de suivi de terrain effectuées régulièrement par le personnel IPEC ont permis de suivre de plus près le niveau d'exécution des plans de travail des programmes d'action en rapport avec la consommation des ressources financières et ont contribué à réorienter les actions dans le but d'une conformité avec les besoins au plan national en

matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Les ressources mises à la disposition du programme national ont facilité la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'information et de plaidoyer auprès des communautés, des adultes employeurs d'enfants et des enfants eux-mêmes.

Malgré certaines difficultés relevées dans la mise en œuvre du programme (indisponibilité de ressources additionnelles face à la demande des agences d'exécution qui ont senti le besoin d'élargir leur champ d'intervention), les objectifs de départ ont atteint des niveaux de réalisation importants aussi bien au niveau sectoriel avec les programmes d'action qu'au niveau national en référence au cumul des différentes actions menées.

L'adéquation des fonds mis à la disposition du programme national avec les activités réalisées répond à une planification élaborée sur la base d'une précédente expérimentation du programme sur le territoire national et d'une mesure des aléas qui accompagnent la mise en œuvre des programmes d'actions. Malgré le budget minimum disponible pour consolider les actions de prévention et de protection des enfants contre les pires formes de travail, les partenaires ont développé des stratégies de diversification pour continuer à soutenir les bénéficiaires et éviter des ruptures préjudiciables à la dynamique antérieure. Ces résultats enregistrés montrent une bonne tendance à atteindre voire dépasser d'ici à décembre 2003.

Les interactions dans les interventions laissent apparaître une cohérence dans la stratégie mise en œuvre en 2002 et 2003 par le programme national IPEC dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants au Sénégal. Le programme national a mobilisé la participation communautaire et développé des actions de parrainage pour la prévention du travail précoce à travers la scolarisation des enfants et le renforcement des capacités des bénéficiaires (des activités génératrices de revenus sont créées et mises en place pour les familles en remplacement de la contribution financière des enfants pour la prise en charge des ménages) pour la protection des enfants contre les risques et abus dans le travail domestique, le secteur informel et enfin pour les activités de retrait des enfants des pires formes d'occupation dans la rue ou la récupération d'ordures. La prise en charge et le suivi sanitaire ont aussi été assurés pour renforcer les activités de réhabilitation des enfants. Les interventions des différents programmes d'action consolident la démarche multi sectorielle et intégrée basée sur une analyse des situations et l'application de solutions viables aptes à encourager la protection des enfants contre les pires formes.

Les communautés ont participé à dénoncer les conditions intolérables de travail des enfants dans une perspective de régulation et de recherche de solutions durables, susceptibles de concrétiser la protection de l'enfant et sa réhabilitation. Cet investissement des populations dans la perspective d'atteinte des objectifs fixés s'est traduit par un niveau de réalisation satisfaisant eu égard aux statistiques enregistrées dans la mise en exécution du programme national. Les agences d'exécution des programmes d'action ont dans ce sens servi de relais à l'IPEC auprès des populations afin d'asseoir une politique d'appropriation du programme national.

#### **2.4.4. VIABILITE**

Les activités entreprises par le programme national IPEC ont raffermi la vision des partenaires sociaux sur les possibilités d'alternatives à la mise au travail des enfants en ce sens qu'au niveau national l'on assiste depuis 1999 à l'éclosion d'une nouvelle approche plus participative aussi bien au niveau des partenaires institutionnels qu'auprès des communautés. La synergie des interventions et la cohérence des stratégies développées ont contribué à atteindre quantitativement des résultats dépassant les objectifs de départ.

Sur le plan qualitatif la stratégie mise en place par le programme a favorisé le développement d'un réseau d'intervenants sur le travail des enfants, cadre de concertations, d'échanges et de suivi du niveau d'avancement des activités du programme sur le territoire national. La diversité dans la politique d'exécution du programme national a favorisé l'interaction et la fluidité des échanges d'expériences dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants au Sénégal.

Les activités réalisées par l'intermédiaire des organismes d'exécution des programmes d'action ont été rendues possibles grâce à la participation des populations et l'adaptation de la stratégie de l'IPEC aux préoccupations nationales dans le cadre du processus évolutif de lutte contre le travail des enfants. Cette appropriation de la démarche par les communautés, les organisations de la société civile et les pouvoirs publics renseigne sur l'implication soutenue développée à appuyer la formation et la protection des enfants actifs dans les pires formes.

Les actions menées par les organisations syndicales dans les différentes régions en référence aux plans d'action régionaux continuent d'être exécutées avec la participation des autres acteurs de l'enseignement et du secteur artisanal. L'ONG Avenir de l'Enfant opérationnel dans la région de Dakar et de Thiès a développé des actions de formation sur la problématique des abus et exploitation sexuels à l'endroit de 3 333 élèves et 85 enseignants de 13 écoles de Mbour. Ces actions sont renforcées par des émissions radiophoniques, des conférences avec les marabouts de Dakar et Mbour, et des exposés de sensibilisation sur les questions des enfants de la rue et des enfants talibés mendiants. Cette dynamique a fait disparaître la conspiration du silence chez les victimes devant les cas d'abus et d'exploitation sexuels pour impliquer une interaction entre acteurs locaux et autorités administratives et judiciaires pour une dénonciation des coupables. Les différents cadres de concertation créés et regroupant les autorités de l'Etat et les structures privées autour du sujet contribuent à renforcer l'organisation des organismes non gouvernementaux au sein de la COSAED (Collectif des Structures d'Appui aux Enfants en Difficulté) et du CONGAD (Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement) dans l'objectif d'attaquer à la racine le problème des pires formes de travail des enfants.

Les bénéficiaires directs des programmes d'action sont stimulés dans leur intérêt au programme par la création d'activités de loisirs. A cet effet, les programmes ont pu faciliter l'organisation de compétitions sportives et interculturelles entre les associations d'enfants travailleurs à Dakar et dans les régions.

L'éducation de base a également été renforcée dans les différents programmes d'action avec l'amélioration des modules d'alphabétisation fonctionnelle ; elle constitue chez les

familles des enfants une alternative au vide créé chez les enfants après des années qui ont suivi leur exclusion de l'école. La forte implication des enfants dans les séances de formation a permis d'instaurer en eux et avec les adultes une dynamique de réflexion, d'échanges et de concertations autour de l'amélioration et de la réadaptation des conditions de travail dans lesquelles ils sont souvent soumis. La promotion de la révision des horaires de travail dans les ateliers de formation permet aux enfants de mieux suivre et d'acquérir une qualification dans les métiers choisis

En se référant aux objectifs fixés, il faut souligner que les programmes d'action ont eu des effets favorables auprès des bénéficiaires directs et indirects. Ces effets se traduisent par les résultats pertinents enregistrés comme c'est le cas avec l'effectif important de filles inscrites à l'école. Les populations ont ainsi reconnu l'importance particulière d'envoyer les filles dans le système éducatif; partant, elles adhèrent et prennent conscience de l'impérative nécessité de lutter contre l'utilisation des petites filles pour les travaux domestiques au détriment d'une éducation de base. Ce changement de comportement a été rendu possible grâce aux nombreux forums et campagnes de sensibilisation et de mobilisation développés par le programme national avec la collaboration des agences d'exécution et du Comité National des Enseignantes Pour la Scolarisation des Filles (CNEPSCOFI).

Toutefois il faut signaler que malgré l'engagement des communautés et leur adhésion à la politique de l'IPEC, la question de la poursuite des activités avec l'achèvement du projet n'est pas sans préoccupations. La plupart des bénéficiaires directs sont issus de familles défavorisées en proie à des difficultés financières parfois très alarmantes. La prise en charge de la formation des enfants est ainsi revenue à plusieurs reprises dans les séances de concertations tenues avec les différents partenaires. La fréquence de ces discussions a amené les intervenants (équipes de gestion des programmes d'action, personnel du programme national, parents, communautés, enfants, autres acteurs) à discuter sur des alternatives de pérennisation des acquis.

Les intervenants sont ainsi toujours engagés à poursuivre les activités du programme national. Pour cela ils développent des stratégies spécifiques pour pérenniser les actions déjà mises en place et les interventions réussies auprès des bénéficiaires dans le sens de l'effectivité et de la durabilité de la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Certains formateurs ont manifesté leur soutien par une contribution dans la prise en charge du transport des enfants accueillis dans leurs structures.

En milieu rural la mise en place de boutiques villageoises, de caisses d'épargne et de crédit et le système de parrainage développé avec les associations sportives et culturelles et les groupements de femmes contribueront à appuyer les enfants en formation dans les centres implantés et à renforcer la mobilisation des populations pour une scolarisation massive des filles afin de contrer l'exode des petites filles en phase de devenir des employées de maison en ville. L'approche du parrainage des filles à l'école est également développée par la Direction de l'Enseignement Élémentaire du Ministère de l'Education qui a su impliquer à tous les niveaux le Comité National des Enseignantes Pour la Scolarisation des Filles, les organisations communautaires de base telles que les associations de jeunes, de femmes, les Collectivités locales et les leaders religieux et

traditionnels.

Les associations d'enfants et jeunes travailleurs ont développé avec l'ONG Enda Jeunesse action des activités génératrices de revenus (création de buvettes de boissons, location de chaises et bâches, épargne crédit).

L'amicale des parents d'enfants chiffonniers de la décharge publique de Mbeubeuss compte asseoir une stratégie qui consistera à prendre en charge la nourriture et le transport de leurs enfants des domiciles aux lieux de formation. Mieux ils s'organisent pour être les premiers clients à acheter les articles qui seront confectionnés par leurs enfants en formation afin de contribuer à l'investissement de leur réinsertion professionnelle.

Avec le Service de Médecine du Travail, la stratégie est de faire des enfants relais déjà formés les promoteurs de la sensibilisation pour la prévention des risques professionnels.

Sur le plan institutionnel, le gouvernement sénégalais a pris des textes pour réglementer les types d'activités pour lesquelles les enfants ne doivent plus intervenir. Le cadre législatif a été ainsi revu au profit d'une meilleure protection des enfants au travail notamment en ce qui concerne l'âge minimum d'admission à l'emploi (le cas des petits enfants pêcheurs en est un exemple) et les secteurs d'intervention.

#### **2.4.5. CONCLUSIONS**

La pauvreté ayant une incidence directe et déterminante sur la mise au travail des enfants au Sénégal, il a été nécessaire pour une réussite du programme, de consolider les stratégies d'appui visant à offrir aux enfants de meilleures opportunités d'éducation, de formation et de protection ainsi que des alternatives de survie pour les familles.

Cette approche, directement orientée vers les enfants et leurs familles tout en restant essentielle, doit toutefois favoriser une intervention à un niveau macro-économique pour assurer l'élargissement de l'accès des enfants du milieu rural et des zones périurbaines à une éducation de base et aux services de santé, développer la lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales et enfin, améliorer l'emploi et la productivité des adultes et la sécurité au travail dans les secteurs non structurés de l'économie. Le renforcement de l'offre éducative et de formation et de l'insertion des enfants, l'information, la sensibilisation, la formation et la mise en place d'opportunités économiques pour les familles, constituent des alternatives incontournables pour assurer une durabilité de la prévention du travail précoce et de la lutte pour l'élimination de l'exploitation des enfants au travail.

Partant des constats des résultats satisfaisants enregistrés dans la mise en œuvre du programme national, nous nous rendons compte d'être en ligne avec une stratégie efficace et adaptée aux préoccupations nationales et qui pourrait être renforcée pour l'atteinte d'une plus grande population d'enfants soumis à des conditions de travail intolérables.

## 2.4.6. RECOMMANDATIONS

Les dispositions à prendre pour arriver à la mise en place du TBP doivent intégrer la mise en place d'un dispositif de surveillance de l'application des conventions et le focus doit être mis sur l'institution d'une politique qui renforce le rôle des inspecteurs du travail pour le respect de la législation nationale en matière de protection des enfants au travail. Une sensibilisation permanente des familles et des employeurs d'enfants devra se faire sur les dispositions prises par l'autorité gouvernementale pour interdire la mise au travail des enfants. Les lois spécifiques devront être traduites en langues nationales et diffusées périodiquement sur le territoire national.

Les organisations syndicales sont des opérateurs avérés de la surveillance des conditions de travail des enfants de travail des enfants. Ainsi leur intervention contribue à plusieurs titres à la promotion de la protection des enfants contre les risques observés et à la dénonciation des abus dans leurs lieux de travail. Dans la perspective de vulgarisation de la politique nationale en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants, l'implication d'un plus grand nombre de syndicats pourrait participer à éliminer définitivement l'exploitation des enfants au travail voire contribuer à éradiquer certaines formes de travail des enfants dans des localités pourvoyeuses de main d'œuvre infantile.

Il s'agira également de trouver les formes de mobilisation de la communauté tout entière par la combinaison de différentes mesures et solutions à adapter à chaque situation en fonction des facteurs qui interagissent sur le travail des enfants. Il importe ensuite de trouver les moyens de développer des synergies de tous les acteurs impliqués dans le processus pour mettre en commun les moyens existants afin de renforcer la contribution à la lutte pour la protection des enfants contre les pires formes de travail.

La communauté doit ainsi continuer à se mobiliser pour l'amélioration de la qualité et des conditions de la scolarisation des enfants et pour leur maintien dans le système jusqu'à 15 ans au minimum.

La mise en œuvre du programme national IPEC a facilité la création d'un Réseau des Intervenants sur le Travail des Enfants dont l'objectif principal est de contribuer à développer les échanges, l'information et la diffusion des expériences sur la prévention et la lutte contre le travail des enfants au Sénégal. Cette politique mise en œuvre par le programme national s'inscrit dans une dynamique de collecte et d'accessibilité aux informations relatives au travail des enfants mais aussi d'influence à l'appropriation des actions du programme national par les institutions, les partenaires sociaux et les communautés. Cette initiative pose les jalons pour favoriser une mise en cohérence des interventions en relation avec la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Elle représente à l'image du Comité Directeur National une stratégie profitable à l'élimination des formes intolérables du travail des enfants au Sénégal. Avérée efficace en référence aux résultats enregistrés durant la mise en œuvre du programme national dans la lutte contre l'exploitation des enfants au travail, et eu égard à la fluidité des échanges de bonnes pratiques entreprises entre les agences d'exécution des programmes d'action, l'opportunité doit être saisie pour une duplication de la stratégie au niveau des Ministères techniques et des Collectivités locales en charge de la question de la protection des enfants. Son extension aux organisations communautaires de base (associations de

jeunes, de femmes, associations villageoises, associations de parents d'élèves, etc.) constituerait un gage de la pérennité des actions entreprises par l'IPEC au niveau du pays. La mise en réseau des différents partenaires du programme national a d'ailleurs été encouragée lors des séances de renforcement des capacités des intervenants effectuées durant la mise en œuvre de la présente phase.

La complexité du phénomène ainsi que la diversité des situations et des stratégies a mis en exergue la nécessité d'une mobilisation d'ensemble autour d'une alliance stratégique regroupant des acteurs clés tels que l'Etat, les ONG, les Médias, les Syndicats, les Employeurs, les Collectivités, les Organisations Internationales, les Leaders d'opinion, les enfants eux-mêmes ainsi que leurs familles. Cette alliance, qui doit être non seulement compétente mais également crédible, aura pour objectifs majeurs d'agir sur les espaces de non-application des droits des enfants, de mobiliser l'opinion, de contribuer à affiner l'analyse de la situation, d'orienter les politiques économiques et sociales et le cadre normatif afin de mieux protéger les enfants. La construction de cette alliance prendra en compte le rôle stratégique des médias à intervenir le plus efficacement dans ces champs d'action et doit permettre d'assurer une meilleure coordination et une meilleure rationalisation des interventions sur le terrain, ainsi que la promotion d'un système de suivi permanent du travail des enfants au Sénégal.

Afin de lutter contre la mise au travail des enfants les différentes stratégies gagneraient en assurant la scolarisation universelle au niveau de l'enseignement élémentaire, la création d'infrastructures de formations qualifiantes appropriées dans les zones les plus défavorisées au profit des enfants non scolarisés ou déscolarisés ; cela nécessite une définition suffisamment pertinente des programmes à mettre en œuvre et la mise à contribution des ressources humaines les plus appropriées que compte le pays sur la question, y compris des personnalités indépendantes des structures de l'Etat ou des Organisations Non Gouvernementales.

Il est également nécessaire d'améliorer le niveau de vie et d'information des populations les plus défavorisées, et, à cet égard, la réduction de l'exode rural notamment par le développement d'activités génératrices de revenus doit être privilégiée sachant que l'amplification de ce phénomène est un facteur d'aggravation du risque lié à l'exploitation des enfants par les pires formes de travail.

L'amélioration du niveau de conscience citoyenne des populations par rapport aux délits liés au travail des enfants est également indispensable. Pour cela, la première condition est l'implication suffisante des groupes cibles dans les concertations relatives aux affaires locales. Ensuite, il y a lieu de mieux encourager l'usage des médias par les collectivités locales ainsi que par les différents cadres de concertation dans lesquels les groupes cibles sont impliqués.

La création d'infrastructures appropriées dans les domaines de la récupération et de la réhabilitation des enfants victimes de l'exploitation par les pires formes de travail est aussi une condition d'appropriation et de pérennisation des actions du programme. L'identification pertinente des besoins en constitue la condition primordiale. Pour une telle identification, il importe, au préalable, de recourir à des études spécifiques de base et d'identifier les besoins essentiels à partir d'une étude suffisamment pertinente.

Enfin, il s'avère indispensable de renforcer la sensibilisation des différents partenaires sur la finalité et le contenu du programme assorti de délais. Pour cela, il importe d'élaborer, suffisamment à l'avance, des protocoles généraux de collaboration avec les différents médias et partenaires susceptibles de jouer un rôle crucial pour la réussite des opérations.

#### **2.4.7. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS DE L'EXPÉRIENCE**

Au chapitre des leçons tirées de l'expérience du programme, les résultats enregistrés ont fait montre d'une adéquation de la stratégie mise en œuvre par l'IPEC aux préoccupations nationales en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants en ce sens que le Gouvernement sénégalais a pris effectivement compte de l'urgence d'interdire le travail précoce des enfants et particulièrement leur activité dans les secteurs dangereux. Cette prise en compte des autorités gouvernementales se confirme par l'intégration des pires formes dans la politique nationale de réduction de la pauvreté auprès des populations vulnérables.

Le programme national IPEC se positionne d'une manière déterminante à l'heure actuelle au Sénégal comme un cadre élargi de concertations et d'actions pour la protection des enfants contre l'exploitation de leur force de travail. Conformément à son mandat, il a su créer une vaste dynamique nationale de renforcement des capacités et de mobilisation sociale pour la prévention du travail des enfants au Sénégal.

Les enseignements ont montré la difficulté à faire évoluer la perception des populations sur l'opportunité d'abolir le travail des enfants face à un environnement caractérisé par l'importance de la pauvreté et de l'analphabétisme ainsi que par la faiblesse des opportunités éducatives.

Bien que le constat soit évident sur l'impact de la pauvreté et sur l'insuffisance des alternatives éducatives offertes aux communautés, la question de la protection des enfants constitue encore aujourd'hui un des principaux objectifs des structures d'intervention comme le confirme l'élargissement du partenariat vers les employeurs, les syndicats, les communautés, les instituts de recherche, les médias et les autorités. Les communautés responsables au premier chef de la mise au travail des enfants s'impliquent et participent à toutes les concertations entreprises dans le cadre du programme ; elles s'investissent dans certains programmes d'action à la supervision des activités et accompagnent également tout le processus de mise en œuvre des actions de prévention du travail précoce et des formes dangereuses de travail des enfants. Cette dynamique est plus visible dans les villages et dans la zone périurbaine où la main d'œuvre infantile est plus sollicitée dans les structures familiales, les entreprises artisanales, les travaux champêtres, mais aussi dans les travaux effectués de manière indépendante en milieu urbain. Il devient plus que nécessaire de renforcer l'intégration de la promotion des droits des enfants dans les activités de lutte contre la pauvreté et aussi des pires formes d'exploitation du travail des enfants. Or la diffusion des informations relatives aux droits des enfants reste encore très limitée à un public réduit d'où la nécessité d'en promouvoir de manière plus large surtout en milieu rural.

Les observations tirées au cours du déroulement du programme pour le biennium 2002-

2003 montrent que pour les enfants du milieu rural, l'appui à la scolarisation et l'alphabétisation des enfants à risque, leur protection contre les risques du travail agricole, l'allègement des travaux les plus pénibles notamment pour les petites filles, la prévention de l'exode précoce sont les actions les plus pertinentes.

En milieu urbain, les activités d'accueil, d'écoute, de protection sociale, de formation et de sensibilisation sur les droits des enfants travailleurs permettent de rendre les enfants moins vulnérables aux difficiles conditions de vie et de travail, d'améliorer leur confiance en eux et de développer une plus grande qualification et de meilleures perspectives pour leur avenir professionnel.

Durant la mise en œuvre de ce programme, le partenariat avec le Service de Médecine du Travail sur l'amélioration et la promotion de la sécurité et de la santé des enfants au travail a contribué de façon considérable à changer les attitudes, comportements et pratiques inappropriés et a permis de développer avec les principaux acteurs, y compris les enfants eux-mêmes une culture de prévention des risques et de l'exploitation de la force de travail des enfants. La démultiplication de la stratégie par des relais comme les agents de la prévention des caisses de sécurité sociale, des Organisations Non Gouvernementales, des Chambres de métiers et des organisations professionnelles étend le rayon d'action des intervenants basé sur le renforcement des contenus d'apprentissage (formations théoriques et pratiques, éducation de base et alphabétisation fonctionnelle) et l'allègement du temps, de la précocité et de la pénibilité du travail des enfants.

## **ANNEXES**

### **Liste des actions de sensibilisation, de formations, de programmes d'action réalisés durant le biennium 2002-2003**

#### SENSIBILISATION

##### **Année 2002 :**

- Plan d'action national du Réseau des intervenants dans le domaine du travail des enfants (validé en janvier 2002, opérationnel).
- Plan d'action national de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants (validé en mars 2002, effectivité d'un Observatoire à Mbour en mai 2002).
- Plan d'action national de mobilisation des enseignants pour la prévention par la scolarisation du travail domestique précoce dans les localités les plus affectées des onze régions du Sénégal (validé en mai 2002, opérationnel dans les onze régions).
- Plan d'action de l'Observatoire intersyndical (opérationnel depuis mars 2002) avec neuf (9) plans d'action régionaux pour la surveillance du travail des enfants dans leurs lieux d'activité et la lutte contre les pires formes de travail des enfants.
- Préparation avec le Commissariat aux Droits de l'Homme du Plan d'action national pour la lutte contre la traite des personnes (septembre 2002).
- Plan d'action national pour la protection des enfants préparé pour la Revue des Chefs d'Etat de la CEDEAO sur la situation des enfants (validé en septembre 2002).

- Rédaction du rapport pays (en 2002) sur la situation des enfants au Sénégal dans le cadre de la préparation de la Revue des Pairs de la CEDEAO.
- Intégration des aspects du travail des enfants dans le questionnaire du 2<sup>ème</sup> recensement général de la population et de l'habitat effectué en décembre 2002.
- Vulgarisation en français et en langues nationales des conventions n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.
- Sensibilisation des intervenants du programme sur les textes d'application de la législation nationale sur le travail des enfants.
- Confection de supports de sensibilisation et de formation (films, brochures, dépliants, affiches, tee-shirts, blocs notes, sachets, photos, cinq (5) manuels d'information en français et langues nationales sur le travail des enfants, ses pires formes et les moyens de les prévenir).
- Quatre études qualitatives validées et diffusées en décembre 2002 sur :
  - L'exploitation des enfants par la mendicité ;
  - Les risques au travail des enfants dans l'agriculture et l'élevage ;
  - Les pires formes de travail des enfants dans le secteur de la pêche artisanale maritime sénégalaise ;
  - Les pires formes de travail des enfants dans les salines, carrières et l'orpaillage.
- Une étude menée sur le rôle des Collectivités Locales tendant à l'éradication du travail des enfants dans ses pires formes (validée en décembre 2002).
- Etude sur l'analyse des politiques et des institutions pour l'élaboration d'un programme assorti de délais pour l'élimination des pires formes de travail des enfants au Sénégal (validée en mai 2003).
- Séminaire de concertations nationales pour l'identification des priorités du Programme Assorti de Délais pour l'éradication des pires formes de travail des enfants au Sénégal (mars 2003).
- Atelier de planification stratégique (SPIF) et consultations nationales pour l'élaboration du Programme Assorti de Délais pour l'éradication des pires formes de travail des enfants au Sénégal (mai 2003).

### **Année 2003 :**

- Réactualisation du plan d'action national pour la protection des enfants préparé pour la Revue des Pairs de la CEDEAO (précédemment validé en septembre 2002, tenue en septembre 2003).
- Planification et validation des activités retenues pour le plan d'action national des sous secteurs de l'enseignement élémentaire formel et de l'éducation non formelle pour le premier trimestre (février, mars, avril 2003), février 2003.
- Négociation de l'allongement de la période de recrutement au Cours d'Initiation à deux mois (du 07 avril au 31 mai 2003) au lieu des deux semaines habituellement appliquées.
- Réalisation d'un plan d'action national pour l'éradication des pires formes de

- travail des enfants au Sénégal (2003).
- Réalisation et diffusion de cinq (5) films documentaires sur les risques professionnels liés au travail des enfants dans le secteur artisanal et agricole (septembre 2003)

### **FORMATIONS :**

- Recyclage des partenaires à l'exécution des programmes d'action sur les procédures et système de l'IPEC
- Contribution à la formation des enfants, des artisans, des agriculteurs, des agents de prévention des Caisses de Sécurité Sociale, des représentants de Chambres de Métiers, des représentants des Organisations Non gouvernementales, sur les risques professionnels liés au travail des enfants dans les secteurs du transport, des bâtiments, de la teinturerie, de l'agriculture, de la cordonnerie.
- Formation/Renforcement des capacités des partenaires nationaux : Gouvernement, Organisations Internationales, Organisations Non Gouvernementales, Société Civile, Partenaires financiers, Instituts de recherche, Universitaires, Collectivités, Patronat, Syndicats, etc.) sur les principes, les orientations, les mécanismes de mise en œuvre et de suivi pour l'élaboration et la validation du plan d'action national intégré assorti de délais d'exécution pour l'éradication des pires formes de travail des enfants au Sénégal (2003).

**Liste des programmes d'action en cours approuvés durant le biennium 2002-2003**

<b>Ordre</b>	<b>Numéro du programme d'action</b>	<b>Titre des programmes d'action</b>	<b>Date de début du programme</b>	<b>Date de fin du programme</b>
1.	P 340 01 100 050/011	Projet d'appui à la scolarisation des filles dans les zones les plus utilisatrices de main d'œuvre domestique infantile au Sénégal	Mai 2002	Novembre 2003
2.	P 340 01 100 050/012	Projet d'appui à la réinsertion sociale des enfants récupérateurs de la décharge publique de Mbeubeuss	Juin 2002	Novembre 2003
4.	P 340 01 100 050/ 013	Programme de prévention du travail précoce des enfants et d'appui aux associations d'enfants dans sept régions du Sénégal	Juillet 2002	Décembre 2003
3.	P 340 01 100 050/014	Projet de prévention du travail précoce des filles en milieu rural, d'appui à l'éducation de base et à la protection des filles domestiques	Juillet 2002	Novembre 2003
5.	P 340 01 100 050/ 015	Projet d'appui à la réinsertion sociale et familiale des enfants de la rue à Dakar et Mbour	Juillet 2002	Octobre 2003
6.	P 340 01 100 050/ 016	Programme d'amélioration des conditions de travail des enfants au Sénégal	Août 2002	Novembre 2003